



## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Allocution de M. E. G. Whitlam, premier ministre d'Australie .....	295
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale ( <i>suite</i> )	
Discours de M. Ramphal (Guyane) .....	299
Discours de M. Alladaye (Dahomey) .....	306
Discours de M. Laraki (Maroc) .....	313
Discours de M. Plaja (Italie) .....	318
Discours de M. Al-Sabah (Koweït) .....	323
Discours de M. Sardon (Malaisie) .....	328
Discours de M. Agustsson (Islande) .....	333

**Président : M. Abdelaziz BOUTEFLIKA**  
(Algérie).

*Allocution de M. E. G. Whitlam,  
premier ministre d'Australie*

1. Le PRÉSIDENT : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai le grand honneur de souhaiter la bienvenue à Son Excellence M. E. G. Whitlam, premier ministre d'Australie, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée générale.
2. M. WHITLAM (Premier Ministre d'Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, cette année au cours de laquelle l'Australie a établi des relations diplomatiques avec l'Algérie, je suis très heureux, en tant que chef du Gouvernement australien, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. L'expérience algérienne est faite de nombre de problèmes sérieux qui se posent aujourd'hui au monde et à cette organisation mondiale. Monsieur le Président, l'expérience de votre nation et votre propre expérience garantissent la haute signification et la distinction de votre présence à ce poste élevé.
3. En tant que chef du premier Gouvernement démocratique social australien depuis que l'Australie a participé à la fondation des Nations Unies et à la rédaction de sa charte il y a plus d'un quart de siècle, je réaffirme notre loyauté à l'égard de l'une comme de l'autre. De tels engagements sont très faciles à prendre, mais aucune nation ne les prend plus sincèrement et plus franchement aujourd'hui que ne le fait l'Australie.
4. Aucun pays n'a besoin plus que l'Australie de voir se réaliser les objectifs internationaux des Nations Unies pour parvenir à la réalisation de ses propres objectifs nationaux. Il existe peu de pays où le paradoxe selon lequel la véritable indépendance nationale dépend de l'interdépendance internationale est prouvé avec tant de force. Il existe peu de nations pour les-

quelles le mirage de l'autarcie nationale peut sembler si séduisant; il existe toutefois peu de nations où ce mirage peut être détruit si aisément. L'Australie, favorisée par la possession de riches ressources et confiants dans la capacité de son propre peuple à développer de telles ressources, n'a jamais eu honte toutefois de reconnaître son interdépendance vis-à-vis de ses voisins et de ses partenaires du monde entier ni sa dépendance à leur égard. Nous sommes un peuple sans illusions; nous, Australiens, n'exagérons pas prétendument nos forces ni n'exagérons pas craintivement nos faiblesses. C'est précisément parce que nous apprécions rationnellement nos forces et nos faiblesses que nous reconnaissons devoir dépendre d'un meilleur ordre international pour préserver les choses que nous apprécions le plus en ce qui concerne notre indépendance nationale. En recherchant un meilleur ordre international, nous donnons la primauté aux Nations Unies.

5. C'est toutefois avec une préoccupation croissante que nous constatons qu'il existe à l'heure actuelle dans les affaires mondiales ce que l'on pourrait appeler une déviation par rapport à l'ordre international et à la coopération internationale. La préoccupation de l'Australie découle non seulement des difficultés réelles soulevées par les récents événements mais davantage encore du sentiment qu'il se produit un affaiblissement de la volonté et une perte d'élan dans la volonté internationale pour affronter et surmonter ces difficultés.

6. Il y a deux ans, de grands espoirs sont nés. Le Gouvernement australien a chaleureusement accueilli le mouvement de détente qui s'est produit entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous avons chaleureusement accueilli le retour de la Chine à la place qui lui revenait dans la famille des nations, dans l'Organisation et dans le monde. Nous avons chaleureusement appuyé l'Accord sur la cessation des hostilités et la restauration de la paix au Viet-Nam, signé à Paris le 27 janvier 1973. C'est pourquoi nous avons ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*], nous avons transféré notre ambassade en Chine de Taïpei à Pékin et nous avons mis fin à notre participation militaire en Indochine.

7. Mais avant tout, nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour assurer que notre région et le monde ne laissent pas, une deuxième fois, passer la chance d'un nouveau règlement, d'un nouveau pas vers la paix et le progrès comme nous l'avions laissée passer après la guerre de Corée et les réunions de Genève en 1954. Nous devons toutefois admettre que les espoirs nés des événements remarquables de 1971 et de 1972 s'affaiblissent. On a de plus en plus le sens que les événements vont à la dérive, qu'ils ne sont plus contrôlables. La tâche de cette assemblée

est d'arrêter cette dérive. La préoccupation naturelle que nous éprouvons pour nos problèmes nationaux — et pour la plupart d'entre nous ce sont vraiment de grands problèmes — ne doit pas nous amener à oublier les préoccupations et les engagements internationaux.

8. Nous ne pouvons pas nous replier sur nous-mêmes. Même les problèmes nationaux les plus immédiats — tels que l'inflation que partagent un grand nombre d'entre nous, les plus développés comme les plus faibles et les moins développés — sont, en fait, des problèmes internationaux pour lesquels on ne peut pas dégager de solution définitive nationale complète sans une solution internationale. Aucune nation, aucun groupe de nations, aucun bloc, aucune alliance, ne peuvent vivre seuls, ne peuvent vivre entièrement par eux-mêmes dans ce monde nouveau. Nous sommes tous maintenant des internationalistes par nécessité. L'Australie est internationaliste par nécessité — et par choix. Chacun d'entre nous a des arrangements bilatéraux et des arrangements régionaux. Comme l'Australie, un grand nombre d'entre nous ont des alignements honorables et des associations précieuses dans le cadre des traités, du commerce ou de traditions.

9. Cependant, c'est par l'entremise de cette organisation, par son assemblée et ses conseils, et par l'entremise de ses institutions spécialisées, que des règlements internationaux durables doivent être recherchés et qu'il doit être mis fin à la tendance à s'éloigner de la coopération internationale. On ne doit donc perdre ni son sang-froid ni la volonté. Si nous perdons notre sang-froid, si nous laissons les choses échapper à notre contrôle, nous devons faire face à la rupture du Traité sur la non-prolifération, à la rupture de l'ordre économique mondial, à l'effondrement de tous nos grands espoirs et de toutes les belles paroles sur la suppression de l'écart existant entre pays développés et pays en développement, et à l'effondrement de toute prétention de l'Organisation des Nations Unies à être l'artisan et le garant de la paix. Nous serions tous coupables d'avoir trahi nos peuples si nous n'agissions pas maintenant pour arrêter la dérive dans ces domaines.

10. Les obligations spéciales qu'impose aux superpuissances leur force même ne doivent pas être une excuse pour l'indifférence ou l'indécision des autres. Nous continuons de demander instamment aux superpuissances de faire preuve de la plus grande modération possible dans leurs relations entre elles et à notre égard. Bien entendu, elles peuvent facilement se détruire mutuellement; elles peuvent également nous détruire tous. Nous sommes en droit de leur demander de passer à l'étape de la détente complète où leur formidable puissance pourrait être utilisée pour le bien de toute la civilisation. Nous sommes en droit d'insister pour qu'elles limitent le déploiement de leurs forces outre-mer, dans des régions telles que l'océan Indien. L'Australie s'oppose fermement à ce que l'océan Indien devienne un domaine de compétition et encore moins d'affrontement entre les grandes puissances.

11. La modération mutuelle est nécessaire également pour prévenir les excès et les dangers de la course aux armements nucléaires. Permettez-moi de rappeler que ceux qui sont parties au Traité sur

la non-prolifération des armes nucléaires ont accordé certains droits aux puissances nucléaires; ces dernières, en échange, ont accepté certaines responsabilités et ont fourni des garanties en tant que parties à un processus à deux voies. Nous nous sommes engagés à ne pas mettre au point d'armes nucléaires en échange de garanties de protection et d'assistance dans le développement de la connaissance nucléaire pour la paix. Par-dessus tout, ces puissances se sont engagées à promouvoir et à maintenir un ordre mondial fondé sur le désarmement. A moins que ces obligations ne soient sincèrement remplies, il y aura de plus en plus d'incitation extérieure et de pressions extérieures pour qu'un nombre toujours plus grand de pays acquièrent des armes nucléaires. Grâce à un effort de coopération entre tous les dirigeants, des moyens efficaces doivent être trouvés pour arrêter la course aux armements et empêcher la prolifération des armes nucléaires. Rien n'est plus urgent dans le monde d'aujourd'hui.

12. C'est pourquoi l'Australie est profondément préoccupée par la continuation et les nouveaux essais d'engins nucléaires, par la perspective d'un nombre accru de nations possédant l'arme nucléaire et d'un nombre encore plus grand de nations capables de faire exploser des dispositifs nucléaires. Chaque fois que l'Australie en a eu l'occasion, nous avons exprimé notre préoccupation par une action devant la Cour internationale de Justice.

13. Nous faisons tous face à un monde de cauchemar dans lequel 15 ou 20 nations pourraient posséder des armes nucléaires au début des années 1980. Il est encore temps de l'empêcher. Nous avons peut-être un an, deux ans au plus, pour le faire. C'est maintenant le moment; c'est peut-être notre dernière chance. Pour sa part, le Gouvernement australien s'engage à ne pas mettre au point ni à acquérir d'armes nucléaires.

14. Notre premier but est de renforcer le Traité sur la non-prolifération et d'œuvrer pour qu'il soit accepté partout. Des progrès rapides et réels peuvent être réalisés grâce à ce traité. Nous devons construire sur ce que nous possédons. Nous n'avons pas le temps de tout recommencer. Six années après sa conclusion et plus de quatre années après sa mise en vigueur, certains Etats n'ont pas encore ratifié le Traité ou n'ont pas encore renoncé de façon claire à la mise au point d'armes nucléaires. Nous comprenons certainement les difficultés que ce traité présente pour certaines nations. Nous comprenons leurs réserves. Nous reconnaissons les aspects discriminatoires du Traité tel qu'il existe en ce moment. Nous espérons que la Conférence chargée de l'examen de ce Traité, qui doit se réunir prochainement, éliminera certaines difficultés, mais cette conférence aurait plus de succès si un plus grand nombre de nations ratifiaient le Traité et travaillaient dans son cadre pour l'améliorer et l'appliquer.

15. En deuxième lieu, nous devrions conclure de toute urgence un traité d'interdiction complète des essais. Les traités conclus et les résolutions adoptées sont des réalisations importantes, mais ils ne vont pas assez loin pour arrêter la course aux armes nucléaires. Ce ne sont que des pas vers un accord universel et complet des essais d'armes nucléaires.

Nous devons parcourir le reste du chemin qui reste à faire.

16. Troisièmement, nous avons besoin de dispositions internationales efficaces pour régir et contrôler les expériences nucléaires à des fins pacifiques. Nous reconnaissons tous les promesses que représente une collaboration scientifique dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques pour le développement économique et dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Mais le monde ne peut se permettre les dangers que présente la perspective d'une augmentation du nombre des pays possesseurs d'engins nucléaires, même si ces pays prétendent les utiliser uniquement à des fins pacifiques. Nous ne pouvons ignorer des explosions nucléaires qui sont une telle menace pour nous, surtout celles qui sont effectuées en dehors des garanties existantes et sans inspection internationale. L'Australie recherche un appui pour un arrangement international grâce auquel tous les Etats pourraient avoir accès aux services d'explosions nucléaires à des fins pacifiques dans le cadre d'un contrôle international sûr et concerté. Nous demandons à tous les Etats nucléaires de coopérer à la création d'un tel service, de préférence sous les auspices de l'AIEA. En lançant cet appel, je m'associe au Ministre des affaires étrangères du Canada [2242<sup>e</sup> séance].

17. Une autre façon d'aborder le désarmement de façon sérieuse est la notion des zones de paix. Elles ne peuvent certes pas remplacer un désarmement complet ni un traité efficace de non-prolifération. Cependant, l'Australie s'intéresse particulièrement aux accords et propositions comportant cette notion parce que la plupart d'entre eux affectent directement notre continent et notre région. Le Traité de l'Antarctique<sup>1</sup>, la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)], la Déclaration de l'ANASE<sup>2</sup>, le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco<sup>3</sup>) et la proposition de l'Iran pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient [A/9693] vont dans la bonne direction. L'Australie les appuie largement, car ils reconnaissent les dangers que présente une utilisation non contrôlée et non réglementée de notre planète pour le déploiement des armes nucléaires; ils cherchent à limiter la mise au point, la mise en place et l'utilisation des armes nucléaires dans les régions et les milieux auxquels ils s'appliquent; ils expriment tous la préoccupation croissante que fait naître la dissémination des armes nucléaires; ils recherchent tous les moyens de réduire les tensions entre les puissances nucléaires. Pour le Gouvernement australien, ces initiatives ne représentent pas seulement une fin en soi, nous croyons aussi qu'elles contribuent à stimuler le progrès concernant d'autres mesures importantes destinées à réaliser les espoirs de l'humanité de vivre dans la sécurité et libérée de la menace d'une guerre nucléaire.

18. L'anxiété qu'éprouve l'Australie à l'égard de la course aux armes nucléaires ne l'empêche toutefois pas de voir les risques que font courir à la paix et à la sécurité internationales les conflits localisés où sont utilisés des armements conventionnels. Nous, les membres de la communauté internationale, nous portons le blâme pour n'avoir pas réussi, jusqu'à présent, à exercer notre sens des responsabilités,

à faire preuve de l'autorité nécessaire pour mettre fin aux différends régionaux qui se règlent par la force. Il est également inquiétant que certains membres de la communauté internationale aient rendu possible — pour réaliser des bénéfices — le recours massif aux armes et aient fourni les moyens de faire des guerres prêtes à éclater ou déjà commencées. Un ordre mondial qui permet ou qui, à défaut, sanctionne le vaste transfert d'armements d'un pays vers un autre où les risques de conflits sont élevés, est gravement en tort et n'a aucun sens commun. Il sabote le processus de négociation pacifique et donne la primauté au règlement des différends par la guerre, par l'effusion de sang et, comme toujours — et c'est toujours le cas dans les guerres modernes — verse le sang des innocents.

19. De toute évidence, nous avons encore beaucoup de chemin à faire avant que la communauté internationale accepte, de façon collective, de sacrifier les bénéfices à court terme tirés de la vente des armes à l'étranger au profit de bénéfices à plus long terme, quoique moins tangibles, que cette modération volontaire apporterait aux producteurs d'armements. Néanmoins, nous demandons maintenant que les principaux pays fabricants d'armes donnent l'exemple en imposant les restrictions les plus sévères sur les exportations d'armes à l'étranger, dans des régions où existent manifestement des risques de conflits.

20. Les événements récents ont montré que le maintien de la paix n'est pas seulement une question de contrôle des armements. Il convient aussi de maintenir la paix quand la violence menace ou quand elle se manifeste. Il ne suffit pas que les Membres des Nations Unies rendent hommage, par de belles paroles, au rôle de maintien de la paix des Nations Unies. Les Membres, chacun pris individuellement, ont le devoir de fournir des ressources matérielles et financières afin de permettre à l'Organisation de faire face aux menaces à la sécurité, aux ruptures de la paix et aux actes d'agression.

21. L'Australie est prête à participer aux opérations de maintien de la paix, à tout moment et de la façon qui sera jugée la plus utile. Naturellement, l'Australie est liée, par traité, aux Etats-Unis, et nous ne nous en excusons pas. Toutefois, il n'est pas de zones de conflits dans le monde — qu'il s'agisse de conflits en cours ou de conflits en puissance — où le loyalisme, l'idéologie, les intérêts feraient que l'Australie n'accepterait pas ou ne serait pas heureuse de participer au maintien de la paix. L'Australie désire être toujours parmi les premières nations à qui les Nations Unies demanderont des forces pour le maintien de la paix. Nous serons parmi les premiers à répondre. Nous avons entrepris de tenir le Secrétaire général régulièrement informé de la nature et de l'importance des contributions que nous sommes à même de fournir au cours d'une période donnée.

22. L'Australie croit en outre que l'importance de la diplomatie préventive doit être plus largement reconnue et acceptée et que les vastes moyens qu'offre cette organisation pour le maintien de la paix et les bons offices devraient être renforcés, étudiés plus en profondeur et exploités plus complètement. Il est temps, par conséquent, de prêter une attention nouvelle aux dispositions de la Charte des Nations Unies jusqu'ici non explorées, afin que nous puissions

utiliser la Charte au maximum de sa capacité, en vue de fournir d'utiles contributions à des activités telles que la recherche des faits, la conciliation, la médiation et la négociation.

23. Nous devrions consacrer une plus grande part de notre attention au rôle de la Cour internationale de Justice. Le nombre des nations qui utilisent la Cour n'est pas assez élevé. Certes, les membres de la communauté internationale ne peuvent être obligés à présenter leurs cas devant la Cour, mais nous devons lutter pour faire naître la confiance dans la valeur de la Cour, sa sagesse et son caractère pratique, en tant que moyen de rationaliser et d'harmoniser les relations internationales. Si l'on veut que prévale la règle du droit international et de la justice, un tribunal international est indispensable. Il conviendrait d'élargir la compétence de la Cour. Cette compétence devrait devenir obligatoire et universelle. De nouveaux accords et traités multilatéraux, comme celui qui naîtra de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, devraient prévoir le règlement obligatoire des différends en considérant la Cour internationale comme la dernière cour d'appel. On pourra, par de telles mesures, faire régner et renforcer la règle du droit dans un ordre mondial meilleur.

24. Dans ce monde difficile, complexe, surpeuplé, nous engendrons nous-mêmes les causes d'une multiplication des conflits. L'imminence nucléaire, l'idéologie, les différends frontaliers, la haine raciale, le fanatisme religieux, les ambitions nationales, l'exploitation étrangère, tout cela est une source immédiate ou en puissance de tensions, de conflits, d'effusions de sang et de guerres. Pourtant, l'avenir recèle encore l'une des causes les plus anciennes de la guerre : la menace de guerre pour la possession des ressources. L'accroissement démographique intense, le fait, révolutionnaire, que les espoirs grandissent, les exigences énormes — et souvent entraînant les gaspillages — que notre civilisation technologique impose aux ressources mondiales, tout cela a accru les pressions sur notre civilisation mondiale jusqu'à la limite du tolérable.

25. Pour les pays qui ont des ressources insuffisantes, la situation est devenue critique. Les pays en développement ont été fortement désavantagés. La crise du pétrole de l'année dernière nous a tous frappés, pays développés comme pays en développement.

26. Il me revient maintenant, en ce forum mondial, de faire connaître la position du Gouvernement australien en ce qui concerne l'utilisation et le développement des ressources considérables de l'Australie. Le nationalisme économique, dans son sens le plus direct, est absent de notre pensée. Certes, nous désirons assurer des marchés réguliers, à des prix justes, pour ce que nous produisons. Nous reconnaissons l'importance d'une coopération accrue entre les producteurs de matières premières et, pour les groupes de pays exportateurs, l'importance de s'associer pour construire des réseaux meilleurs destinés à un développement ordonné et rationnel de la production et des échanges. En tant que nation relativement développée et vigoureuse, qui a de nombreuses ressources que les nations en développement et les nations plus pauvres possèdent aussi, l'Australie reconnaît qu'il est de son devoir de coopérer avec ces dernières

pour obtenir des gains justes et raisonnables en échange de leurs produits. Et en cela, nous coopérons. De même, nous autres, Australiens, acceptons notre responsabilité quant à la nécessité de rassurer les pays qui dépendent de nos ressources en leur affirmant qu'ils auront accès à ces ressources, de façon constante et sûre et à des prix justes. Nous devons protéger nos intérêts; nous le ferons, mais l'Australie ne s'adonnera jamais au chantage aux ressources. Cela ne peut mener qu'au désastre international, pour les producteurs comme pour les consommateurs.

27. Il nous faut accepter le fait très clair que la guerre pour les ressources, pour l'alimentation, pour les marchés, de la part d'une nation ou d'un groupe de nations, serait, à notre époque moderne, la folie suprême. Il n'est pas de guerre, nucléaire ou conventionnelle, dont le vainqueur, si l'on peut dire — et à supposer qu'il y en ait un — puisse reprendre par la guerre les ressources qui auront été utilisées et détruites pendant cette guerre. Si nous décidons de ne pas écouter la voix de l'humanité contre la guerre, écoutons au moins la voix du bon sens et même, tout simplement, celle de notre intérêt propre, tout bonnement.

28. En tant que producteur important de denrées alimentaires, l'Australie a été particulièrement intéressée par les propositions présentées par le président Ford [2234<sup>e</sup> séance] et le Secrétaire d'Etat Kissinger [2238<sup>e</sup> séance] à cette session en ce qui concerne l'alimentation. L'Australie a entrepris de travailler de façon constructive et dans un esprit de coopération à la mise en œuvre de ces propositions. Des propositions telles que la création d'un système international de réserves de céréales sont excellentes et méritent notre attention la plus sérieuse.

29. De tous les changements qui se sont produits dans la communauté internationale depuis la seconde guerre mondiale, aucun n'a aussi profondément marqué la face du monde que l'accession à l'indépendance des peuples et Etats anciennement soumis à la domination coloniale. Le processus n'est pas encore achevé, mais nous pouvons déjà envisager le moment, assez proche, où aucun territoire ne sera plus contrôlé malgré lui par une puissance métropolitaine avec laquelle il n'a aucune affinité géographique, sociale, raciale ou culturelle. A ce propos, nous saluons tout particulièrement les décisions prises par le Portugal en ce qui concerne ses colonies.

30. L'Australie a agi avec vigueur et détermination pour faire appliquer les articles pertinents de la Charte. Le Papua-Nouvelle-Guinée est devenu autonome le 1<sup>er</sup> décembre 1973. Il deviendra pleinement indépendant dès que la Chambre d'Assemblée du Papua-Nouvelle-Guinée en décidera. Nous pensons que cette décision sera prise bientôt. Je souligne que la décision que nous attendons, c'est celle de la Chambre d'Assemblée. Le Gouvernement australien, lui, a pris sa décision il y a longtemps. Nous rejetons totalement tout rôle colonial pour l'Australie. En attendant, le Gouvernement australien, pour toutes les questions importantes, traite avec le Papua-Nouvelle-Guinée comme avec une nation déjà indépendante.

31. Je dois avouer que je trouve une symétrie fort plaisante dans le déroulement d'événements au cours

desquels le Portugal et l'Australie — respectivement la plus ancienne et la plus récente des puissances coloniales — prennent en même temps des mesures en vue de liquider le colonialisme. Par delà plus de quatre siècles, le nouveau monde que représente l'Australie s'unit à l'ancien pour mettre un terme à une suprématie fautive, avilissante et indigne sur d'autres.

32. Les progrès spectaculaires et si bien accueillis réalisés sur la voie de la dissolution du plus ancien et dernier des empires coloniaux permet maintenant à l'Organisation des Nations Unies de concentrer son attention sur ce mal jumeau qu'est le racisme, notamment dans ses manifestations post-coloniales en Afrique australe. Nous devons poursuivre sans relâche les efforts approuvés par l'Assemblée afin d'abattre le régime illégal de la Rhodésie — Zimbabwe —, de mettre un terme au contrôle exercé illégalement par l'Afrique du Sud sur la Namibie et de mettre fin à l'*apartheid*. Nous devrions tous faire de sérieux efforts afin que l'élan donné à la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale ne soit pas perdu. Mon gouvernement, conscient du fait que l'Australie elle-même prête sérieusement le flanc à la critique, est résolu à éliminer toutes les formes de discrimination raciale qui existent à l'intérieur de nos frontières — maintenant tout autant que dans le passé — à l'encontre de nos aborigènes.

33. Si le racisme demeure un exemple aussi cruel que tout autre de l'inhumanité de l'homme pour l'homme, il ne faut cependant pas oublier qu'il existe d'autres formes de discrimination qui privent hommes et femmes du droit de vivre dignement et l'esprit tranquille. De par le monde, des prisonniers politiques languissent dans des géôles ou sont d'autre manière privés de leurs libertés civiles. On impose des limites absolument inacceptables au droit d'asile politique. On persécute des minorités religieuses et ethniques, on refuse aux travailleurs la protection des conventions de l'OIT et l'on n'accorde pas aux femmes des possibilités égales — et même un regard sur cette assemblée générale permet de constater que les femmes sont loin d'être représentées sur une base d'égalité. Au cours de la discussion, le Ministre des affaires étrangères d'Australie, le sénateur Willesee, présentera les vues et propositions de l'Australie sur ces questions.

34. Il n'y a jamais eu, dans l'histoire de l'humanité, un moment où la vérité de l'unité, de l'indivisibilité de l'humanité a été aussi évidente. Il ne s'agit plus maintenant d'une question philosophique ou religieuse, mais d'une affirmation de raison pure et de grand bon sens. Tous les événements récents importants ont une incidence profonde sur les relations internationales de l'avenir, car on y retrouve un thème commun : notre interdépendance à tous. Cette interdépendance est maintenant presque totale.

35. Qu'un Etat tente d'amener un changement politique ou économique dans un autre Etat en faisant fi de la constitution, dans la clandestinité, par la corruption, en recourant à l'assassinat ou au terrorisme, et cela sape le règne du droit international, encourage l'aventurisme et l'anarchie, met en danger la paix mondiale et se retourne rapidement même contre les nations les plus puissantes si elles cherchent à promouvoir leur cause grâce à de telles méthodes.

36. Si un Etat ou un groupe d'Etats érige volontairement des barrières commerciales sans tenir compte des difficultés causées à d'autres, cela peut entraîner une désorganisation économique à l'échelle mondiale en ralentissant ou en fermant les marchés d'exportation sur lesquels sont centrées leurs industries et dont dépendent leurs gains en devises étrangères.

37. Le refus de reconnaître les droits inaliénables des peuples à la liberté et à l'indépendance engendre des tensions et des conflits non seulement entre les opprimés et les oppresseurs, mais aussi entre eux et les autres pays qui en viennent à s'associer à ces luttes justes et légitimes ou à y être impliqués.

38. Maintenant plus que jamais nous nous tournons vers l'Organisation des Nations Unies. Elle a l'expérience, les dimensions et les aptitudes voulues pour nous aider à trouver les origines des tensions entre nations, pour ordonner des mesures collectives permettant d'atténuer et de faire éventuellement disparaître les causes d'un conflit, et pour prévoir et prévenir l'évolution de situations susceptibles de troubler la paix mondiale.

39. On prétend que le monde manque de dirigeants. Il serait plus vrai de dire que la nature, la complexité et l'universalité des problèmes qui se posent à nous rendent immatérielle et désuète la notion d'une direction mondiale dans laquelle une poignée d'hommes puissants à la tête des nations les plus puissantes peuvent tracer la route que le reste d'entre nous suivront. Ainsi le défi lancé aux Nations Unies pour qu'elles représentent véritablement et de façon continue, pour le monde, une direction, un espoir et un objectif, est plus urgent — et la possibilité en est plus réelle — que jamais au cours de l'histoire de l'Organisation. Selon notre réponse à ce défi, nous serons jugés — en tant que nations, en tant que représentants de nos nations et en tant qu'hommes et femmes — n'ont pas d'après notre puissance ou nos dimensions ou notre richesse, mais d'après l'honnêteté de nos efforts en vue de promouvoir et de mettre en pratique les principes de la Charte des Nations Unies.

40. Le PRÉSIDENT : Avec la permission de l'Assemblée générale, je voudrais, en son nom, remercier le Premier Ministre de l'Australie, M. Whitlam, pour l'important discours qu'il vient de prononcer.

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Discussion générale (suite)\*

41. M. RAMPHAL (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : Ce n'est pas simplement pour suivre la tradition que mes premières paroles au cours de la discussion générale de la vingt-neuvième session auront pour but d'exprimer notre reconnaissance au Président de la vingt-huitième session, notre excellent ami M. Benites, de l'Equateur, et de vous féliciter et vous saluer, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence de l'Assemblée.

42. Nous avons une dette double à l'égard de M. Benites, qui vient de notre propre région d'Amérique latine, en raison de la sagesse, du calme et de

\* Reprise des débats de la 2249<sup>e</sup> séance.

l'expérience mûre dont il a fait preuve en nous dirigeant pendant la session extraordinaire tout comme il l'avait fait pour la vingt-huitième session.

43. Et nos félicitations à votre endroit, Monsieur le Président, prennent un relief particulier du fait de la fierté et de la satisfaction particulières que l'on ne ressent qu'en applaudissant le triomphe d'un frère; car n'avons-nous pas travaillé avec vous en tant que camarades pendant de nombreuses années dans les conseils du mouvement des pays non alignés et au cours de plusieurs consultations qui nous ont réunis pour traiter des causes du tiers monde ? Il est rassurant qu'en vous élisant à la présidence à l'unanimité, l'Assemblée ait montré qu'elle peut et veut être animée de cet esprit dynamique qui imprègne aujourd'hui l'atmosphère de la communauté internationale et dont vous êtes vous-même, Monsieur le Président, un tel symbole.

44. Et en nous félicitant de votre élection, Monsieur le Président, nous nous réjouissons aussi à l'occasion de l'admission de trois nouveaux Etats — le Bangladesh, la Grenade et la Guinée-Bissau — à l'organisation des Nations Unies; le peuple de la Guyane éprouve pour chacun d'eux un sentiment tout spécial : pour le Bangladesh, à la naissance laborieuse duquel nous avons assisté et avec lequel nous travaillons en tant que partenaires au Commonwealth; pour la Grenade, avec laquelle nous avons partagé 300 ans de l'expérience unique des Indes occidentales — une expérience de longues guerres européennes de possession, d'esclavage, de contrats forcés et de système des plantations, de colonialisme prolongé et de lutte pour la justice sociale, économique et politique, de croissance régulière de l'identité et de structures d'unité régionale; pour la Grenade, avec laquelle, sur la base de ce passé divers, nous partageons maintenant l'espoir d'un long avenir où nous travaillerons ensemble dans la fraternité de notre communauté antillaise en tentant de construire des sociétés justes, progressistes et libres; pour la Guinée-Bissau, car nous nous sommes identifiés à ses aspirations à la libération, bien que n'étant pas sur le même continent, et nous nous sommes réjouis lorsque sa lutte a été couronnée de succès, y voyant le commencement de l'écroulement des derniers remparts du colonialisme et de l'oppression en Afrique. Chacun à sa propre façon, le Bangladesh, la Grenade et la Guinée-Bissau représentent une nouvelle victoire dans la sainte croisade de l'autodétermination, croisade dont le premier champion international est l'Organisation elle-même.

45. L'admission du Bangladesh attire l'attention de façon particulièrement poignante, sur les obligations de la communauté mondiale en matière de secours dans les cas de calamités naturelles, spécialement pour les pays en développement qui ne disposent pas de réserves ou qui n'en ont que peu pour y faire face. Le désastre qui a frappé l'Etat frère latino-américain du Honduras, à la veille même de cette session de l'Assemblée, ne peut que renforcer nos obligations. Il est évident que nous devons faire beaucoup plus encore pour permettre aux Nations Unies de s'acquitter de leurs responsabilités au nom de la communauté internationale. Les ressources dont dispose actuellement le Secrétaire général sont beaucoup trop limitées pour qu'il puisse y répondre immé-

diatement et efficacement, et une très grande part des secours est ainsi inévitablement laissée à la charité des amis et à la mobilisation de l'angoisse internationale. La vingt-neuvième session de l'Assemblée générale doit prendre rapidement les mesures nécessaires pour que l'Organisation soit à même de s'acquitter de sa responsabilité évidente et qui ne prête pas à controverse. Entre-temps, elle doit ajouter sa voix aux appels du Secrétaire général et des Etats intéressés afin qu'une aide immédiate, si désespérément nécessaire, soit apportée.

46. L'admission de trois nouveaux Etats nous rapproche de l'objectif de l'Organisation des Nations Unies qui est de représenter toute l'humanité. Cependant, nous ne devons pas oublier, dans notre joie, les obstacles à l'universalité qui subsistent. En particulier, l'admission de la Grenade et de la Guinée-Bissau nous rappelle que des victoires doivent encore être remportées pour la décolonisation dans les Antilles et en Afrique.

47. Dans notre propre région, nos frères de Belize, — un Etat membre de notre communauté des Antilles — se voient encore refuser l'indépendance, non pas du fait de la mauvaise volonté de la puissance coloniale ou du manque d'enthousiasme de cette population pour la libre détermination, mais, comme cette Assemblée s'en est déjà rendu compte, en raison de la menace d'absorption totale et d'étouffement virtuel qui pèserait sur elle dès la naissance du nouvel Etat. Le moment est certainement venu de reconnaître ces réalités et les droits des communautés et Etats établis, que l'histoire elle-même a consacrés, et d'abandonner les revendications de propriété qui ont une origine douteuse remontant à un autre âge et dont les racines plongent dans un autre colonialisme. Il est intolérable, et étranger aux nobles traditions de l'Amérique latine, qu'à cette heure tardive une population se voie refuser, du fait d'une ambition expansionniste, l'exercice de son droit à la libre détermination. L'Organisation doit faire en sorte que ses efforts de décolonisation ne soient nulle part rendus aussi vains.

48. En Afrique, il est particulièrement réjouissant de constater que le Gouvernement portugais a pris position, avec courage et sans équivoque, dans le sens de la libre détermination et du respect de la dignité humaine et que, au début même de la vingt-neuvième session, des progrès importants aient été faits vers l'indépendance du Mozambique. Comme ceux qui ont pris la parole pour condamner la politique du passé, n'hésitons pas à nous féliciter aujourd'hui des tendances actuelles et à assurer le Portugal de notre appui aux programmes constructifs qui en résultent. Cette assurance doit impliquer davantage qu'une appréciation passive. Les Etats libres du Mozambique et de l'Angola, comme l'Etat de la Guinée-Bissau, dont le premier anniversaire de l'indépendance a été célébré la semaine dernière, auront besoin d'une assistance massive de la communauté internationale si l'on veut que le triomphe de la libre détermination ne soit pas assombri par un désastre économique. Il n'est pas trop tôt pour engager les ressources internationales dans la mesure qui sera essentielle pour la tâche inévitable de reconstruction. Cette vingt-neuvième session ne devrait pas prendre fin sans que les décisions nécessaires n'interviennent à cet effet.

49. L'achèvement de la lutte pour la libération du Mozambique et de l'Angola constituera la justification de cette lutte elle-même et provoquera un renouvellement de la confiance en les victoires définitives qui devront être remportées par les autres mouvements de libération. Mais cette confiance ne pourra être justifiée que si elle ne dégénère pas en complaisance. La libre détermination, au Mozambique et en Angola, ne représente pas la fin de la lutte pour la liberté en Afrique méridionale. La Namibie, la Rhodésie et l'Afrique du Sud elle-même pèsent encore sur la conscience de l'humanité et exigent le courage des hommes libres, où qu'ils se trouvent.

50. L'élan engendré à l'échelon international, au cours des dernières années, par le mouvement en faveur de la liberté en Afrique méridionale a joué un rôle important, un rôle vital, dans les perspectives actuelles de victoire. Une diminution de cet élan pourrait, même maintenant, compromettre ces perspectives; mais — ce qui ne serait pas moins grave — un ralentissement de cet élan, à ce stade de victoire partielle, serait un gaspillage inadmissible des avantages tactiques et psychologiques résultant de la campagne de libération qui a eu lieu ailleurs. Le Mozambique et l'Angola seront libres. Réserveons leur place pour la trentième session. Ce qu'il faut maintenant, c'est que nous redoublions d'efforts, que nous luttons avec une nouvelle énergie, que nous utilisions les avantages acquis, en ne perdant pas de vue que les forces du racisme et de l'oppression seront toujours plus désespérées au fur et à mesure qu'elles se retrancheront derrière leurs dernières défenses.

51. Consacrons la promesse, que cette session fournit de victoires importantes en Afrique méridionale, par un engagement renouvelé, non pas seulement de poursuivre la lutte, mais de l'accroître, afin que la volonté collective de l'Organisation et de tous ses membres légitimes conduise aux victoires finales. Quelle meilleure façon de le faire que d'agir de façon décisive, comme l'Assemblée vient de le faire au sujet du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs [2248<sup>e</sup> séance] et, conformément à la procédure requise, de retirer officiellement à l'Afrique du Sud son droit à la qualité de Membre des Nations Unies en raison de ses violations flagrantes, persistantes et intolérables de la Charte ?

52. Le cas de la Namibie représente un défi particulier. En effet, il s'agit là d'un territoire international au sujet duquel l'Organisation a assumé des responsabilités particulières. Les mesures positives que vient de prendre le Conseil des Nations Unies pour la Namibie — que la Guyane a l'honneur de présider actuellement — en exerçant son pouvoir législatif pour faire en sorte que les ressources de la Namibie soient mises au bénéfice de la population de ce territoire<sup>4</sup> et pour établir en Zambie l'Institut pour la Namibie<sup>5</sup>, prouvent que la communauté internationale a conscience de sa responsabilité pour faire progresser la lutte pour la liberté. Le moment est venu pour nous de prendre, par le truchement du Conseil de sécurité, les mesures nécessaires pour mettre fin rapidement et de façon définitive à l'occupation illégale de la Namibie pour l'Afrique du Sud.

53. Et en passant nous ne pouvons pas non plus oublier les Etats divisés dont la condition de division continue à contribuer à ce qu'ils restent en dehors

de l'Organisation. Soyons logiques avec notre engagement au principe d'universalité et créons les conditions qui permettront aux peuples de tous ces territoires de régler leurs questions internes de division sans l'ingérence, ou même les discours, de forces de l'extérieur sous quelque forme qu'elles se présentent ou d'où qu'elles proviennent, de près ou de loin.

54. Alors que nous essayons de créer les conditions qui nous permettront de résoudre les problèmes qui maintiennent les Etats divisés en dehors de l'Organisation, que la leçon de Chypre nous rappelle la menace à l'indépendance et à la souveraineté nationale des Etats qui font déjà partie de l'Organisation. Le peuple de Chypre a souffert une tragédie aux proportions énormes. Aucun d'entre nous, mais en particulier ceux qui viennent de sociétés pluralistes, ne peut manquer d'être profondément touché par l'échec de l'unité nationale, conséquence de l'aventurisme mal dirigé qui a marqué le début de ces événements.

55. Il y aura suffisamment de temps par la suite pour juger de ces événements et de ceux qui ont contribué à leur conception et à leur exécution. Ce qui est indispensable maintenant, avant toute autre chose, c'est aider nos frères de Chypre à panser les blessures de leur société déchirée, les aider dans leurs efforts pour maintenir l'intégrité de leur Etat et mettre à leur disposition nos bons offices collectifs ainsi que la protection et le contrôle de l'Organisation des Nations Unies elle-même pour garantir cette intégrité et permettre à Chypre de continuer à jouer un rôle constructif dans les affaires de la communauté mondiale. De nombreux Etats sont en mesure d'apporter une modeste contribution à ce processus de relèvement et nous ne devons pas laisser perdre l'occasion qui existe maintenant d'élargir les bases de l'effort international, en particulier de l'élargir au-delà des limites des grandes puissances.

56. Tandis que cet effort est accompli — et quelles que soient les solutions politiques et constitutionnelles qui seront trouvées — nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer les problèmes humanitaires qui demandent des remèdes immédiats et qui, si ces remèdes ne sont pas apportés, rendront infiniment plus difficile la tâche de trouver des solutions. La dispersion d'une grande partie de la population de Chypre exige l'attention immédiate de la communauté internationale. Le fait que leur nombre même en soit réduit par rapport aux autres calamités humaines de ce type dont la communauté internationale a dû s'occuper par le passé ne devrait qu'accélérer le rythme auquel les programmes de secours seront arrêtés et mis en œuvre.

57. Il y a encore une possibilité de sauver Chypre d'une détérioration de la situation et d'empêcher qu'elle devienne une zone pétrifiée dans la division sous le patronage des grandes puissances. De toute évidence, il y a de toutes parts des hommes de bonne volonté disposés à travailler sans relâche pour éviter qu'une perspective si sombre ne devienne réalité. Qu'au cours des jours et des semaines à venir l'Assemblée, l'Organisation et tous les Etats Membres les aident à trouver les voies permettant de sortir de l'obscurité actuelle.

58. Nous nous joignons au Secrétaire général pour rendre hommage aux membres de la Force des Nations

Unies chargée du maintien de la paix, qui ont donné leur vie à Chypre; mais la leçon que nous devons tirer de cette tragédie, la façon dont nous devons accueillir leurs sacrifices est la reconnaissance du besoin pour la communauté internationale de reconsidérer sa conception du maintien de la paix, de l'envergure des opérations de maintien de la paix et de la nécessité d'étudier les difficiles questions d'autorisation de contrôle, de commandement et de ravitaillement qui doivent être réglées par des moyens compatibles avec les besoins actuels de la paix internationale et du concept que l'on a aujourd'hui de l'action internationale.

59. La communauté internationale, comme toutes les communautés à l'échelon national, doit quelquefois apprendre de dures leçons par une expérience acquise au prix de grandes difficultés. Peut-être l'expérience de Chypre donnera-t-elle à la communauté internationale des leçons sur les moyens de maintenir la paix. Peut-être serons-nous amenés finalement à percevoir le véritable rôle de l'Organisation dans le maintien préventif de la paix, rôle fonctionnel, conforme à la souveraineté nationale, en vue de maintenir l'ordre international et de préserver l'intégrité des Etats de façon plus efficace que par des forces symboliques rassemblées à la suite d'un conflit.

60. Les faits importants concernant le maintien de la paix à la suite de la récente crise du Moyen-Orient et de la malheureuse expérience actuelle de Chypre devraient certainement justifier un effort considérable, au cours de cette session, pour faire progresser la question du maintien de la paix internationale considéré comme l'un des mandats les plus importants donnés à l'Organisation en vertu de la Charte. Renforcés par les conceptions contemporaines de l'unité globale de l'humanité et l'interdépendance qui en résulte pour les hommes, nous ne devrions pas permettre que des obstacles au consensus sur cette question obscurcissent nos perspectives d'accord futur et nous ne devrions pas, par conséquent, nous laisser détourner de le rechercher à nouveau.

61. Mais, alors qu'à cette vingt-neuvième session nous discutons des questions politiques du maintien de la paix et du désarmement, de la décolonisation et de l'*apartheid*, de la crise au Moyen-Orient et de la situation en Indochine, ce sont les questions économiques que doit affronter la communauté mondiale et qui pèsent partout sur la vie quotidienne des peuples, qui exigeront notre attention la plus urgente et notre examen et nos débats les plus approfondis.

62. Le fait que nous ayons atteint ce stade où tous les Etats Membres reconnaissent le caractère prioritaire de ces questions est déjà un progrès notable. Il y a eu une époque, il n'y a pas si longtemps, où pour le monde développé de l'Est et de l'Ouest, il s'agissait là de questions marginales du dialogue international, reléguées presque à la catégorie de "questions diverses" sur l'ordre du jour international. Il ne peut plus en être ainsi, car ces questions sont maintenant aussi importantes pour la prospérité du monde développé qu'elles l'ont toujours été pour la survie du monde en développement.

63. Il aurait été encourageant que nous parvenions à cette unanimité des préoccupations à partir d'une position de principe correspondant aux mandats de

la Charte; mais en vérité cela n'a pas été le cas. Malgré l'échec inévitable d'une série de palliatifs internationaux pour redresser le déséquilibre économique entre les pays riches et les pays pauvres du monde, malgré la frustration, le cynisme et le ressentiment croissants des sous-privilegiés du monde, malgré même la prise de conscience globale graduelle, la prise de conscience planétaire d'une communauté mondiale interdépendante, malgré tout cela, les pays développés, pour la plus grande part, ont refusé d'admettre le besoin d'un changement fondamental. Il a fallu l'élément catalyseur de la crise énergétique pour qu'on reconnaisse par force le besoin d'un nouvel ordre économique international. Même ainsi, c'est parfois avec un monde développé réticent que nous sommes arrivés à un certain consensus au cours de la sixième session extraordinaire sur la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI)] et le Programme d'action pour le mettre en œuvre [3202 (S-VI)].

64. Avec la fin de la session extraordinaire sur les matières premières et le développement et dans l'attente de la session extraordinaire sur le développement et la coopération économique internationale en 1975, il est essentiel que ces questions économiques urgentes occupent la plus grande partie de notre temps au cours de la vingt-neuvième session. Cette discussion générale peut servir un objectif important si, par des échanges francs, nous pouvons faire progresser le dialogue sur une modification et combler le fossé qui existe encore entre les espoirs des pauvres et les intentions des riches.

65. Pour combler ce fossé, nous devons arriver à un accord sur les objectifs de nos efforts, sur nos buts et objectifs fondamentaux. Dans la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, nous nous sommes mis d'accord sur la rhétorique du changement. Dans le Programme d'action, nous avons défini certains des mécanismes grâce auxquels ce changement pourrait être mis en œuvre. Mais nous sommes-nous mis d'accord sur la philosophie du changement? Sommes-nous arrivés, à partir de nos différents points de départ, à un accord sur l'idéologie de la reconstruction économique internationale?

66. Si la recherche d'un consensus à la sixième session extraordinaire n'a signifié, pour le monde développé ou pour sa plus grande part, que des modifications mineures du système économique international, destinées à apaiser les demandes pressantes de changement ou, pis encore, qu'un processus d'ajustement minime des positions dans le cadre du système existant pour répondre aux besoins précis d'une situation d'urgence provisoire — et, en fait, il est suffisamment prouvé que plusieurs Etats développés qui recherchent un consensus n'ont que l'une ou l'autre de ces possibilités dans l'esprit — s'il en est véritablement ainsi, alors nous sommes encore loin de cet accord sur un objectif commun qui est la condition préalable d'une action en coopération. Aussi longtemps que ce malentendu persistera au niveau des objectifs, ni la rhétorique de la Déclaration, ni les mécanismes du Programme d'action ne sauraient contribuer de façon importante à la solution des problèmes économiques fondamentaux qui continuent

à exiger notre attention. Sans la véritable étincelle d'un engagement mutuel, la Déclaration ne sera qu'un parchemin sans vie et le Programme un schéma qui demeurera lettre morte, et ces deux documents seront destinés aux archives internationales des causes perdues.

67. Toutefois, si nous persévérons dans notre poursuite d'un accord mutuel, si nous procédons par consensus comme on nous a, de façon presque menaçante, incité à le faire — comme, en fait, aussi bien les principes que leur avantage enjoignent aux États en développement de le faire — alors qu'il soit bien clair pour tous ceux qui sont engagés dans le dialogue que cet accord mutuel, ce consensus, doit porter avant tout sur la philosophie du changement, doit être fondé sur une réponse commune aux questions suivantes : quel genre de monde devons-nous nous efforcer de changer ? Vers quel monde meilleur cherchons-nous à aller ? Si nous ne pouvons pas nous mettre d'accord sur ces principes essentiels du changement, un consensus sur les mécanismes de changement n'est qu'un concept sans signification et sa recherche se terminera dans la futilité, le découragement et, inévitablement, l'affrontement. Mais, si nous pouvons nous mettre d'accord sur ces principes du changement — un accord réel et authentique appuyé par la conviction qu'il est de l'intérêt primordial de tous les États de faire avancer cette transformation — la Déclaration adoptée à la session extraordinaire deviendra un instrument organique de notre nouvelle communauté mondiale et le Programme d'action sera une charte vivante de réforme progressive.

68. Je ne peux pas parler pour l'ensemble du tiers monde et je ne cherche pas à le faire. Mais, je soupçonne que l'opinion de ce petit coin du monde en développement qu'est la Guyane se rapproche beaucoup de l'opinion de bien d'autres pays du tiers monde. Je soupçonne aussi que notre vision du monde où nous souhaitons aller ressemble beaucoup à celle des deux autres tiers des peuples du monde, qui souhaitent ardemment le changement. Peut-être pour cette raison est-il facile pour moi de faire mienne la description faite de la scène contemporaine par un économiste distingué du tiers monde, M. Mahbub ul Haq, du Pakistan, qui, récemment, lors de la commémoration d'un grand internationaliste du monde développé qui comprenait notre opinion et partageait notre vision, disait :

« Il aurait été profondément attristé par un monde si divisé économiquement que 20 p. 100 environ de la population jouissent d'environ 80 p. 100 des revenus mondiaux. Nous voyons aujourd'hui près des deux tiers de l'humanité vivant — si l'on peut appeler cela vivre — avec moins de 30 cents des États-Unis par jour. Nous nous trouvons dans une situation où il existe près d'un milliard d'analphabètes dans le monde, encore que le monde ait les moyens et la technique nécessaires pour répandre l'éducation. Nous voyons environ 60 à 70 p. 100 des enfants du tiers monde souffrir de malnutrition, encore que le monde ait les ressources nécessaires pour alimenter de façon adéquate toute sa population. Il y a une mauvaise distribution des ressources mondiales, qui fait que les pays développés consomment à peu près 25 fois plus de ressources

per capita que les pays en développement. Nous sommes dans une situation où les millions d'habitants du tiers monde travaillent très durement pour une maigre pitance. Il est facile de prendre cela de haut et d'expliquer la chose en termes d'étapes de développement. Mais il est peu probable que cela entraîne la conviction de nos pays où la population travaille sous un soleil brûlant du matin jusqu'au soir, simplement pour survivre, et arrive à une mort prématurée sans jamais avoir découvert la raison de tout cela. »

C'est l'une des réalités les plus encourageantes et les plus réconfortantes de notre temps que ces paroles aient été prononcées en Suède dans une allocution faite au cours d'un cycle d'étude sur le développement et l'indépendance, qui a eu lieu pour commémorer l'œuvre de Dag Hammarskjöld.

69. Cette image de notre monde moderne est, je le crois, assez représentative de l'opinion du tiers monde en général. Il se peut que les choses soient légèrement meilleures pour quelques pays en développement, mais elles sont légèrement moins bonnes pour plusieurs. Il est impossible de contester son sens profond. La nécessité de remédier à cet état de choses doit être parfaitement évidente. C'est sur ce problème des remèdes à apporter que nous devons rechercher un consensus, auquel nous devons employer nos talents intellectuels et nos connaissances technologiques. A ce consensus, nous devons consacrer notre humanisme ainsi que notre instinct de survie pour changer le monde pendant qu'il est encore temps de le faire volontairement.

70. Combien d'entre nous, États Membres développés ou en développement de cette organisation, ne sont pas encore décidés à rejeter une société nationale fondée sur des iniquités aussi évidentes ? Combien d'États n'ont pas, en fait, été créés sur la base d'une rébellion contre de telles injustices ? Pour combien d'entre nous ces distorsions ne sont-elles pas un outrage aux dogmes de nos philosophies nationales de justice sociale et économique ? Pourquoi alors permettons-nous à ces structures féodales de persister dans la communauté des États et combien de temps croyons-nous vraiment qu'elles pourront survivre sans rendre indéfendable une stratégie de changement par le simple dialogue ?

71. Les points sur lesquels nous devons nous mettre d'accord sont les suivants : allons-nous mettre fin à ces inégalités, à ces injustices et à ces distorsions ? Allons-nous édifier sur cette planète une communauté mondiale égalitaire dans laquelle la richesse du monde sera plus justement partagée, dans laquelle les ressources du monde seront plus équitablement consommées, dans laquelle la qualité de la vie humaine découlera non pas des possessions d'une élite minoritaire dans le monde, mais bien des possessions de la race humaine elle-même ? Je ne souhaite pas trop simplifier la question. Il est facile de rendre en paroles hommage à ces objectifs et il est de mode de le faire. Il est beaucoup plus difficile de les élever à la hauteur d'une éthique de la vie internationale et de traduire cette éthique dans la réalité pratique de l'existence. Et cependant, y a-t-il une alternative si nous voulons, en vérité, procéder par consensus ?

72. Si nous voulons vraiment procéder de cette façon, le monde développé doit être prêt à accepter

un changement réellement fondamental. Le système économique mondial est à la base des inégalités, des injustices et des distorsions économiques dans le monde et ce système lui-même doit être changé de façon radicale par des méthodes dont quelques-unes sont décrites dans le Programme d'action. En termes de philosophie et d'idéologie du changement, je voudrais simplement parler d'un aspect de ce processus. Aristote, il y a longtemps, avait compris une vérité fondamentale qui vaut encore aujourd'hui dans les relations entre Etats, comme elle était valable il y a 2 000 ans dans les relations entre personnes à l'intérieur des Etats. Il affirmait : "Là où règne l'inégalité, l'équité elle-même n'exige pas la réciprocité". Il nous a démontré qu'on ne peut pas modifier la condition fondamentale d'inégalité relative si ce n'est par des apports inégaux. Si l'on veut que les faibles deviennent forts et si l'on veut tirer les pauvres de leur pauvreté, si les non privilégiés doivent jouir d'une participation égale, ils doivent recevoir, par rapport aux forts, aux riches, aux privilégiés, des avantages spéciaux; et les mécanismes d'égalisation nécessaires pour redresser ce déséquilibre doivent inévitablement modifier de façon radicale le système même qui produit ces inégalités.

73. Cela signifie que, si nous voulons aboutir à un accord sur une philosophie du changement, le monde développé doit d'abord se soucier avant tout de ce qui se passe dans le tiers monde et parmi ses habitants; il doit, en second lieu, admettre que les intérêts à long terme exigent des modifications profondes du *statu quo*; et il doit être suffisamment bien informé et suffisamment conscient de son rôle pour accepter les sacrifices et les perturbations causés par les changements, et non pas les accepter comme des inconvénients temporaires s'opposant à une prospérité nationale effrénée, mais les accepter noblement et avec fierté, comme une nouvelle façon de vivre que tous les hommes peuvent partager dans la prospérité de notre effort humain.

74. Bien entendu, nous estimons qu'un intérêt personnel bien réfléchi doit nous dicter les nécessités d'un consensus dans ces termes; nous estimons que nos perceptions et l'interdépendance du monde rendent inévitable l'apparition de ces changements, que la réalité démographique du XXI<sup>e</sup> siècle, dans laquelle le monde développé d'aujourd'hui ne représenterait qu'à peine 10 p. 100 de la population de notre planète, rend encore plus nécessaire de mettre fin à ces inégalités avant qu'elles ne deviennent encore plus absurdes qu'elles ne le sont à l'heure actuelle.

75. Mais un accord sur cette philosophie du changement ne découlera pas de nos vieilles attitudes et de nos vieilles façons de penser. Ce n'est pas le consensus de la place du marché ou le consensus d'un baril de poudre. Ce n'est pas un consensus qui peut être extrait par la concurrence ou dicté par la puissance. Notre recherche de consensus doit se laisser guider par un réajustement des valeurs qui découlent des impératifs de la condition humaine en ce dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle.

76. Depuis que la vie humaine est apparue sur la terre, il y a bien des siècles, la race humaine a rencontré d'innombrables dangers sur sa route. Ils se sont manifestés sous des formes différentes; parfois ils ont été dus à l'homme lui-même et à ses guerres

d'extermination. Certains de ces dangers persistent, mais la crise de notre temps découle des succès mêmes de l'humanité, pour ce qui est de sa survie et de la construction d'une communauté globale qui recouvre véritablement la terre, communauté qui devient chaque jour de plus en plus interdépendante au fur et à mesure que les besoins humains se rapprochent des limites de notre petite planète. Une consommation exagérée en un endroit du monde signifie très souvent, aujourd'hui, une pénurie dans un autre endroit; et elle provoque également des privations dans le milieu de celui qui consomme trop.

77. Notre condition humaine s'est modifiée de façon fondamentale; mais l'organisation de notre société n'a pas répondu à ce changement dans les relations de l'homme avec le monde où il vit. Nous avons encore une communauté humaine où beaucoup sont faibles tandis que d'autres sont forts; où beaucoup sont pauvres alors que d'autres ne cessent de s'enrichir; où beaucoup sont malades alors que la science est toujours plus capable de vaincre la maladie. La perception de la limitation de notre planète doit nous faire prendre conscience du fait que tous ces problèmes importants sont liés les uns aux autres. Alimentation et sécurité, problèmes de la population, pollution du milieu ambiant, distribution des nouvelles richesses de la mer et pénurie des ressources nouvelles de la terre, élimination de la pauvreté, de la malnutrition et de l'analphabétisme, respect de la dignité inhérente de l'homme, tout cela doit être pris ensemble, dans le programme de la survie humaine. Et, au cours de cette discussion, les politiques périmées de compétition et de puissance doivent céder le pas à la politique d'un ordre mondial. Lorsque cela se produira — mais seulement lorsque cela se produira — l'accord concernant cette philosophie du changement, qui est peut-être la condition préalable de la survie de l'homme sur notre planète, ne sera plus un objectif hors de notre atteinte.

78. C'est précisément parce que nous n'avons pas atteint ce consensus sur ces conditions fondamentales du changement que nos décennies du développement et ce qui est maintenant la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)] n'ont pas produit de changement significatif, n'ont même pas eu pour effet le transfert symbolique des ressources des pays développés au monde en développement qui constituait leur modeste ambition. Si nous sommes maintenant d'accord pour commencer une reconstruction économique internationale efficace, l'un des premiers objectifs des mécanismes d'égalisation que nous mettrons sur pied devra être d'assurer un transfert significatif des ressources des nations riches aux nations pauvres; c'est là que se trouve le nœud de tout changement et c'est dans ce domaine plus que dans aucun autre que nous mettrons à l'épreuve la force de l'engagement du monde développé en vue de réformes importantes.

79. A cet égard, deux facteurs doivent être reconnus. Le premier, c'est que si nous voulons assurer un transfert significatif des ressources du monde développé aux pays en développement, si nous voulons redistribuer les richesses du monde de façon plus équitable, les mécanismes d'égalisation que nous adopterons devront faire preuve d'un grand esprit

d'innovation. Dans le domaine du commerce, par exemple, un simple accès aux marchés ne suffira sans doute pas. Il ne suffira certainement pas dans l'hypothèse où cet accès aidera matériellement les Etats en développement grâce à l'expansion des produits d'exportation fondée sur une main-d'œuvre à bon marché, car le concept de main-d'œuvre à bon marché qui sert à perpétuer les inégalités du système actuel ne peut lui-même fournir une base solide sur laquelle peut s'appuyer le processus de reconstruction. Donc, tout transfert de ressources destiné à éliminer les inégalités les plus flagrantes de la scène contemporaine dans le monde développé exigera sans doute pendant à tout le moins un certain temps, non pas seulement que l'on freine, mais bien que l'on renverse les traditions commerciales qui ont permis la croissance et la force des Etats industrialisés, c'est-à-dire le concept selon lequel il faut acheter bon marché et revendre cher.

80. En raison de l'absence persistante de consensus entre nous sur ces questions fondamentales, nombre des critiques qui continuent d'être adressées aux membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole [OPEP] partent de l'hypothèse que ce système de négociation de prix bas pour les matières premières et de prix très élevés pour les produits manufacturés est en quelque sorte un principe pré-ordonné et consacré, et que si l'on s'en écartait — sans même parler de le supprimer — on aboutirait à une hérésie et à une impertinence intolérable.

81. Cependant, l'expérience a montré combien l'amélioration des recettes d'exportation des pays en développement peut être aisément mise en échec par l'inflation rapide du monde développé. Si le problème qui consiste à opérer une véritable redistribution des revenus du monde doit être abordé dans un nouvel esprit, alors il ne faut plus renvoyer à une échéance lointaine la question de l'indexation. Afin de réaliser des progrès concrets avec de tels plans, nous devons nous contenter, tout au moins au début, d'une solution techniquement imparfaite. S'il en est ainsi — et bien que les plus récentes études de la CNUCED confirment la possibilité technique de la mise en œuvre de ce système — il nous faut aller de l'avant. Nous ne pouvons continuer de renvoyer une décision à cause d'un grand nombre de petits détails non résolus. La patience, sans parler de la possibilité d'un déclin économique des pays en développement, ne peut pas s'étendre indéfiniment.

82. Le deuxième facteur et le plus évident est l'apparition de nouvelles forces au sein du monde en développement, forces qui découlent en grande mesure de l'unité et de la résolution du tiers monde comme de la coopération pratique entre associations de producteurs créées par les Etats en développement pour défendre leur droit à des conditions commerciales justes. L'OPEP n'est autre chose que l'une de ces associations. D'autres ont déjà été créés, non pas simplement sur la base de l'expérience de l'OPEP, mais comme suite à la prise de conscience, ces dernières années, du fait que des Etats producteurs en développement, qui sont faibles séparément, peuvent multiplier plusieurs fois leur force de négociation en traitant avec le monde développé et leurs compagnies multinationales, conjointement et de façon unitaire. La naissance de la nouvelle force que ces associa-

tions apportent aux pays en développement devrait être un facteur d'extrême importance pour inciter le monde développé à réaliser un accord sur le changement et les mécanismes permettant d'y parvenir.

83. Le choix entre l'accord ou l'affrontement ne sera pas déterminé par les pays en développement, il sera dicté par les pays développés. Placés devant un tel choix, les pays en développement doivent inévitablement préférer le premier; mais si cet accord n'est pas réalisable et si l'affrontement est imposé, il existe au moins quelques forces qui permettront, en dernière hypothèse, d'assurer un transfert net des ressources.

84. Mais je tiens à bien préciser que lorsque dans ce contexte je parle d'un net transfert des ressources, il s'agit d'un transfert allant des pays développés aux pays en développement dans leur ensemble, d'un transfert des revenus vers toutes les parties du monde en développement. Transferts dont les effets seront si frappants qu'ils risquent de créer de nouvelles injustices ou de nouveaux secteurs privilégiés; transferts qui sont imposés de façon tellement aveugle qu'ils frappent les pauvres et les riches, mais avec des conséquences beaucoup plus graves pour les premiers; ou transferts dont les bénéficiaires sont si limités qu'il y a là un encouragement au recyclage des ressources vers les pays développés. De tels transferts ne remplissent pas leur rôle de mécanismes d'égalisation et sont des symboles contestables d'engagement envers une communauté mondiale égalitaire.

85. Mais l'on peut trouver d'autres mécanismes d'égalisation. Certainement, dans nos efforts pour redresser les déséquilibres économiques existants, les nouvelles ressources de la mer et des fonds marins, ainsi que le vaste potentiel de l'espace extra-atmosphérique, peuvent jouer un rôle unique. Envisagés déjà comme patrimoine de l'humanité, se sont là des occasions idéales pour fournir des mécanismes qui permettront une répartition générale plus équitable des ressources mondiales. Si nous voulons réellement atteindre un accord pour parvenir à une justice globale, il devrait être de l'intérêt des Etats développés d'utiliser au maximum les ressources en provenance de ces nouvelles richesses pour les peuples des pays en développement. Mais ceci exige également, de la part du monde développé, un engagement pour procéder à des changements fondamentaux, ainsi que la volonté d'accepter des limites à une accumulation excessive des richesses.

86. Les pays en développement doivent eux-mêmes, sans aucun doute, apporter des contributions importantes pour réaliser l'objectif d'un ordre économique international équitable. Il est évident que des relations économiques justes entre les Etats ne rempliront pas l'ambition d'une communauté mondiale égalitaire, à moins qu'elles ne servent la cause de la justice économique à l'intérieur des Etats. L'instauration et le maintien de sociétés justes à l'intérieur du monde en développement doivent être autant la conséquence que la raison essentielle d'assurer un régime d'égalité économique entre tous les pays. Pour cette raison, à défaut d'une autre, nous devons accepter que les droits de l'homme, où que ce soit, dans le monde développé et dans le monde en développement, qu'il s'agisse de droits civils et politiques, économiques sociaux et culturels, soient et continuent d'être la

préoccupation légitime de la communauté internationale, et que leurs violations les plus flagrantes retiennent l'attention de cette organisation. Les impératifs de la justice économique et du respect de la dignité humaine, une fois rassemblés pour la cause de la survie humaine, ne peuvent s'arrêter à des frontières nationales.

87. Bien sûr, les pays en développement pourront faire beaucoup pour se venir en aide les uns aux autres par une coopération économique plus efficace dans des domaines aussi importants que ceux du commerce, des transports, du développement industriel, des transferts des techniques, et par des accords monétaires et financiers. Le mouvement non aligné, conformément à des conceptions d'autonomie économique, a déjà adopté un programme d'action pour une coopération économique entre les pays non alignés et autres pays en développement<sup>6</sup> conformément à ces principes, et l'Assemblée a donné son aval en vue d'encourager ces efforts à partir des organismes des Nations Unies [résolution 3241 (XXIX)]. Des relations commerciales plus directes entre les pays en développement, par des voies maritimes qui ne vont pas simplement du nord au sud entre pays développés et pays en développement, mais de l'est à l'ouest dans la zone australe du monde, peuvent, en fait, élargir de façon importante les perspectives de développement, tout au moins pour certains des pays en développement. De telles dispositions peuvent certainement contribuer grandement à abaisser le niveau de dépendance des pays du tiers monde et à apporter des changements qualitatifs dans les relations économiques internationales existantes.

88. La plupart de ces faits — tous, en vérité, à l'exception du dernier — dépendent essentiellement des possibilités du monde développé et du monde en développement d'arriver à un accord par la voie du dialogue. Cette nécessité urgente exige que nous ayons recours au maximum aux Nations Unies pour poursuivre le dialogue et maintenir, tant que faire se pourra, les possibilités de consensus.

89. Il s'ensuit que l'Organisation doit devenir le point central pour le dialogue du développement et pour l'instauration du nouvel ordre économique international et qu'on doit s'opposer aux efforts actuels en vue du transfert, de ce dialogue et de l'installation des mécanismes pour la prise de décisions, à des institutions multilatérales contrôlées par les pays développés.

90. C'est pourquoi nous sommes tous profondément reconnaissants au Premier Ministre d'Australie de nous avoir rappelé, dans le langage éloquent et net de l'internationalisme progressiste, la primauté du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la recherche de solutions à nos problèmes actuels.

91. Mais notre besoin de dialogues appelle notre attention sur le service unique que peuvent rendre maintenant d'autres institutions, anciennes et nouvelles, susceptibles de réunir des segments du monde développé et du monde en développement dans un environnement de consultations véritablement libres. Jamais jusqu'à présent le besoin n'a été aussi grand de faire appel à ces institutions et à ces mécanismes pour parvenir à un accord dans l'intérêt de la communauté internationale dans son ensemble.

92. Mais si nous voulons les utiliser à cette fin, nous devons être conscients de leurs possibilités de contribuer au consensus global que nous voulons réaliser. Ces mécanismes pour arriver à un consensus comprennent les institutions existantes telles que le Commonwealth britannique, qui réunissent sur la base d'une affinité et d'une compréhension sans cesse croissantes des Etats anciens et nouveaux, industrialisés et en développement, du nord et du sud, de l'est et de l'ouest, pluralistes et multiraciaux — un microcosme en réalité de la communauté mondiale —, des institutions embryonnaires comme celles découlant du nouveau dialogue qui a commencé dans les Amériques, se fondant non sur d'anciennes traditions d'hégémonie mais sur de nouvelles possibilités de coopération entre tous les Etats — et je dis bien, tous les Etats — de l'hémisphère, de nouvelles associations telles que celle qui semble maintenant possible entre la Communauté économique européenne et un groupe d'environ 40 Etats d'Afrique, des Antilles et du Pacifique — relation qui, laissant derrière elle un néo-colonialisme du passé, cherche maintenant à trouver un nouveau potentiel de coopération économique entre l'association économique la plus puissante du monde et des Etats qui sont individuellement les plus faibles mais qui, réunis, ne sont pas sans force, et de le faire conformément aux objectifs internationaux les plus larges du nouvel ordre économique.

93. Toutes ces associations, et d'autres encore, doivent être exhortées à se mettre au service de ce consensus global sur lequel repose notre meilleur espoir, peut-être notre seul espoir, non simplement pour créer le nouvel ordre économique international que nous avons déjà proclamé, mais pour réaliser ce consensus dans une communauté mondiale égalitaire sans lequel nos espoirs seraient tout à fait illusoires.

94. Si cette session doit permettre de nous éloigner des dangers de l'affrontement, je suggère, en toute humilité, que ce soit par la recherche intensive d'un consensus de ce genre et de cette qualité, de la part des pays développés ou des pays en développement, ici aux Nations Unies ou dans d'autres organes de consultation internationale, cadre nécessaire à la compréhension et à la réconciliation auxquelles aboutira inévitablement un dialogue continu.

95. M. ALLADAYE (Dahomey) : Monsieur le Président, il serait tentant, après avoir écouté tous les éloges adressés à votre pays ainsi qu'à votre propre personne, de ne pas vouloir sacrifier à la tradition, de peur de tomber dans des lieux communs. Cette tentation est d'autant plus grande, que le Dahomey considère votre élection à la présidence de cette vingt-neuvième session de l'Assemblée comme la sienne propre, non seulement parce que votre élection est celle de l'Afrique tout entière, mais aussi en raison des liens d'amitié profonde qui unissent nos deux peuples.

96. Ce faisant, il me serait cependant difficile de déroger à l'agréable devoir de dire à cette brillante assistance la haute appréciation du Gouvernement militaire révolutionnaire du Dahomey pour le choix judicieux qui s'est porté sur votre illustre personne et qui assurera sans nul doute une bonne direction aux travaux de cette vingt-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale.

97. En effet, votre longue expérience des assises des Nations Unies, que vous avez plus d'une fois animées de votre dynamique participation, l'autorité et la maîtrise que vous avez acquises tout au long de votre brillante carrière dans la diplomatie algérienne, vos nombreuses et précieuses contributions à la défense de la cause des pays non alignés ainsi qu'à celle de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), sont autant d'atouts majeurs qui ne manqueront pas de peser de tout leur poids sur nos travaux, surtout au moment où l'Organisation des Nations Unies connaît une nouvelle phase historique de son existence.

98. Et puisque nous vivons actuellement ce que l'on peut appeler une nouvelle ère de décolonisation, comment ne pas évoquer la longue et difficile décolonisation algérienne, résultat d'une glorieuse révolution dont vous êtes l'un des cadres les plus jeunes et les plus dynamiques. La révolution algérienne n'a pas seulement ébranlé tout un système de domination et d'exploitation en Afrique septentrionale. Elle a fait plus que cela : grâce à elle, l'autodétermination et l'indépendance de la plupart de nos pays francophones sont devenues possibles. Depuis lors, aux côtés du grand leader qu'est le président Houari Boumediène, vous vous êtes employé, avec un rare succès à promouvoir en Algérie une politique extérieure digne de l'Afrique libérée, débarrassée de toutes sujétions vis-à-vis des uns et des autres.

99. En joignant donc ma voix à celles très éloquentes des représentants qui m'ont précédé ici, je voudrais surtout saluer en vous le digne fils de l'Afrique militante, de cette Afrique qui, faisant table rase de la rigueur avec laquelle la colonisation s'est acharnée à étouffer ses aspirations légitimes, a su montrer, une fois ses objectifs atteints, qu'elle sait oublier et pardonner. Voilà donc qui nous garantit que tout au long de cette session nous serons guidés par un homme de qualité, acquis aux causes justes et aux aspirations légitimes des peuples que nous représentons ici.

100. L'année dernière, à cette même tribune, je saluais en notre président sortant, M. Leopoldo Benites, un descendant authentique de cette Amérique latine nourrie des plus pures traditions patriotiques de Bolívar. La façon dont les travaux de la vingt-huitième session se sont déroulés sous sa haute autorité, sa courtoisie, la connaissance dont il a fait montre des pratiques de cette haute assemblée, sont la preuve que je ne m'étais pas trompé dans mes approches. Au cours de la sixième session extraordinaire qu'il a également présidée, M. Benites nous a donné des leçons de courage, de dévouement qui prouvent, s'il en était encore besoin, son amour pour la paix et la sécurité internationales.

101. Le Dahomey a suivi avec une attention toute particulière les activités de notre secrétaire général au cours de cette année. Le dynamisme, la patience et la persévérance avec lesquels il a affronté les problèmes difficiles et combien délicats qui lui ont été posés méritent notre éloge et font de lui un fonctionnaire international exemplaire et entièrement dévoué à la paix et à la sécurité internationales. Il suffit pour s'en convaincre de suivre ses faits et gestes tout au long de l'année. Tout démontre que cet ardent défenseur de la cause de notre organisation ne recule devant

rien lorsqu'il s'agit de faire triompher les buts et principes contenus dans notre charte.

102. Mon pays se réjouit d'avoir eu le plaisir d'accueillir M. Waldheim en mars dernier au cours de sa brève tournée en Afrique occidentale, tournée qui lui a permis de constater de visu les dégâts causés par cette catastrophe naturelle qu'est la sécheresse. J'ai eu personnellement l'occasion d'apprécier au cours de son arrêt au Dahomey l'intérêt qu'il porte aux problèmes africains et son désir toujours très marqué de faire en sorte que les résolutions de notre organisation sur la décolonisation, le racisme, l'*apartheid* et la discrimination raciale soient appliquées dans leur intégralité. Pour cela, il mérite les félicitations et les encouragements de la communauté internationale.

103. Monsieur le Président, dans votre discours d'introduction [2233<sup>e</sup> séance] vous avez si bien brossé les problèmes internationaux auxquels notre organisation a eu à faire face qu'il n'est pas besoin d'insister. Toutefois, vous comprendrez aisément que la délégation que je conduis à cette vingt-neuvième session accorde une attention particulière à certains sujets d'importance capitale pour l'Afrique en particulier, et pour les pays du tiers monde en général. Ces sujets ont trait à la situation des pays engagés dans la lutte pour leur libération de la domination et de l'exploitation étrangères, aux problèmes du racisme et de l'*apartheid*, aux conflits dans le monde, et bien sûr, aux problèmes relatifs au développement dans le contexte d'un nouvel ordre économique mondial.

104. Depuis quelques mois, l'Afrique est le théâtre d'un des événements les plus marquants de son histoire : l'amorce du processus de liquidation des derniers bastions du colonialisme. Vous êtes bien placé pour le savoir, Monsieur le Président, puisque, après les négociations secrètes entamées à Londres, le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et des îles du Cap-Vert (PAIG) a tenu, en accord avec la partie adverse, à ce que votre pays soit le témoin de l'acte par lequel le Portugal, enfin revenu de ses rêves chimériques, a transféré à la Guinée-Bissau les pouvoirs qu'il usurpait depuis plus de 10 ans, et singulièrement depuis l'an dernier.

105. On se rappelle en effet que le 24 septembre dernier, alors que notre vingt-huitième session de l'Assemblée générale commençait à peine ses travaux, la nouvelle nous est parvenue de la proclamation de l'indépendance de l'Etat de Guinée-Bissau. Cet acte historique, nous, peuples africains, l'avons fêté dans l'allégresse parce que ce pays frère venait enfin de conquérir et de haute lutte, les armes à la main, sa dignité et sa souveraineté internationale. Les vaillants combattants de ce pays frère, en libérant au prix de sacrifices inouïs la presque totalité de leur territoire et en proclamant l'indépendance de la Guinée-Bissau, venaient ainsi de relever le défi qui était lancé à l'Afrique combattante et aux peuples épris de paix et de justice du monde entier par le régime fasciste et anachronique de Caetano et compagnie. Ce faisant, ils avaient prouvé au monde que le cours de l'histoire est irréversible et que les causes justes finissent toujours par triompher, quels que soient les obstacles qu'on leur oppose.

106. L'éclatante victoire des forces progressistes au Portugal même un peu plus tard et la disparition de la clique de Caetano dans la honte nous confirment dans cette vérité historique. Mais il y a un an, malgré notre joie légitime et réelle, malgré les manifestations éclatantes de solidarité des peuples épris de justice et de paix de par le monde entier, nous, peuples africains, étions restés perplexes et peinéés devant les hésitations et les atermoiements de certains Membres importants de l'Organisation qui se refusaient encore à voir la vérité en face. Dieu merci, force nous est de reconnaître que la roue de l'histoire a tourné plus vite que tous les calculs sordides et combien intéressés de ceux-là qui ont pris l'habitude de demeurer insensibles à la souffrance et aux tribulations des peuples opprimés. Ce pays, à qui hier encore l'on refusait une reconnaissance *de jure*, siège aujourd'hui parmi nous en qualité de membre à part entière de la communauté internationale. Aussi, est-ce avec une vive émotion qu'au nom du Gouvernement militaire et révolutionnaire et du peuple du Dahomey, je salue les représentants de ce pays frère qui a tant souffert pour sa liberté.

107. Puisque l'occasion m'en est donnée, je voudrais saluer aussi les Républiques sœurs de Grenade et du Bangladesh qui viennent de rejoindre la grande famille des Nations Unies. Leur arrivée au sein de notre assemblée est la preuve patente que malgré tout l'Organisation s'achemine irrésistiblement vers l'universalité. A l'une et à l'autre, je voudrais donner l'assurance de l'amitié et de la coopération du Dahomey.

108. Pour en revenir aux pays africains en voie de libération, ma délégation convient que la tâche de l'Assemblée a été facilitée par la victoire des forces progressistes au Portugal même. L'allocution du général Spínola du 27 juillet dernier rendant publique et pour la première fois la ferme volonté de son gouvernement d'accorder l'indépendance aux anciennes colonies portugaises, les déclarations de M. Mario Soares, ministre des affaires étrangères du Portugal nouveau, à cette même tribune [2239<sup>e</sup> séance], constituent des engagements que mon pays apprécie à leur juste valeur.

109. Le Gouvernement militaire révolutionnaire de la République du Dahomey prend acte avec sympathie de la courageuse option prise par le nouveau régime du Portugal pour occuper désormais la place qui lui revient au sein de notre organisation et l'encourage à continuer dans cette voie. Mais ma délégation se doit à la vérité de dire qu'elle n'ira pas plus loin pour le moment, et que l'Afrique ne devrait pas encore déposer les armes à cette étape de la lutte, car si d'une manière générale le monde progressiste a applaudi à l'initiative des nouvelles autorités du Portugal, on ne peut s'empêcher de nourrir quelque inquiétude quant à l'avenir de ses colonies promises aujourd'hui à la liberté.

110. L'enjeu est en effet complexe, les intérêts impérialo-capitalistes sont importants. Si au Portugal même les forces progressistes semblent avoir le dessus pour le moment, il n'en est pas moins vrai que les forces du mal dans ce pays sont encore importantes et très actives. Les nostalgiques d'un passé révolu ne manqueront pas de caresser l'illusion d'une nouvelle Rhodésie portugaise. Certaines grandes puis-

sances ne voudront pas assister impassibles à l'émergence de nouvelles nations situées sur des points stratégiques et également riches en matières stratégiques. Il ne fait pas l'ombre d'un doute que les minorités racistes en Afrique du Sud et en Rhodésie ne manqueront pas de se manifester négativement face à la naissance de nouveaux Etats noirs à leurs portes, et le soutien actif qu'elles apportent aux Blancs du Mozambique et de l'Angola qui veulent saboter la nouvelle politique de libération amorcée par le Portugal est, à ce titre, très significatif.

111. C'est pourquoi nous pensons, au Dahomey, qu'il est encore trop tôt pour juger de l'aboutissement du processus de décolonisation actuellement engagé par les nouveaux responsables du Portugal. Nous ne pouvons pas encore démobiliser nos troupes; nous ne pouvons pas déjà crier victoire, alors que les menaces qui pèsent sur nos frères sont encore si grandes et l'incertitude sur leur avenir presque totale. Mon pays sait gré aux autorités portugaises de leur détermination à libérer les territoires colonisés, mais nous ne pouvons faire plus tant que le Portugal n'aura pas démêlé l'imbroglio politique et mis fin aux souffrances dont il est responsable dans ces pays. C'est pourquoi nous estimons que maintenant plus que jamais l'Organisation doit suivre l'évolution de la situation dans cette partie australe du continent africain et se tenir prête à soutenir matériellement ces pays si leur indépendance venait à être menacée.

112. Je voudrais maintenant me tourner vers les deux gangrènes auxquelles l'Afrique tout entière a à faire face, de même d'ailleurs que l'Organisation des Nations Unies : la Rhodésie et l'Afrique du Sud.

113. La première continue toujours de défier l'Organisation avec, bien sûr, la complicité de la puissance administrante qui, malgré ses réactions de Ponce Pilate, n'en porte pas moins la responsabilité intégrale de la situation créée dans ce pays où une minorité blanche a choisi délibérément de se rebeller contre la Couronne britannique, en étouffant la volonté d'une écrasante majorité noire. Il est permis aujourd'hui que l'Organisation demande à la Grande-Bretagne jusqu'à quand elle pense perpétuer une telle situation malgré les conclusions du rapport de la Commission Pearce<sup>7</sup>. N'est-il pas temps que ce régime minoritaire rebelle soit ramené à la raison et que la puissance administrante cesse de se retrancher derrière des prétextes fallacieux ?

114. Le cas de l'Afrique du Sud mérite qu'on s'y penche un peu. En effet, depuis sa création, notre organisation s'est préoccupée de façon constante de la situation qui prévaut en Afrique du Sud, où l'*apartheid* est érigé en philosophie politique de gouvernement. Tout le monde sait le sort qui est réservé aux Noirs auxquels on ne reconnaît même pas la qualité d'hommes. Une telle situation, intolérable et inadmissible de la part de notre organisation, a fait l'objet de nombreuses résolutions que le régime de Pretoria a constamment refusé d'appliquer. Ce faisant, l'Afrique du Sud s'est mise d'elle-même au ban de l'Organisation, qui n'a plus d'autre choix que de prendre ses responsabilités. Mieux encore, depuis 1970, l'Assemblée a rejeté de façon constante les pouvoirs des représentants du gouvernement d'*apartheid* parce que ce gouvernement n'est pas l'émanation de toute la population sud-africaine,

blanche et noire. Toutefois, par des arguties juridiques on a toujours considéré les décisions de l'Assemblée comme étant des avertissements sérieux lancés au régime d'*apartheid* pour qu'il modifie sa politique et se conforme aux dispositions de la Charte.

115. Cette interprétation complaisante, loin de faire réfléchir le Gouvernement minoritaire de l'Afrique du Sud, ne fait que le renforcer dans sa politique inhumaine, fondée sur la négation de la personnalité du Noir. Dans ces conditions, est-il encore permis à notre assemblée d'assister impassible à un acte de défi qu'un Membre de l'Organisation lui lance de façon persistante ? S'il nous est loisible, en tout cas fort pratique pour certains d'entre nous, de se réfugier derrière des arguties juridiques, l'honnêteté intellectuelle devrait nous amener à nous demander ce que fait encore parmi nous ce "Membre" de l'Organisation des Nations Unies qui refuse systématiquement d'appliquer la Charte de l'Organisation et ses résolutions. L'honnêteté, le bon sens — oui, l'honnêteté et le bon sens déjà — nous auraient depuis dicté de mettre ce membre pour le moins curieux à la porte de l'Organisation. Le temps n'est-il pas venu pour l'Assemblée de recourir enfin à l'application de l'Article 6 de la Charte pour extraire cette gangrène de son sein ?

116. Ma délégation estime que le temps est venu où l'Assemblée doit effectivement prendre à l'égard de ce gouvernement des mesures énergiques. Celles-ci s'imposent d'autant plus que ce gouvernement, faisant fi des décisions de l'Assemblée qui lui enlevaient la tutelle de la Namibie, et de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice déclarant illégale la présence de l'Afrique du Sud en Namibie<sup>8</sup>, juge bon d'exporter dans ce territoire qui relève désormais de l'autorité du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, sa politique d'*apartheid* et de bantoustanisation.

117. Après les efforts répétés du Secrétaire général mandaté par le Conseil de sécurité pour régler ce problème à l'amiable avec le régime d'*apartheid*, tenant compte de la mauvaise foi manifeste dont a fait preuve le Gouvernement sud-africain, ma délégation pense que l'Assemblée doit reprendre le problème de la Namibie dans son intégralité en vue de lui trouver la solution urgente et immédiate qui s'impose. Point n'est besoin de souligner qu'une telle situation risque à la longue de constituer une menace grave à la paix et à la sécurité internationales si l'Assemblée ne lui accorde à temps toute l'attention requise.

118. Tout le monde sait ici que si la vingt-huitième session de l'Assemblée n'a pu clore ses travaux que le 16 septembre dernier, c'est compte tenu du conflit qui est venu secouer notre organisation à la suite de la reprise des hostilités en octobre dernier au Moyen-Orient. Aujourd'hui, grâce à la sagesse des parties concernées et surtout parce que les superpuissances ont compris le danger que constituerait pour le monde la perpétuation d'une telle situation, un accord de dégageant a pu être conclu d'abord entre l'Égypte et Israël, ensuite entre la Syrie et Israël, écartant ainsi provisoirement toute reprise des hostilités. Sans qu'on puisse dire pour autant que toute possibilité de guerre soit écartée, le jeu des superpuissances dans cette région montre à l'évidence leur souci permanent de prouver au monde qu'ils détiennent encore les leviers de commande.

119. Il est en effet pénible de constater que malgré les nombreuses résolutions de l'Organisation, le Moyen-Orient n'a connu une paix relative que seulement lorsque les superpuissances en ont ainsi décidé, démontrant par là que s'ils veulent bien taire leurs rivalités, les zones de conflit dans le monde peuvent disparaître à jamais. Dans ces conditions, et devant ces faits qui parlent d'eux-mêmes, comment peut-on résister à la tentation de les tenir pour responsables de toutes les guerres qui s'allument périodiquement ici et là ?

120. Au Moyen-Orient, les armes se sont provisoirement tues, du moins de façon appréciable. Mais il n'est guère exclu que des affrontements reprennent. Aussi est-il de toute nécessité que, d'une part, Israël se retire de tous les territoires arabes occupés et que, d'autre part, loin de vouloir geler la situation, les principaux responsables et les vrais acteurs trouvent la formule qui permette de reprendre au plus tôt la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient de Genève, en vue d'établir dans cette région une paix juste et durable. Il y va de l'intérêt des populations de la zone. Il y va de l'intérêt de la communauté internationale, dans la mesure où cette conférence permettra de sauvegarder la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

121. Mais ma délégation estime que, si une paix doit être réalisée de façon juste et durable dans cette partie du monde, elle ne peut se faire au détriment des aspirations du peuple palestinien. Ce peuple, privé de terre, réduit à une vie de nomade, dont la personnalité est complètement bafouée, a aussi le droit d'avoir une patrie. C'est pourquoi mon pays a appuyé l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée d'une question intitulée "Question de Palestine" [point 108]. Le temps est en effet venu de cesser de nous leurrer; il nous faut nous tenir le langage de la vérité. Il faut que les parties en présence viennent nous dire le fond de leur pensée afin de permettre aux délégations de déterminer leur attitude en toute connaissance de cause. C'est à ce prix, et à ce prix seulement que la Conférence de la paix à Genève pourra être débloquée et que l'Organisation pourra apporter une contribution positive qui aidera le Moyen-Orient à éviter une nouvelle flambée de violence.

122. Ce que je disais tout à l'heure de l'attitude des superpuissances trouve encore son illustration dans le conflit qui a opposé l'Irak et l'Iran. Il aurait suffi d'écouter les déclarations des représentants des parties au différend devant le Conseil de sécurité et de se rappeler l'impossibilité où se trouvait cette institution de prendre une décision, pour comprendre qu'il s'agit là d'une situation dont la responsabilité échappait réellement aux deux pays. Pourtant, il y a eu des morts d'un côté comme de l'autre ! Grâce aux efforts du médiateur envoyé par le Secrétaire général, une solution a pu être trouvée qui écarte pour le moment toute possibilité d'affrontement, à condition bien sûr que les vrais responsables le veuillent bien et que les populations de ces pays comprennent qu'il n'est pas de leur intérêt de continuer à s'entretuer.

123. A Chypre, la situation créée par des irresponsables téléguidés par on ne sait qui a eu pour but manifeste de discréditer l'Organisation dans la mesure où elle a failli ébranler ses institutions. Pour les néophytes de la politique internationale, en effet, il est

pour le moins incompréhensible, voire inadmissible, qu'à la barbe des forces de l'Organisation des Nations Unies, dont la mission est de veiller à la paix entre les deux communautés et à la protection de la légalité constitutionnelle, un coup d'Etat ait eu lieu sans que cette force ait pu porter secours et assistance au chef constitutionnellement élu. Mais, si l'on garde présente à l'esprit cette volonté plus ou moins avouée des superpuissances de démontrer leur hégémonie et les limites de l'Organisation, on comprendra aisément les mobiles, tant politiques que stratégiques, qui ont poussé les auteurs du coup à mettre en cause l'existence même de cet Etat souverain, Membre de notre organisation.

124. En procédant avec une telle légèreté, ces forces étrangères téléguidées, qui sont à l'origine du drame chypriote depuis le 15 juillet, ont fait montre de vue courte dans la mesure où leur action favorise ainsi la division de l'île entre deux communautés distinctes et porte une grave atteinte au droit constitutionnel et à l'autodétermination du peuple chypriote.

125. Pour les superpuissances, l'occasion est belle de se livrer à la surenchère. Si au moins, ils se donnaient la peine de penser, d'abord et avant tout, aux souffrances des populations déplacées à la suite de la guerre, cela se comprendrait encore. S'ils laissaient aux organes compétents de l'Organisation, en l'occurrence, ici, le Conseil de sécurité, le soin de régler ce problème selon l'équité, nous n'en serions pas là où nous en sommes aujourd'hui. Pour eux, seuls comptent leurs intérêts et leurs rivalités. Ma délégation pense cependant que malgré les réserves suscitées par l'immixtion des grandes puissances dans cette affaire, la proposition à laquelle souscrit mon gouvernement tendant à convoquer une conférence internationale réunissant les membres du Conseil de sécurité, les parties intéressées et les non-alignés, doit être considérée avec une attention particulière. Cette solution, pour ne pas être la meilleure, n'en constitue pas moins l'une des possibilités permettant une évolution dans la voie du rétablissement de la paix et de la constitutionnalité dans cette île déchirée.

126. Dans la péninsule indochinoise, la situation demeure toujours tendue; la paix et la sécurité internationales sont constamment mises à rude épreuve. C'est ainsi qu'au Viet-Nam, après que la communauté internationale a accueilli avec soulagement la conclusion de l'Accord de Paris qui devrait normalement conduire ce pays vers la paix en permettant l'établissement d'un régime démocratique, la guerre continue parce qu'une clique à la solde de l'étranger n'a pas voulu en respecter les clauses.

127. En Corée, le fait que la Commission d'armistice se soit sabordée à la suite des contacts entre le Sud et le Nord a facilité les travaux de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, qui a adopté un texte de consensus<sup>9</sup>. Celui-ci invitait les deux parties à poursuivre leur dialogue en vue de trouver une solution qui leur permette d'atteindre leur objectif d'unification pacifique et démocratique. Malheureusement, depuis la dernière session, aucun progrès n'a été réalisé dans le sens souhaité par l'Assemblée générale. La principale cause de cette situation se trouve dans la présence des forces étrangères basées sur le territoire de l'une des parties. Quand on sait que cette force, dite onusienne, jadis composée de troupes

venant de plusieurs pays, n'est composée actuellement que des troupes d'un seul pays, on comprend aisément que la décision par laquelle l'Organisation l'a créée n'a plus d'effet et que le dernier bastion de la force dite onusienne se doit aussi de quitter la Corée. En tout état de cause, si une force doit s'abriter sous la bannière de l'ONU, cela ne peut se faire qu'avec le consentement des parties concernées. C'est dire que si l'une des parties met en cause l'existence de cette force, l'Assemblée doit prendre des mesures qui permettent d'obtenir le retrait des forces dites onusiennes de la Corée afin de faciliter les contacts entre les deux parties. Nous devons tout mettre en œuvre pour ne pas compromettre la réunification souhaitée par les deux parties.

128. Au Cambodge, persiste une situation intolérable, qui permet à une clique qui, en vérité, ne représente rien, de continuer à prétendre parler au nom du peuple khmer et d'occuper encore à l'Assemblée générale le siège du Cambodge. Il est maintenant temps que l'Assemblée clarifie sa position qui, en tout état de cause, doit être le rétablissement des droits du Gouvernement royal d'union nationale que dirige le prince Norodom Sihanouk et dont les forces contrôlent la quasi-totalité du territoire cambodgien. L'Assemblée doit remettre à César ce qui appartient à César, en excluant de son sein les représentants de la clique de Lon Nol.

129. L'un des corollaires de la persistance des zones de tension, c'est la prolifération des armes et la nécessité où se trouvent les pays industrialisés de trouver des débouchés pour leur industrie d'armement. Ma délégation pense qu'il faut dénoncer cette surenchère de vente d'armes qui se développe un peu partout dans le monde d'aujourd'hui à la suite de la crise de l'énergie. Si mon pays a appuyé sans réserve le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il pense cependant que si ces armes n'étaient pas de nature à mettre en danger l'existence même des pays qui les possèdent, l'Organisation n'aurait jamais été saisie de ce problème pour en limiter la portée. C'est donc une hypocrisie que de rechercher de façon effrénée la limitation des armes qui peuvent porter atteinte à la tranquillité et au développement des grands alors que par ailleurs on ne fait rien pour diminuer la fabrication des armes conventionnelles que l'on vend à d'autres pour les encourager à s'affronter.

130. Il suffit de suivre le cheminement de ma pensée pour s'apercevoir que partout où la paix et la sécurité internationales sont soumises à rude épreuve, on retrouve les mains d'un ou de deux superpuissances et que ceux-ci ne lésinent sur rien lorsqu'il s'agit de mettre en évidence leurs puissances et de saboter, par là même, les efforts de notre organisation pour la paix et la sécurité internationales. D'où alors la question de savoir si une telle situation peut et doit durer, si tous les membres qui constituent notre assemblée veulent continuer d'accepter que notre organisation soit affaiblie par le bon vouloir des grandes puissances.

131. Ma délégation pense que les temps ont changé depuis la Conférence de San Francisco, qui s'était essentiellement préoccupée de partager le monde en zones d'hégémonie. La meilleure preuve, c'est que, de la cinquantaine de Membres qui constituaient alors l'Organisation des Nations Unies, notre assemblée

d'aujourd'hui est composée de 138 membres égaux. Il s'agit là d'une réalité qui ne saurait être ignorée trop longtemps. L'équilibre des forces ayant changé, le texte régissant notre organisation doit s'adapter à la nouvelle situation. C'est dire que ma délégation appuiera sans réserve toute initiative allant dans ce sens et qui viserait à établir en notre sein la justice et l'équité. Une révision profonde de la Charte s'impose. Certains intérêts seront sûrement piétinés. Mais la grande majorité de l'Assemblée y souscrira, parce qu'elle est dans l'intérêt des Nations Unies et de leur crédibilité.

132. La situation qui consistait à avoir deux poids et deux mesures, si compréhensible qu'elle fût en 1946, ne cadre plus avec la réalité de 1974, et ce serait une erreur grave de vouloir qu'elle se perpétue.

133. Je m'en voudrais de ne pas parler, avant de terminer, d'un problème qui préoccupe au plus haut point tant mon pays que la communauté internationale : la crise économique que traverse le monde actuel.

134. La conjoncture économique internationale, ces dernières années, est marquée par une série de crises : crise du système monétaire international, avec l'inflation galopante et la valse des prix qu'elle a provoquées, crise alimentaire et les menaces de famine dans certaines parties du monde où la pénurie de vivres crée une situation critique. Le tableau ne serait pas complet si nous n'ajoutions à tout ce qui précède les ravages occasionnés par les conséquences des cataclysmes naturels tels que la sécheresse, l'inondation et les cyclones.

135. Le cas du Honduras — où des milliers de personnes viennent de trouver la mort, des habitations ont été détruites et des champs ravagés — est l'illustration des fléaux qui s'abattent périodiquement sur le monde. Je saisis cette occasion pour prier la délégation du Honduras de bien vouloir accepter les assurances de la profonde sympathie de la délégation du Dahomey.

136. Notre communauté s'est penchée avec un rare bonheur sur les problèmes que posent ces différentes crises. Le Comité des Vingt<sup>10</sup>, malgré la complexité de la question, recherche des solutions en vue de l'amélioration de notre système monétaire international. D'autres institutions spécialisées telles que la FAO et l'OMS essaient de lutter de leur mieux contre les fléaux de la malnutrition, de la famine et de la maladie.

137. La panique créée par la mise à l'épreuve de l'économie mondiale a conduit certains pays à chercher les voies et moyens qui leur permettent de juguler la crise, si besoin est par des moyens protectionnistes et restrictifs dont la conséquence serait de bloquer l'expansion du commerce international. Quant à nous, pays en développement, appauvris par suite de l'exploitation éhontée de nos richesses par les puissances coloniales et les grands trusts internationaux, notre situation est des plus tragiques. La crise économique qui sévit dans le monde entier nous frappe doublement dans la mesure où elle vient s'ajouter à l'injustice, que nous n'avons jamais cessé de dénoncer dans toutes les instances où nous nous trouvons.

138. Il n'est vraiment pas juste que nous continuions, sans réagir, de nous voir refuser le libre accès

des marchés des pays riches. Il n'est pas juste que nous soyons toujours les seuls à faire les frais de l'impitoyable loi de l'offre et de la demande. Il n'est pas juste que nous ayons souffert et continuions à souffrir de l'aggravation perpétuelle de la détérioration des termes de l'échange. Il n'est pas juste que nos économies déjà fragiles subissent toujours les limitations d'un sous-développement chronique. Il n'est pas juste que nous continuions de supporter sans aucun aménagement le lourd fardeau que constituent les dettes extérieures et le service de ces dettes qui amenuisent considérablement les possibilités de financement de nos projets de développement, alors que les créanciers n'ont eu qu'à extirper de l'exploitation de nos ressources le maximum de leurs profits. Il n'est pas juste, enfin, que nous continuions à souffrir tant d'injustices et tant de discriminations en matière de fret, d'assurance et autres de la part des grandes sociétés qui régissent le marché mondial.

139. L'action légitime des pays producteurs de pétrole d'imposer un prix plus juste à leur produit a engendré la plus vive opposition de la part des puissances industrialisées qui eurent tôt fait de parler de crise tout en répercutant sur les pays en développement le poids des effets de la hausse des prix de l'énergie et des biens d'équipement dont nous avons un pressant besoin. Mieux, certaines de ces puissances industrialisées n'hésitent pas à proférer des menaces plutôt que de rechercher la solution dans une voie plus réaliste, à savoir celle de l'interdépendance économique des grands et des petits et la nécessité d'une rémunération plus juste et équitable des produits et du travail de chacun.

140. Notre communauté internationale, consciente de la nécessaire interaction qui existe entre la politique et l'économie et de son rôle dans le maintien ou non de la paix dans le monde, a suscité des rencontres regroupant tous les pays en vue de dégager des solutions susceptibles de remédier à tant d'injustices que subissent les pays pauvres et d'harmoniser, pour le plus grand bien de l'humanité, les relations économiques entre les différents Etats aux fins de combler ou de réduire l'écart qui sépare les pays riches des pays pauvres. Mais l'échec patent des trois sessions de la CNUCED et le quasi-échec de la première Décennie des Nations Unies pour le développement ont fait percevoir aux pays du tiers monde que les intérêts égoïstes sont les seuls qui prédominent dans les pays riches.

141. En cette fin de la première moitié de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, les crises successives — monétaire, alimentaire, etc. — les mesures impérialistes de caractère protectionniste et restrictif prises par les pays riches ont profondément perturbé le réseau des relations économiques internationales.

142. Pour les 25 pays les moins développés, dont le Dahomey, vous conviendrez facilement que la situation est très inquiétante. Aussi nous est-il apparu que les recommandations des conférences internationales en vue de l'amélioration des conditions de développement de nos pays, qui souvent ont été très peu suivies d'effet, ne seront, si aucune mesure n'était prise pour leur application effective, que de simples palliatifs vite détruits par les conséquences

néfastes des crises qui bouleversent les relations d'échanges internationaux et dont nous sommes les principales victimes.

143. Cette situation dramatique qui est la nôtre a renforcé davantage nos liens de coopération et raffermi notre foi en une politique de concertation pour un examen approfondi des problèmes d'ordre politique, économique et social qui se posent à nous, eu égard à la structure des relations économiques internationales dominées par les pays industrialisés. Nous sommes plus que convaincus qu'aucune solution durable ne peut être trouvée à nos maux sans une remise en cause de cette structure de relations économiques internationales basées sur les rapports de force défavorables aux pays en développement.

144. Cette situation, que certains pays industrialisés qualifiaient déjà d'intolérable, ne pouvait qu'engendrer une tension et un affrontement si la communauté internationale ne s'y penchait à temps et de façon sérieuse. C'est ce qu'a compris votre chef d'Etat, le président Houari Boumediène, lorsqu'il a pris, au nom des pays non alignés, l'initiative de convoquer la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les matières premières et le développement. Cette session extraordinaire, qui s'est réunie ici même en avril et mai de cette année, tirant leçon des différentes crises, et notamment de la crise du pétrole qui démontra de façon éclatante l'interdépendance des économies, a eu le mérite de définir de façon claire et précise les règles qui doivent régir désormais les relations économiques entre pays riches et pays pauvres en établissant un Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

145. Pour la première fois dans l'histoire des relations économiques internationales, les pays riches ont reconnu l'existence d'un problème de fond qui exige nécessairement une solution immédiate. Les réserves émises, quelles qu'elles soient, n'enlèvent rien à ce problème de fond qui exige de notre communauté une réponse urgente dans l'intérêt bien compris de tous.

146. Le Dahomey, quant à lui, pense que le problème principal est désormais cerné avec toute la clairvoyance qu'il faut. Il consiste dans le remplacement de l'ancien ordre économique international fondé sur des rapports de force et de domination par un nouvel ordre économique international qui tienne compte, entre autres, de l'interdépendance de nos économies respectives, du respect de la souveraineté de chaque Etat, de la nécessaire solidarité entre les différentes nations de notre communauté internationale, de l'assistance des plus riches aux plus défavorisés sans discrimination aucune des systèmes socio-économiques librement choisis par ces derniers, car la valorisation des ressources des pays en développement pour la satisfaction des besoins de leurs masses et des besoins des populations des autres pays, ajoute à la richesse du monde et au progrès de l'humanité.

147. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, dont la deuxième session vient de s'achever à Caracas, a permis de se rendre compte de la nécessité d'instaurer un nouvel ordre juridique international régissant l'espace océanique. Le nouveau

droit de la mer en élaboration doit, avant tout, tenir compte des intérêts des pays en développement. Aussi doit-il être un élément fondamental dans la création de nouvelles formes de coopération internationale.

148. Le Dahomey, conscient de ces intérêts dans ce domaine, s'accorde à reconnaître, avec bien d'autres pays, que les impératifs de croissance économique et de sécurité nationale commandent que les Etats côtiers disposent d'une zone océanique nationale aussi large que possible. C'est pourquoi il soutient fermement la thèse logique — et on ne peut plus cohérente — de l'extension des eaux territoriales de l'Etat côtier à 200 milles nautiques au maximum, assimilant par le fait même la zone économique exclusive à la mer territoriale. Il va de soi que, dans son espace océanique national, l'Etat côtier assurerait la plénitude de juridiction et la pleine souveraineté. Cependant, il accepterait, outre les servitudes traditionnelles, de garantir à ses voisins sans littoral le droit d'accès à la mer ainsi que le droit de libre transit dans le cadre d'accords bilatéraux ou régionaux.

149. Cette thèse, qui protège mieux les intérêts des pays sous-développés dans le domaine du droit de la mer, trouve son fondement dans l'unité physique et juridique de la zone considérée, du point de vue de sa superficie, de la colonne d'eau intermédiaire, du sol et du sous-sol marins, ainsi que des ressources correspondantes.

150. S'agissant du régime du fond des mers au-delà des limites de la juridiction nationale, la délégation dahoméenne est d'avis que l'autorité internationale qui va être créée doit être dotée de pouvoirs étendus en ce qui concerne, non seulement l'exploitation et l'exploration, mais aussi la commercialisation des ressources en vue de prévenir une baisse des prix des minéraux provenant des gisements terrestres, et en particulier de ceux qui sont produits par les pays en développement. En tout état de cause, il doit être exclu de confier l'exploitation de la zone internationale à des sociétés multinationales, sous le prétexte peu convaincant que l'autorité internationale n'aurait pas les moyens techniques et financiers nécessaires, formule qui trahirait le concept de l'héritage commun de l'humanité. Les pays industrialisés, qui disposent déjà des moyens nécessaires pour procéder à l'exploration et à l'exploitation des ressources de la zone internationale, pourront prouver leur bonne volonté de coopération en les mettant à la disposition de l'autorité en attendant que celle-ci soit financièrement à même de les acquérir.

151. Tels sont les quelques points de l'ordre du jour sur lesquels ma délégation a cru bon de livrer ses réflexions au moment où la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale commence ses travaux. Si notre organisation peut se féliciter, dans une certaine mesure, de l'heureux dénouement qui s'annonce eu égard à certains des problèmes brûlants qui l'ont préoccupée ces derniers temps, nous n'en éprouvons pas moins une certaine gêne à constater avec amertume que la plupart de ces problèmes ont trouvé leur solution presque en dehors du cadre des Nations Unies. Les changements qui se sont produits au Portugal, ainsi que l'évolution consécutive de la question coloniale, semblent être moins le résultat de nos prises de position et de nos recommandations que

de l'aboutissement normal des luttes et des sacrifices consentis par les peuples intéressés.

152. Tout au plus, notre soutien, souvent fort timide d'ailleurs, aux mouvements de libération, a-t-il contribué à galvaniser les énergies des combattants de la liberté. Aujourd'hui plus que jamais, il est devenu indispensable que nous observions une pause de réflexion pour rechercher les causes de l'immobilisme et de l'impuissance de notre organisation face aux drames que confrontent l'humanité. Nous ne devons plus attendre de voir "les morts enterrer leurs morts".

153. De même, sur le plan des rapports économiques entre nations de différents niveaux de développement, les mêmes problèmes se posent. Nos innombrables recommandations, pour un plus juste équilibre dans la distribution des biens et des ressources de la planète, demeurent souvent sans lendemain. Les nations nanties ne veulent bien s'émouvoir que lorsque leurs intérêts sont menacés ou lorsque nous leur opposons les seules armes à notre disposition, à savoir le prix de nos matières premières. Autrement dit, le droit du plus fort continue d'être la règle des règles. Mais nous devons prendre garde que, par un juste retour des choses, les plus forts d'aujourd'hui ne deviennent les plus faibles de demain, et que la loi de la jungle ne s'avère ainsi la seule adaptée à nos mœurs et à nos mentalités.

154. Il me semble bien que la raison d'être de notre organisation est justement d'éviter un tel état de choses. Puisse-t-on donc faire en sorte que de bien précieux que constitue l'Organisation des Nations Unies serve effectivement la cause de la justice et de la paix dans le monde.

155. M. LARAKI (Maroc) : La délégation marocaine éprouve une réelle satisfaction à voir le représentant d'un pays frère présider cette importante session de l'Assemblée générale. A travers vous, Monsieur le Président, c'est toute l'Afrique qui se trouve aujourd'hui honorée. C'est donc avec un réel plaisir que je vous présente, en mon nom personnel et au nom de tous les membres de ma délégation, les félicitations les plus chaleureuses et les plus fraternelles. Je puis vous assurer d'ores et déjà de la coopération totale de la délégation marocaine dans l'accomplissement des tâches qu'unaniment les membres de cette assemblée vous ont confiées. Nul doute que, grâce à votre compétence et à votre grande expérience des problèmes internationaux, les travaux de la présente session seront couronnés de succès.

156. Je ne voudrais pas manquer à un autre devoir tout aussi agréable, celui d'adresser à M. Benites mes vives félicitations pour la manière dont il a dirigé les travaux de la vingt-huitième session, au cours de laquelle il a montré son grand talent et son attachement aux idéaux de paix, de liberté et de coopération entre tous les peuples.

157. La présente session s'est ouverte sous les meilleurs auspices. Elle a, en effet, inauguré ses travaux en accueillant trois nouveaux Etats Membres au sein de notre organisation. Que les représentants du Bangladesh, de la Grenade et de la Guinée-Bissau veuillent trouver ici l'expression de nos très cordiales félicitations et de nos vœux très ardents de grandeur et de prospérité pour leur pays et pour leur peuple. Nous nous réjouissons de ce qu'ils viennent renforcer

nos rangs dans le combat — d'une autre nature celui-là — que nous menons ici pour l'avènement d'un monde et d'une société plus justes et plus fraternelles.

158. Nous reconnaissons que l'année qui s'achève a enregistré un certain progrès en ce qui concerne les efforts accomplis pour l'établissement de la paix dans des régions troublées, l'accélération du processus de décolonisation en Afrique et ailleurs et la recherche d'une coopération économique avantageuse pour tous. Ces efforts laissaient espérer que le processus de détente et de coopération allait se poursuivre. Malheureusement, le monde s'est trouvé à nouveau confronté avec des événements dangereux aux conséquences graves, qui risquent de compromettre tout l'acquis des dernières années.

159. La situation internationale, telle qu'elle apparaît aujourd'hui, est pour le moins confuse et incertaine. Elle n'incite point à l'optimisme. Il existe encore de nombreux problèmes qui menacent à la fois la coopération, la paix et la sécurité internationales. Il nous appartient, en tant que responsables, de consacrer nos efforts à la recherche de solutions qui soient à la mesure des problèmes qui se posent.

160. Au Moyen-Orient, une quatrième guerre a éclaté en une génération. Elle a pu détruire certains mythes. Elle a détruit le mythe de l'invincibilité de l'agresseur. Elle a détruit le mythe de la division des pays arabes. Elle a donné la preuve de la pleine capacité des pays arabes à mobiliser toutes leurs potentialités pour la défense de leur juste cause. Elle a, de ce fait, mis en relief les répercussions lointaines et les conséquences préjudiciables pour tous du pourrissement de la situation.

161. La dernière guerre a surtout permis la consécration, sur le plan international, de l'existence du peuple palestinien en tant que peuple. C'est là un élément fondamental, intervenu tardivement à notre gré, mais qui se trouve au cœur du problème. Il n'y a pas, il ne peut y avoir de paix véritable, juste et durable dans la région sans la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien. Nous nous félicitons de la décision prise par l'Assemblée d'inscrire à son ordre du jour la question palestinienne, en vue de permettre à l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], représentant du peuple palestinien, de faire entendre enfin dans cette enceinte la voix du peuple palestinien.

162. Il ne s'agit plus aujourd'hui de dispenser quelques subsides à des réfugiés auxquels on refuse leur propre patrie. Il ne s'agit plus de faire vivre au jour le jour des centaines et des centaines de milliers d'êtres humains parqués dans des camps précaires. La communauté internationale a conscience aujourd'hui que ces réfugiés ont une terre, leur patrie, et cette terre a un nom : la Palestine, et ils n'y renonceront jamais.

163. Par ailleurs, il y a des pays frères, Membres de notre organisation, dont une partie des territoires se trouve encore occupée par Israël à la suite d'agressions successives. L'Égypte, la Syrie et la Jordanie ne peuvent admettre cette situation. Nous leur réaffirmons notre solidarité active et nous les assurons de notre participation à leur côté pour la libération et la récupération de leurs territoires — de tous leurs territoires — occupés par Israël.

164. J'ai à peine besoin de rappeler succinctement le comportement d'Israël. Israël continue d'occuper, par la force armée, des territoires d'Etats Membres de notre organisation. Il y installe systématiquement des centres de colonisation et ne dissimule pas son intention d'une occupation définitive. Il décrète qu'il fait de Jérusalem la nouvelle capitale de l'Etat sioniste, méconnaissant avec cynisme que la Ville Sainte constitue le centre spirituel de centaines de millions d'hommes appartenant au monde chrétien et musulman, et dont il n'hésite pas à bafouer les convictions religieuses.

165. Il n'hésite pas à violer la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un autre Etat de la région. C'est ainsi qu'il se livre constamment à des bombardements par son aviation et son artillerie contre les agglomérations au Liban, provoquant des destructions et de lourdes pertes parmi les populations.

166. Il fait fi de tous les principes de notre charte, cette même Charte dont il avait besoin pour se faire reconnaître une entité, et de toutes les résolutions prises par les différents organes des Nations Unies et les institutions spécialisées. Dans ce domaine, en matière de violation de la Charte, on peut dire que l'Etat sioniste a battu tous les records. Par cette stratégie de la provocation et de la terreur, Israël manifeste ainsi son mépris pour la loi et la morale internationales en accentuant son défi à la communauté des nations, et principalement à notre organisation.

167. Voici d'ailleurs, à titre d'exemple, ce qu'a déclaré le représentant d'Israël devant cette assemblée, le 21 septembre. Si, dit-il la question de Palestine était inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale : "Est-ce que le moindre principe de la Charte pourrait demeurer intact ? Est-ce que quiconque jouissant de bon sens pourrait continuer de prendre les Nations Unies au sérieux, si l'Organisation agissait d'une façon aussi irréfléchie ?" [2236<sup>e</sup> séance, par. 30].

168. J'ajoute simplement que la question de Palestine a été inscrite à notre ordre du jour sans aucune opposition, excepté celle du représentant d'Israël.

169. Le résultat en est que la tension persiste dans la région et qu'Israël l'entretient volontairement. L'évolution de plus en plus inquiétante de la situation est manifeste. Israël, semble-t-il, n'a tiré aucune leçon de la guerre d'octobre dernier. Il se prépare donc à une nouvelle agression. Le désengagement des forces n'est pas la paix et ne saurait jouer à la façon d'un somnifère pour endormir les peuples arabes. On avait pensé qu'il pouvait constituer un début de dégel sur la voie de la paix. Mais par son comportement, Israël s'ingénie à réduire à néant les efforts laborieux et inlassables entrepris par le Secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger, et par le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, ainsi que par d'autres hommes d'Etat.

170. Comme l'a rappelé tout récemment Sa Majesté Hassan II, les accords de désengagement militaire doivent être considérés comme une étape vers le retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville de Jérusalem, et la reconnaissance et la restauration des droits nationaux et inaliénables du peuple palestinien.

171. Il revient à l'Organisation des Nations Unies d'arrêter les mesures qui s'imposent pour faire appliquer ses décisions et jeter les bases d'une solution globale qui garantisse l'établissement d'une paix juste et durable dans la région.

172. Alors que l'opinion internationale se trouvait préoccupée par l'évolution de la situation au Moyen-Orient et suivait avec intérêt les efforts entrepris pour tenter de lui trouver une solution, la Méditerranée, déjà gravement affectée par ce problème, était de nouveau cet été le théâtre d'un conflit qui, par les passions qu'il provoquait et les intérêts en jeu, pouvait conduire à une situation comportant un grave danger pour la paix et la sécurité internationales.

173. Pays méditerranéen que l'avenir de Chypre ne pouvait laisser indifférent, le Maroc, dès la proclamation de l'Etat chypriote, a estimé que la paix et la stabilité ne pouvaient y être durablement assurées sans un respect total de l'édifice constitutionnel et international sur lequel reposait l'indépendance de ce pays composé de deux communautés, que l'histoire et les intérêts devraient unir.

174. C'est donc avec une grande attention mêlée d'inquiétude devant l'évolution de la situation dans l'île, que le Maroc a dû constater que la communauté turque était, en violation des accords, systématiquement écartée de l'exercice de ses droits constitutionnels. D'un Etat binational, Chypre se transformait en un Etat unitaire, que certains responsables souhaitaient ouvertement rattacher un jour à la Grèce. C'est, d'ailleurs, ce qui a failli se produire cet été.

175. Les anciens accords se trouvent à présent dépassés; il convient de les remplacer par un nouveau dispositif constitutionnel négocié avec la participation et en accord avec les représentants des deux communautés de l'île. Le Maroc pense que le nouveau statut de Chypre devrait assurer son indépendance, son intégrité territoriale et sa neutralité. Le Maroc estime, en outre, que notre organisation a un rôle important à jouer, d'abord en aidant à la solution des problèmes humanitaires qui se posent avec acuité dans l'île, ensuite en garantissant les accords auxquels auront abouti les parties en présence. C'est à ce prix que peuvent être réalisées la paix et la concorde dans l'île, l'harmonie et l'entente entre les Etats de la région qui sont concernés par ce drame.

176. Ce ne sont malheureusement pas là les seuls problèmes qui requièrent de la part de la communauté internationale une vigilance et une attention soutenues pour leur trouver une solution adéquate. Le colonialisme est, depuis plusieurs années, en nette et constante régression dans le monde. Nous assistons, à présent, à la fin de l'empire colonial portugais. Ma délégation tient à saluer ici cette éclatante victoire des mouvements de libération nationale de la Guinée-Bissau, que nous avons déjà accueillie ici parmi nous, de l'Angola et du Mozambique. Cette victoire a été acquise grâce à leur maturité politique, au courage et aux lourds sacrifices consentis, des années durant, par leur dirigeants et leur peuple pour le triomphe de leur juste cause.

177. Ma délégation voudrait également adresser ses félicitations sincères et très cordiales au Gouvernement portugais, dont le réalisme, la perception du sens de l'histoire et de ses intérêts véritables et durables

ont facilité ce changement et ont permis qu'il soit opéré. Nous nous réjouissons profondément de cette nouvelle attitude du Portugal, en raison des liens d'amitié et de bon voisinage que les uns et les autres avons toujours tenté de préserver.

178. Cette évolution, pour positive qu'elle soit, ne doit pas nous faire oublier la condition tragique du peuple zimbabwé et de nos frères en Namibie et en Afrique du Sud. Notre organisation doit arrêter des mesures précises et concrètes susceptibles d'être mieux comprises par le régime illégal de Ian Smith.

179. La ségrégation que subit le peuple du Zimbabwe n'a d'égale dans le monde que celle qui est infligée à nos frères en Afrique du Sud. Malgré les nombreuses résolutions des Nations Unies condamnant l'*apartheid* dans cette partie du monde, aucun geste n'est venu des dirigeants de Pretoria nous permettant de penser qu'une évolution quelconque est amorcée, afin de mettre un terme à une politique rejetée et condamnée unanimement par la communauté internationale.

180. De plus, le Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud maintient et accentue sa politique de domination et de discrimination en Namibie, au mépris des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Il convient de dénoncer ici l'étrange compréhension, voire la complicité et même l'appui militaire dont bénéficie l'Afrique du Sud auprès de certaines puissances, lui permettant ainsi de poursuivre, à l'abri de toute contrainte, une action pourtant condamnée sans réserve par notre assemblée.

181. Le Gouvernement de Pretoria, ignorant délibérément aussi bien les résolutions de l'Organisation que celles émanant des institutions spécialisées, reste obstinément sur ses positions. Nous ne pouvons demeurer inactifs devant un tel défi. Il est indispensable que des mesures énergiques soient prises, pour mettre le plus rapidement possible un terme à la situation intolérable qui prévaut en Rhodésie, en Afrique du Sud et en Namibie.

182. La décolonisation a toujours occupé une place importante dans les débats de notre assemblée et la délégation marocaine, pour sa part, l'a toujours considérée comme une question hautement prioritaire. Il ne pouvait en être autrement de la part d'un pays qui n'a pas connu seulement la colonisation sous sa forme habituelle de l'occupation par une seule puissance étrangère, mais qui a été en outre victime non pas d'un partage, mais d'un véritable dépeçage colonial : une partie sous le protectorat de la France, une zone dite internationale de Tanger sous l'administration de treize puissances, et une partie sous protectorat espagnol comprenant une zone nord, une zone sud (Tarfaya, Sakiet El Hamra et Río de Oro) et des enclaves (la zone d'Ifni et les villes de Ceuta et de Melilla). Si des parties importantes du sol national se trouvent aujourd'hui libérées, il n'en reste pas moins vrai que de vastes régions et des enclaves de notre pays restent soumises à l'occupation d'une puissance coloniale européenne, en l'occurrence l'Espagne.

183. Le 27 avril 1956, l'accord maroco-espagnol proclamait la fin du régime du protectorat et l'indépendance du Maroc, sur la base de l'unité et de l'intégrité

de son territoire. C'était la fin de la colonisation, tout au moins sur le plan formel.

184. La zone nord du Maroc nous a été restituée. La zone sud, celle de Tarfaya, ne nous fut restituée, en 1958, qu'après de laborieuses négociations avec l'Espagne, et divers affrontements locaux avec les troupes d'occupation. Restaient à libérer les deux provinces sahariennes du Río de Oro et de Sakiet El Hamra, en plus de l'enclave d'Ifni. Au sujet de ces parties de notre territoire que l'Espagne avait l'obligation de nous restituer dès 1956, au même titre que les zones nord et sud, le Gouvernement de Madrid opposait à notre demande tantôt un refus obstiné, tantôt des manœuvres dilatoires, successives et interminables. Son attitude signifiait qu'il entendait maintenir sa domination sur ces parties de notre territoire national.

185. En diverses régions de ces zones, le peuple marocain a repris la lutte contre l'occupation coloniale. La lutte armée des Ait Ba Amrane, pour ne citer que cet exemple, contre les troupes espagnoles installées à Ifni ou à Sakiet El Hamra, témoignait de la détermination de notre peuple à parachever la libération de son territoire. Cependant, les gouvernements successifs de Sa Majesté le Roi n'ont jamais voulu désespérer de voir l'Espagne faire preuve de raison et de sagesse. C'est à cause de notre modération, et aussi de notre volonté de développer davantage nos liens d'amitié et de coopération avec l'Espagne, que cette question, celle du maintien de la domination espagnole sur le Sahara occidental marocain, s'est perpétuée pendant 18 ans. Elle est, aujourd'hui encore, inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée.

186. Telles ont été les données initiales de ce problème. Entre-temps, l'Algérie et la Mauritanie, pays voisins du Sahara, ont recouvré leur indépendance nationale. Seul, notre territoire subissait encore des mutilations, du fait de l'occupation espagnole. C'est alors que le Gouvernement marocain, optant toujours pour la voie pacifique, a proposé, en 1964, d'inscrire la question à l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée générale. Depuis lors, et à travers les vicissitudes des débats, un fait constant et primordial se dégageait : pour le Maroc, la décolonisation des deux provinces sahariennes impliquait leur réintégration au sein de l'Etat marocain. Toutes nos interventions et déclarations sont là pour en témoigner. La première décision a été prise, le 16 octobre 1964<sup>11</sup>, par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Cette décision se réfère explicitement à la résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960, qui constitue la charte de la décolonisation. En décembre 1965, ce fut le tour de l'Assemblée générale d'adopter presque à l'unanimité, avec seulement deux voix contre, évidemment celles de l'Espagne et du Portugal, la résolution 2072 (XX), dont le paragraphe 2 stipule :

*“Prie instamment le Gouvernement espagnol, en tant que puissance administrante, de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour la libération de la domination coloniale des territoires d'Ifni et du Sahara espagnol et d'engager à cette fin des négociations sur les problèmes relatifs à la souveraineté que posent ces territoires.”*

187. Ainsi, l'Assemblée générale a voté qu'il y avait urgence à décoloniser les territoires sahariens. Mais elle invitait l'Espagne, en même temps, à engager des négociations au sujet du problème de souveraineté que posaient ces territoires (Río de Oro, Sakiet El Hamra et Ifni). Il y avait donc un problème de souveraineté à régler par la négociation, ce qui souligne de façon claire le caractère spécifique de ces provinces et le processus spécifique à appliquer pour mettre fin à la domination coloniale.

188. Avec quel partenaire l'Espagne était-elle invitée à engager des négociations ? Avec l'Etat marocain qui, depuis 1956, ne cesse de réclamer la restitution de ces zones comme faisant partie intégrante de son territoire, et qui a pris l'initiative d'inscrire la question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Bien entendu, le Gouvernement espagnol s'est refusé et se refuse, jusqu'à ce jour, à entamer des négociations au sujet du problème de la souveraineté dont relèvent les zones en question.

189. J'ai cité tout à l'heure la résolution 1514 (XV), qui constitue la charte des Nations Unies en matière de décolonisation. Quelques brèves précisions me semblent nécessaires pour mettre fin à toute confusion, volontairement ou involontairement entretenue.

190. La résolution 1514 (XV) a été complétée et explicitée le lendemain même par la résolution 1541 (XV) du 15 décembre 1960. Dans les principes adoptés par cette résolution, l'Assemblée générale affirme notamment, au principe VI, que :

“On peut dire qu'un territoire non autonome a atteint la pleine autonomie :

“a) Quand il est devenu un Etat indépendant et souverain;

“b) Quand il s'est librement associé à un Etat indépendant; ou

“c) Quand il s'est intégré à un Etat indépendant.”

191. Ainsi donc, l'application correcte et loyale des principes de la décolonisation et de l'autodétermination ne débouche pas nécessairement et automatiquement sur un statut d'Etat indépendant. Tout dépend des situations particulières à chaque territoire, et plus particulièrement des origines de la conquête coloniale et des tractations impérialistes, dont certains pays souverains ont été les victimes. Tel est le cas du Maroc qui a vu son territoire national, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, faire l'objet d'un véritable dépeçage en plusieurs zones d'influence, comme je l'ai dit tout à l'heure.

192. Aujourd'hui, comme hier, il ne réclame rien d'autre que l'application juste et correcte du principe de la décolonisation, qui doit aboutir à l'intégration des provinces de Río de Oro et de Sakiet El Hamra au territoire national.

193. Mais revenons aux autres résolutions votées par les Nations Unies. D'année en année, depuis 1964, les mêmes recommandations sont reprises, avec l'adjonction, suivant la tournure que prennent les débats, de certains paragraphes. Mais, toutes se ramènent à quelques idées maîtresses. Premièrement, l'Espagne est invitée à hâter le processus de décolonisation; deuxièmement, elle est constamment invitée à prendre toutes les mesures qui permettent l'expres-

sion libre et démocratique des populations locales, ce qui implique la levée des mesures policières et l'évacuation des troupes d'occupation; troisièmement, elle est invitée à permettre aux réfugiés qui ont été expulsés par l'administration espagnole de rejoindre leurs foyers et de participer à une éventuelle consultation locale; quatrièmement, l'Espagne est invitée, d'abord à négocier, puis à procéder à des consultations avec le Maroc, la Mauritanie et toute partie intéressée. Ce qui implique que les Nations Unies n'admettent pas que l'Espagne agisse seule et unilatéralement. Ce qui implique aussi, comme cela a été dit plus haut, que la décolonisation des deux provinces sahariennes pose un problème de souveraineté, car sans cela la négociation ou la consultation recommandée n'aurait pas de raison d'être; cinquièmement, l'Espagne est invitée à permettre à une mission des Nations Unies de veiller à ce que la consultation des populations locales se déroule dans un climat de liberté et de démocratie, etc.

194. Quel a été le comportement du Gouvernement de Madrid durant toute cette période de 10 ans ? Le Gouvernement espagnol a décelé, au fil des années, tout le parti qu'il pouvait tirer d'une certaine confusion qu'entretenaient des débats répétés et la multiplicité des motions votées. L'idée directrice de ce comportement consiste à brandir les principes de décolonisation et d'autodétermination pour précisément maintenir la domination et l'exploitation coloniales sur les deux provinces. Dans un premier stade, le Gouvernement espagnol a ignoré tout simplement la substance des résolutions votées. Il entendait, comme il l'entend encore aujourd'hui, agir seul, à sa guise. C'est là une constante de sa politique. Ainsi, il s'est refusé à toute négociation ou consultation sur le problème de souveraineté que posent ces territoires; il s'est refusé à permettre aux réfugiés expulsés de leurs foyers, qui atteignent, selon la presse espagnole même, le chiffre de 20 000 personnes, de retourner chez eux pour participer à une éventuelle consultation populaire locale; il s'est refusé à permettre à une mission des Nations Unies de se rendre sur place pour contrôler l'organisation de la consultation et veiller à ce qu'elle se déroule dans un climat de libre expression.

195. Tout un dispositif militaire, policier et administratif a été mis en place. Ainsi, les troupes d'occupation atteignent aujourd'hui le chiffre de 70 000 à 80 000 personnes, pour une population de près de 45 000 à 50 000 personnes. Si l'on admet que pour une population de cet ordre, à peine 20 à 22 000 sont des adultes, c'est-à-dire pouvant effectivement et théoriquement participer à une consultation, l'on constate qu'il y a plus de trois soldats espagnols pour un votant éventuel. Voilà comment le Gouvernement espagnol entend donner suite aux résolutions des Nations Unies et permettre la libre expression des populations locales !

196. Par ailleurs, et une fois le dispositif militaro-policier fortement implanté, une assemblée, dite Jema'a, a été purement et simplement désignée par les autorités espagnoles. Elle est sous l'autorité du gouverneur militaire. C'est cette soi-disant assemblée qui est habilitée par le Gouvernement espagnol à parler au nom de la population des deux provinces. Elle est seule habilitée à exprimer sa vision de l'avenir. Celle-ci est on ne peut plus claire : elle n'a que faire du

principe de la décolonisation. Elle souhaite que l'administration espagnole se maintienne pendant de longues années. Et en attendant, un "statut" du Sahara est en cours d'élaboration, qui sera octroyé, comme il se doit, par le Gouvernement espagnol sans, bien entendu, ni négociation ni consultation de l'Organisation des Nations Unies ou des Etats intéressés. Mais comme l'aval des Nations Unies est, en fin de compte, absolument nécessaire pour la consécration de cette fausse décolonisation, le Gouvernement espagnol juge que c'est le moment opportun d'informer le Secrétaire général de ses intentions. Celles-ci consistent à défendre le peuple sahraoui contre les visées "annexionnistes" ou "expansionnistes" de certains voisins, et à "lui garantir le droit d'exprimer librement et authentiquement sa volonté" ! C'est le sens des notes d'information contenues dans les documents A/9655 et A/9736, transmises le 11 juillet 1974 et le 13 septembre 1974, respectivement. Et l'on va même jusqu'à promettre d'accorder toutes les facilités à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle puisse participer au processus d'autodétermination projeté. Mais, même à ce stade, il ne s'agit que d'une simple promesse : il appartient toujours au seul Gouvernement espagnol d'en fixer la date "en temps opportun".

197. Une telle mystification apparaît trop énorme. Le Gouvernement de Sa Majesté le roi du Maroc est convaincu que la communauté internationale ne saurait faire sienne la politique unilatérale du Gouvernement espagnol. Il s'agit de la création, à partir du néant, d'une entité fantôme, avec une population active de 22 000 personnes dans un territoire d'une superficie de 280 000 km<sup>2</sup> et une côte sur l'Atlantique s'étendant sur plus de 1 500 km. Cette entité fantôme est destinée à perpétuer une réalité : la présence coloniale et la spoliation de notre pays de deux provinces qui ont toujours fait partie intégrante de son territoire. C'est pourquoi sa Majesté le Roi a été dans l'obligation de proclamer publiquement, le 5 juillet 1974, que la patience et la modération du peuple marocain ont des limites; que notre peuple, qui a lutté les armes à la main pour son indépendance et l'intégrité de son territoire, ne saurait en aucune manière admettre le fait accompli sur deux provinces relevant de sa souveraineté.

198. Ainsi, la politique unilatérale du Gouvernement espagnol étant ce qu'elle est dans sa réalité la plus concrète, et la position du Maroc étant ce qu'elle a toujours été depuis 1956, depuis notre admission au sein de cette organisation, la situation se présente comme si l'on revenait à notre point de départ. Nous sommes bien obligés, si l'on veut sauvegarder la paix dans cette région, de nous pencher à nouveau sur le problème sans mettre en cause les principes de décolonisation et d'autodétermination. Il s'agit plutôt de donner à ces principes un contenu réel et une application sans falsification, en tenant compte du caractère particulier et spécifique que présente la libération du Sahara occidental.

199. Pour tenter de donner un fondement à sa politique unilatérale, le Gouvernement espagnol prétend que les provinces de Río de Oro et de Sakiet El Hamra étaient, à l'origine, des territoires ne relevant d'aucune souveraineté ou administration. Elles étaient d'après lui, au moment de la conquête coloniale, des *res nullius*, des terres sans maître. C'est ce qui implique-

rait qu'il n'a pas à négocier avec le Maroc le processus de décolonisation.

200. Face à cette attitude, il y a celle du Maroc qui, fort de ses droits historiques, juridiques, ethniques et culturels, a toujours considéré que ces deux territoires sont partie intégrante du territoire national. C'est pourquoi il est déterminé à ne pas admettre la création artificielle sur son propre territoire d'une entité quelconque, et à plus forte raison quand il s'agit d'une entité fantomatique, destinée à perpétuer le système colonial.

201. La formulation de ces deux attitudes permet de circonscrire avec précision les données du contentieux qui oppose le Maroc à l'Espagne depuis 1956. Il s'agit au préalable de répondre à la question suivante : les deux territoires sahariens en question étaient-ils à l'origine, comme le prétend le Gouvernement espagnol, des *res nullius*, des territoires sans maître, ouverts à toute occupation ? Ou bien relevaient-ils, au moment de leur occupation, de la souveraineté et de l'administration de l'Etat marocain ? Seule la réponse à cette question permet de donner un contenu et une signification fondés sur le droit et la réalité, aux principes de décolonisation et d'autodétermination. Il s'agit d'une question préjudicielle qui s'impose à tous et dont le caractère est exclusivement juridique.

202. C'est partant de cette analyse et préoccupé par la sauvegarde de la paix, que Sa Majesté le Roi a choisi, encore une fois, la voie pacifique pour le règlement du différend qui nous oppose à l'Espagne. Dans sa conférence de presse du 17 septembre 1974, Sa Majesté Hassan II préconise de transmettre le dossier à la Cour internationale de Justice, qui est l'un des organes les plus importants de l'Organisation des Nations Unies. La Cour est compétente pour procéder à un arbitrage entre les deux parties sur une question de droit pur. Membres des Nations Unies, le Maroc et l'Espagne sont nécessairement parties au Statut de la Cour. Il faut ajouter, par ailleurs, que la Charte des Nations Unies pose, au paragraphe 3 de l'Article 36, un principe général imposant dans tous les cas l'intervention de la Cour. Il stipule ceci, et je cite : "... Le Conseil de sécurité [doit aussi tenir] compte du fait que, d'une manière générale, les différends d'ordre juridique devraient être soumis par les parties à la Cour internationale de Justice...".

203. Le Gouvernement marocain a saisi l'Espagne d'une note, en date du 23 septembre 1974, l'invitant à se joindre à lui pour présenter une requête, suivant les règles de procédure en vigueur devant la Cour. Si cette démarche directe entreprise par les deux parties en litige, l'Espagne et le Maroc, était adoptée, les perspectives d'un règlement pacifique du problème de l'avenir du Sahara occidental deviendraient plus claires, parce que basées sur le droit et l'équité.

204. Si, pour une raison ou une autre, cette voie directe n'était pas adoptée, il nous resterait la voie qui consiste à requérir la Cour, non pour une décision d'arbitrage, mais simplement pour émettre un avis consultatif, toujours sur une question exclusivement d'ordre juridique. Il appartient à l'Assemblée générale ou au Conseil de sécurité de requérir cet avis, conformément, en particulier, au paragraphe 1 de l'Article 96 de la Charte, et à l'article 65 du Statut de la Cour internationale de Justice. L'avis émis par la haute

juridiction internationale sur un point de droit pourrait avoir une portée aussi considérable que la décision d'arbitrage. Dans tous les cas, l'Assemblée générale serait en mesure, en se fondant sur cet avis, de trancher définitivement la question politique de l'avenir des deux provinces, Sakiet El Hamra et Río de Oro.

205. C'est pourquoi, mon gouvernement a décidé, dans le cas où la première procédure ne serait pas retenue, de recourir à l'Assemblée générale qui est parfaitement habilitée à demander cet avis à la Cour internationale de Justice.

206. Le litige qui nous oppose à l'Espagne dure depuis près de 18 ans. Il est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis 10 ans. Toutes les résolutions et les recommandations votées se heurtent à une question préalable et préjudicielle : celle de savoir si les deux provinces sahariennes relèvent d'une souveraineté quelconque, ou si elles sont des territoires libres de toute occupation. Mon gouvernement est fermement convaincu que tous les membres de l'Assemblée, tous les pays épris de paix et de justice, ne sauraient rester indifférents à cet appel ultime lancé par le Maroc, pour que le droit, la morale internationale et les principes des Nations Unies l'emportent sur toute autre considération.

207. Dans ce même contexte, permettez-moi de lancer le même appel, plus directement, à la Mauritanie, pays frère que nous savons animé des mêmes préoccupations de sauvegarder la paix dans cette région et d'entreprendre tous les moyens conformes à la Charte des Nations Unies, pour le triomphe du droit et de la justice. Le Maroc et la Mauritanie ont des liens historiques, ethniques, économiques et culturels dont les peuples et les dirigeants ont une nette et pleine conscience. Les relations fraternelles et confiantes qui lient les deux pays et les deux peuples augurent de l'avenir de leur épanouissement et de leur développement.

208. Partant de ces données mêmes, le Maroc déclare que la Mauritanie est intéressée à l'avenir du Sahara et ne peut être qu'associée — en raison de ses droits — au règlement et à l'issue du litige qui oppose le Maroc et la Mauritanie à l'Espagne. C'est dans cet esprit que j'invite, au nom de mon gouvernement, le Gouvernement frère mauritanien à s'associer à nous, devant la Cour internationale de Justice, pour l'avis consultatif que le Gouvernement marocain demande à cette juridiction.

209. Mon gouvernement souhaite avoir fourni sa contribution, en tant que pays respectueux de la Charte des Nations Unies, à l'éclaircissement des données du problème de la libération des deux provinces sahariennes et, partant, de leur avenir politique. Mais, je me dois aussi de déclarer de la façon la plus courtoise et en même temps la plus ferme, que le Maroc ne saurait accepter d'être mis devant le fait accompli par le Gouvernement espagnol. Celui-ci agit de manière à rendre définitive l'amputation de notre territoire national de ces provinces, sur lesquelles il a exercé sa pleine souveraineté, de façon continue, pendant des siècles.

210. En persistant dans un entêtement, qui nous semble irréfléchi, le Gouvernement espagnol porte une grave atteinte à l'unité et à l'intégrité territoriale d'un Etat Membre, en même temps qu'il risque de com-

promettre la cause de la paix et de la coopération internationale. La résolution 1514 (XV), à laquelle il veut bien se référer, comporte un passage d'une portée significative :

“Toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies.”

211. Que le Gouvernement espagnol me permette de dire que j'ai invoqué ce passage, parce que c'est ce même passage qui a été invoqué pertinemment par son représentant auprès de l'Organisation des Nations Unies au sujet de la restitution de Gibraltar à l'Espagne. La question de Gibraltar a été définie par l'Assemblée générale comme une question de restauration de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale de l'Espagne, et non pas comme une question d'autodétermination. C'est le cas pour nous au sujet de Sakiet El Hamra et du Río de Oro, qui ont toujours été intégrées dans le territoire national, comme en témoignent l'histoire, la géographie, la culture et la langue, et de nombreux traités internationaux. L'Espagne est à même de comprendre que, ce qu'elle a jugé, et avec raison, inacceptable pour Gibraltar, doit être écarté pour les deux provinces sahariennes, et pour les mêmes motifs.

212. Le Gouvernement espagnol est mieux placé que quiconque pour reconnaître que l'application correcte et loyale de la résolution 1514 (XV) réside dans la combinaison judicieuse des principes de la décolonisation et du respect de l'unité et de l'intégrité territoriale des Etats souverains. Or notre territoire national, dans son intégralité, est celui-là même qui a fait l'objet de tractations à notre insu, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, tractations qui ont abouti au partage en diverses zones d'influence. Les tractations ou autres ententes cordiales, entre puissances coloniales, ne sauraient nous être opposées, comme le souligne le droit international et la simple morale internationale.

213. Notre peuple a lutté, pendant des siècles, contre la pénétration étrangère, d'où qu'elle vint, pour préserver son indépendance et l'intégrité de son territoire national. Pour nous limiter à des exemples historiques qui ont pour le peuple marocain leur pleine signification, faut-il rappeler que le combattant Ma El Ainine, originaire des provinces de Río de Oro et de Sakiet El Hamra, a entrepris la lutte armée contre les conquérants colonialistes à partir de ces provinces mêmes, pour pénétrer dans le Nord jusqu'à Marrakech, en 1908 ? Y a-t-il fait historique illustrant de façon aussi frappante la détermination du peuple marocain à préserver son unité nationale et territoriale ?

214. Il y a aussi un enseignement que nous avons dégagé de ce long passé de luttes, à l'instar de tous les peuples soumis au joug colonial : la libération des peuples est, avant tout, l'œuvre de ces peuples eux-mêmes.

215. M. PLAJA (Italie) : Monsieur le Président, je me permettrai, tout d'abord, au nom du Ministre des affaires étrangères de l'Italie, M. Moro, et de la délégation italienne, de vous féliciter de votre élection unanime. Ces félicitations sincères obéissent à de multiples motifs : les liens qu'ont tissés entre nos deux pays l'amitié et une civilisation méditerranéenne

commune, l'estime de mon gouvernement pour la politique extérieure du Gouvernement algérien, l'admiration pour vos qualités personnelles d'homme d'Etat et de diplomate.

216. Au nom de la délégation italienne, je veux aussi saluer et remercier M. Leopoldo Benites, qui a présidé avec tant d'habileté et de succès notre vingt-huitième session ainsi que la sixième session extraordinaire. En sa personne, la délégation italienne salue les qualités de tous les peuples des pays latino-américains, avec lesquels mon pays a également des liens profonds d'amitié. Et c'est avec un sentiment de grande solidarité que j'évoque aujourd'hui, parmi eux, le Honduras qui vient d'être frappé par une tragédie qui a profondément ému le Gouvernement et le peuple italiens.

217. La délégation italienne se plaît d'autre part à rendre hommage à la personnalité éminente du Secrétaire général, M. Waldheim, dont elle apprécie en particulier les efforts qu'il déploie avec tant de sagacité et de persévérance pour rechercher notamment des solutions équitables aux crises qui, ces temps derniers, ont à nouveau obscurci l'horizon politique international.

218. Comme l'ont souligné de nombreux autres représentants qui ont parlé avant moi, nous nous trouvons en effet devant une situation internationale qui engendre de vives préoccupations. La question du Moyen-Orient présente toujours de graves inconnues; la crise chypriote a exacerbé les relations entre les deux communautés de l'île et a rendu difficiles les rapports entre deux pays que, pourtant, unissent des liens politiques; les accords sur le Viet-Nam n'ont pas encore donné les résultats de paix que l'on attendait.

219. D'un autre côté, les négociations sur le désarmement n'ont pas, jusqu'à présent, répondu aux espoirs de l'humanité, qui aspire à vivre dans un monde libéré de la peur.

220. Enfin, la situation économique, sur la gravité de laquelle le Président des Etats-Unis d'Amérique a attiré notre attention, a amené le Secrétaire général, dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation à parler de problèmes "qui mettent la communauté internationale aux prises avec une crise mondiale d'une ampleur extraordinaire", de "bouleversements" et de "signes de mauvais augure" qui, loin d'être des événements isolés, sont "les symptômes d'un détraquement profond de l'économie mondiale" [A/9601/Add.1].

221. Heureusement, nous pouvons aussi faire état de quelques événements encourageants et avant tout, parmi eux, l'admission aux Nations Unies de trois nouveaux Membres, ce qui est une source de grande satisfaction car, de ce fait, les Nations Unies se rapprochent davantage d'un but essentiel, à savoir la représentation universelle de l'humanité.

222. L'admission du Bangladesh, de la Grenade et de la Guinée-Bissau revêt une signification particulière, car elle est le signe d'une amélioration de la situation politique dans le sous-continent de l'Asie du Sud, qui laisse bien espérer pour l'avenir, ainsi que de l'accélération du processus de décolonisation, en particulier dans le continent africain.

223. Je voudrais, à cet égard, me référer notamment à l'accord d'Alger entre le Portugal et la Guinée-Bissau et à l'accord de Lusaka relatif à l'indépendance du Mozambique. Ces accords ne sont pas importants seulement parce qu'ils évitent de nouvelles effusions de sang. L'enchaînement des événements que constitue la fin du régime autoritaire au Portugal, le communiqué commun relatif à l'application des résolutions de l'ONU publié à l'issue de la visite à Lisbonne du Secrétaire général et les accords susmentionnés témoignent du fait que la liberté est un bien indivisible qui ne peut être dénié aux autres si on le réclame pour soi-même. Ils montrent, en outre, quel est le rôle joué, dans le processus de décolonisation, par l'Organisation des Nations Unies tout entière, par certains groupes d'Etats et par certains Etats Membres individuellement.

224. A ce propos, je voudrais mentionner trois déclarations italiennes récentes.

225. Le 10 juin, le Gouvernement italien indiquait qu'il considérait comme un fait positif l'ouverture des négociations qui s'amorçaient entre le Portugal et les mouvements de libération de ses territoires d'outre-mer et garantissait la contribution de l'Italie "afin de voir se matérialiser rapidement le droit des peuples africains à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément aux principes des Nations Unies".

226. Le 12 août, en annonçant la reconnaissance de la Guinée-Bissau, le Gouvernement italien a publié une déclaration dans laquelle il soulignait que "le Gouvernement italien s'était toujours exprimé en faveur de la décolonisation des territoires non autonomes et de l'octroi du droit à l'autodétermination et à l'indépendance aux peuples encore soumis au régime colonial".

227. Le 15 septembre enfin, le Gouvernement italien publiait une déclaration qui s'achevait de la façon suivante :

"L'Italie se réjouit d'avoir concouru au déroulement des négociations entre le Portugal et le FRELIMO, en facilitant des contacts qui avaient pour but d'aider à mieux comprendre les objectifs et les points de vues des parties intéressées. Cela reflète bien la pleine adhésion qui a constamment été donnée par l'Italie aux objectifs de l'autodétermination et de l'indépendance des peuples encore soumis au régime colonial, ainsi que la reconnaissance de la part de l'Italie du rôle que peuvent jouer, en vue d'une décolonisation pacifique, les forces politiques qui expriment les aspirations des populations".

228. Ces déclarations ont toute été faites à l'occasion d'événements liés à la décolonisation des territoires sous administration portugaise; elles n'en ont pas moins une portée plus vaste puisqu'elles traduisent la conviction de l'Italie que le processus graduel de décolonisation doit se conclure au plus tôt.

229. De même, l'Italie rejette toute idéologie ou politique fondée sur la discrimination raciale, et notamment l'*apartheid*; Ce matin à la 2248<sup>e</sup> séance, la délégation italienne l'a démontré en votant en faveur du projet de résolution A/L.731/Rev.1, bien que certaines parties de son texte soulèvent, à ses

yeux, des doutes de caractère juridique. Mon pays renouvelle l'engagement d'appuyer fermement les efforts que notre organisation déploie pour assurer, ainsi que la Charte nous le demande, "le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion".

230. Bien des choses ont changé depuis 30 ans qu'existe notre organisation. L'Assemblée aura à en tenir compte lorsqu'elle examinera les suggestions relatives à la révision de certaines dispositions de la Charte, suggestions qui ont été soumises par de nombreux pays Membres, parmi lesquels l'Italie, afin de permettre aux Nations Unies de mieux faire face à une réalité internationale bien différente de celle de l'après-guerre et dont l'évolution s'accélère toujours davantage.

231. Entre-temps, un autre objectif utile bien que plus modeste pourrait être atteint : celui d'obtenir le degré optimal de rationalisation et d'efficacité dans l'emploi des ressources humaines et financières dont l'Organisation dispose déjà, en particulier en ce qui concerne la sélection professionnelle et l'usage mesuré des fonds mis à la disposition de l'Organisation.

232. Je voudrais maintenant me référer à la situation économique mondiale. Elle est marquée, ainsi que je l'ai dit, par des perturbations d'une ampleur inquiétante. D'une part, les revenus individuels et nationaux s'érodent sous l'effet d'un taux d'inflation que le monde n'avait pas connu depuis plus d'une génération; d'autre part se profile la menace d'une récession d'envergure mondiale.

233. Tout cela perturbe l'équilibre politique et social de tous les pays et compromet les perspectives de leur développement. Cela risque en outre d'aboutir à ce que, en essayant chacun pour soi de limiter les conséquences de cette conjoncture ou d'y échapper, nous nous trouvions tous exposés à un danger peut-être encore plus grave : comme au cours des années 1930, la coopération internationale céderait le pas aux particularismes, provoquant une contraction des échanges internationaux qui nuirait à tous les pays sans distinction.

234. Ce que nous pouvons opposer à une menace d'une telle gravité, c'est la conscience que nous avons aujourd'hui des rapports d'interdépendance qui lient les divers systèmes économiques. Cette interdépendance, ne l'oublions pas, implique aussi une responsabilité commune dans les décisions que nous devons prendre — soit sur le plan collectif, soit dans le cadre de nos politiques nationales respectives — afin d'édifier un ordre commercial et monétaire international qui nous assure, sur des bases plus stables et surtout plus justes, la possibilité de progresser ensemble sur la voie du développement.

235. C'est sur ces principes fondamentaux de justice et de stabilité que repose l'initiative du Président du Mexique visant l'élaboration d'une charte des droits et devoirs économiques des Etats<sup>12</sup>. C'est là une initiative que l'Italie a accueillie avec un grand intérêt, et la délégation italienne espère que les contacts qui auront lieu au cours de la présente session permettront des progrès substantiels.

236. La nécessité de bases plus stables et plus justes dans les relations économiques internationales a

d'ailleurs été reconnue par l'Assemblée générale lorsqu'elle a tenu au cours du mois d'avril dernier sa sixième session extraordinaire.

237. En l'absence d'un nouvel ordre commercial et monétaire, la situation actuelle frappe durement les peuples, avant tout, qui, ne disposant pas d'une accumulation autonome de richesses financières et de ressources naturelles, ou n'en disposant que dans une trop faible mesure, n'ont à offrir, en fait d'exportations, que leur travail. C'est là le cas de plusieurs pays en développement, et en particulier des plus pauvres d'entre eux; ce sont ces derniers qui risquent le plus de subir les conséquences irrémédiables de la l'énergie, de la crise monétaire et demain, peut-être même d'une grave dépression économique. L'Italie se sent solidaire de ces pays, car tout en se trouvant à un niveau de développement différent, elle est tout aussi dépourvue de ressources naturelles, et la crise mondiale lui pose, en fait, des problèmes sans commune mesure avec ses propres ressources financières.

238. L'avenir dépend de la mesure dans laquelle on saura établir une coopération et une solidarité internationales authentiques face aux problèmes de structure de l'économie mondiale afin que s'instaurent une répartition meilleure et plus juste des richesses du monde, une utilisation plus efficace et plus équilibrée des ressources, un meilleur rapport entre l'homme et son milieu. Je pense, en particulier, aux problèmes de l'énergie, de la population, de l'alimentation, du financement du développement, du progrès et de la diffusion des techniques.

239. C'est cette conviction qui a amené l'Italie, au sein de la Communauté économique européenne, à contribuer à l'accueil positif réservé à l'appel lancé par le Secrétaire général pour un programme d'urgence en faveur des pays les plus durement affectés par la crise économique actuelle. L'Italie considère dans cette même perspective les rapports de la Communauté avec les pays du tiers monde, qu'il s'agisse de pays associés à la Communauté, des pays susceptibles d'y être associés, ou d'autres pays avec lesquels mon pays entretient des relations d'amitié traditionnelle.

240. Tout récemment [2238<sup>e</sup> séance], le représentant de la France, parlant en sa qualité de représentant du pays qui exerce en ce moment la présidence de la Communauté européenne, a demandé que soit inscrite à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale la question relative à l'octroi à la Communauté du statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit d'une initiative qui facilitera entre autres, la tâche d'associer la Communauté à la recherche de solutions acceptables pour tous.

241. Pour ce qui est du problème de l'énergie, le Gouvernement italien a toujours estimé qu'il fallait éviter toute confrontation entre pays producteurs et pays consommateurs de pétrole, d'une part en garantissant le droit de chaque pays à disposer librement des ressources de son propre territoire et, d'autre part, en évitant une crise des prix et des approvisionnements dont les répercussions finiraient par bouleverser l'économie de tous les pays.

242. C'est dans cet esprit que l'Italie a pris part aux réunions internationales sur les problèmes de l'énergie, notamment à celle du Groupe de coordination des

Douze, dont l'objet demeure d'assurer rapidement un dialogue constructif avec les pays producteurs. C'est aussi dans le même esprit que l'Italie a appuyé l'initiative prise par l'Algérie pour la convocation de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

243. L'Italie qui, en matière d'énergie, est presque totalement tributaire de l'étranger et dont le progrès économique est étroitement lié au développement du commerce international, est particulièrement sensible aux besoins des pays en développement, sans la collaboration et l'accord desquels il ne saurait jamais y avoir de solution durable des problèmes économiques du monde.

244. Récapitulons : droit des pays producteurs à utiliser de façon plus rationnelle leurs propres ressources; nécessité de stabiliser les prix à des niveaux justes et rémunérateurs et équitables pour tous; orientation vers des emplois productifs des recettes provenant des exportations de pétrole; coopération économique stable entre pays producteurs, pays consommateurs industriels et pays en développement non producteurs. Tels sont, selon le Gouvernement italien, les principes desquels il est nécessaire de s'inspirer.

245. La nécessité d'adopter devant ces problèmes une perspective à l'échelle du monde a d'ailleurs été reconnue par l'Organisation des Nations Unies, comme en témoignent les trois grandes initiatives qu'elle a voulu, dans sa prévoyance, lancer dans cette même année. Je me réfère à la Conférence mondiale sur la population, à la Conférence mondiale de l'alimentation et à la Deuxième Conférence générale de l'ONUDI prévue pour le printemps prochain.

246. Dans le même cadre de collaboration internationale se situe la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, dont la deuxième session vient de se tenir à Caracas. Il faut espérer que dans ce dernier domaine, qui revêt une telle importance pour l'humanité, pourront bientôt s'élaborer des solutions équitables qui concilient les intérêts légitimes des différents Etats et ceux de la communauté internationale.

247. Il est bien évident qu'un appel à la coopération économique internationale n'est possible que si le maintien de la paix est assuré dans les différentes parties du monde. A cet égard, nous ne nous cachons pas que la question du Moyen-Orient et la crise chypriote constituent pour mon pays une source de préoccupations particulièrement grave du fait de la position géographique qu'il occupe dans la Méditerranée.

248. Au Moyen-Orient, les tensions subsistent et semblent même s'accroître, malgré certains progrès réalisés grâce aux efforts du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis; ces progrès ont abouti à l'établissement d'un cadre de négociation s'intégrant heureusement dans le système des Nations Unies et à la conclusion d'accords de désengagement militaire dont le respect est garanti, d'une façon déterminante, par notre organisation. Un effort nouveau et décisif paraît nécessaire pour surmonter les divergences qui séparent les parties directement intéressées. Cela requiert d'abord une contribution courageuse de ces mêmes parties, dans la conviction que leur véritable intérêt

exige que puisse s'instaurer, à travers la négociation, une paix juste et durable, avantageuse pour tous les peuples de la région.

249. L'objet d'une telle négociation devra être de faire appliquer dans son intégralité la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Par cette décision, le Conseil de sécurité a posé les principes d'un règlement du conflit visant à assurer la souveraineté et la coexistence pacifique de tous les pays de la région dans des frontières sûres et reconnues. Le retrait de tous les territoires occupés après le 4 juin 1967, en vertu du principe de l'inadmissibilité des acquisitions territoriales par la force, constitue une des conditions essentielles au rétablissement de la paix. La sécurité de tous les Etats de la région, plus encore que dans un équilibre militaire, qui jamais ne pourrait suffire, doit être trouvée dans un accord politique reposant sur la conviction que la coexistence entre ces Etats est non seulement nécessaire, mais qu'elle est également possible.

250. L'autre aspect essentiel de la crise du Moyen-Orient concerne le peuple palestinien auquel ne peut plus et ne doit plus être dénié la possibilité de décider de son propre destin. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays, M. Moro, a eu l'occasion d'affirmer dès 1970 qu'il s'agissait là d'un problème de nature politique, car il n'est pas possible de refuser au peuple palestinien le droit d'avoir une patrie. De là, l'importance du débat sur la question palestinienne, que les pays arabes ont portée devant la présente session de l'Assemblée générale. Que celui-ci soit constructif, c'est-à-dire inspiré par la justice et le réalisme, et l'on pourra en tirer des indications très utiles pour les négociations de paix.

251. En tout état de cause, il est essentiel, sur le plan immédiat, que le progrès de ces négociations tant attendues ne soit pas compromis par des initiatives militaires. A cet égard, il paraît indispensable de proroger le mandat des deux Forces des Nations Unies stationnées au Moyen-Orient, dont les fonctions ont été réglementées dans les accords de désengagement. L'Italie espère, d'autre part, ne plus voir se reproduire des actes de terrorisme que la communauté internationale ne saurait admettre, quels que soient les motifs qui les inspirent, pas plus que des représailles ou des initiatives préventives que nous condamnons aussi avec fermeté, non seulement parce que ces actes font également d'innocentes victimes, mais encore parce qu'ils s'effectuent le plus souvent sur le territoire du Liban, dont l'intégrité est un facteur essentiel de la stabilité de la région.

252. En ce qui concerne Chypre, les tensions qui ont jalonné la crise d'explosions de violence — alors que cette crise était encore latente — ont été aggravées par les conséquences dramatiques du coup d'Etat du 15 juillet. Plus que jamais, il importe de trouver pour l'île une solution qui tienne compte des aspirations légitimes des deux communautés, les dotant chacune d'une tutelle efficace, qui assure leur coexistence pacifique et, partant, garantisse fermement le maintien de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de l'île. Tel est le souhait de mon pays, qui a toujours donné son appui inconditionnel aux efforts de l'Organisation à Chypre, et qui a exprimé son soutien à l'action du Conseil de sécurité très opportunément saisi par le Secrétaire

général — action qui s'est traduite par la résolution 353 (1974) qui est à la base des recommandations ultérieures.

253. Malgré l'intervention des Nations Unies et celle, simultanée, de différents pays, la conférence qui s'est déroulée à Genève n'a pas donné les résultats que l'on espérait, et nous avons vu se reproduire à Chypre un drame qui a contraint des dizaines de milliers de personnes à abandonner leur foyer.

254. Les entretiens que les représentants des deux communautés chypriotes — à la suite, entre autres, de l'intervention du Secrétaire général — viennent d'entamer pour remédier à cette situation douloureuse, méritent que nous les encourageons, car on peut espérer qu'ils donneront lieu également à des développements politiques.

255. Pour ce qui est du fond du problème, les neuf pays de la Communauté européenne — soit collectivement, soit à titre individuel — sont intervenus à maintes reprises. Si ces neuf pays attachent un intérêt particulier à la solution rapide d'une crise touchant une région aussi proche de l'Italie, c'est qu'il existe entre la Communauté et les pays intéressés des liens que les neuf souhaitent voir se renforcer ultérieurement. Il est à espérer, par conséquent, que les parties feront tout ce qui est en leur pouvoir pour que reprennent les négociations, dans le respect de la dignité nationale de l'une et de l'autre, compte tenu des changements survenus dans l'île depuis les accords de Zurich et de Londres, étant entendu que l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'île ne sauraient être remises en cause.

256. Le problème de la paix ne se borne pas seulement à son rétablissement dans les régions où existent des conflits ou des crises latentes. Il est en effet beaucoup plus vaste, car il est lié à celui de la sécurité, sécurité qui demeurerait précaire, si elle restait fondée sur l'équilibre instable de la crainte réciproque.

257. En ce qui concerne le désarmement, j'ai déjà fait allusion aux résultats peu satisfaisants obtenus à ce jour. Il faut espérer que la Conférence du Comité du désarmement pourra — plus qu'elle ne l'a fait jusqu'ici — mettre au point d'autres mesures de désarmement, d'autant plus qu'elle peut maintenant se prévaloir de la contribution de cinq nouveaux membres.

258. Pour ce qui est du problème des armes nucléaires, le Gouvernement italien confirme son adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il demeure préoccupé par les obstacles qui paraissent s'opposer à l'objectif poursuivi par le Traité, c'est-à-dire la non-dissémination de l'armement atomique. Il estime qu'il est possible et nécessaire de sauvegarder les possibilités d'une utilisation plus complète de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Dans ce but, il souhaite que, lors de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité, on étudie très attentivement les possibilités d'adapter ce traité aux nouvelles réalités internationales, de manière qu'il puisse recueillir l'adhésion universelle qui est une condition imprescriptible de son succès.

259. Toujours à propos du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, je voudrais en rappeler ici l'article VI, qui place dans une perspective d'en-

semble le problème, qui est d'atteindre, par des mesures dans les domaines aussi bien nucléaire que conventionnel, ce désarmement général et complet, sous un contrôle international rigoureux et efficace qu'appelle de ses vœux la communauté internationale tout entière. C'est là un objectif encore lointain et il serait naïf de sous-estimer les obstacles qu'il faudra surmonter pour y parvenir, encore qu'un grand pas ait déjà été fait dans cette voie avec l'instauration d'un climat de détente dans les relations Est-Ouest.

260. La détente dans le monde suppose la détente entre les grandes puissances; mais la détente ne saurait prendre tout son sens que si les accords intervenus entre celles-ci s'accompagnent de contacts suivis et constructifs avec tous les autres pays. Conçue comme la seule alternative possible à l'effrayant danger d'un conflit nucléaire, la détente acquiert lentement, mais sûrement, un contenu politique plus complet. Cette évolution fait qu'elle n'est plus seulement une politique visant à la stabilisation de la coexistence internationale. Il s'agit maintenant de passer à une phase active de coopération entre les Etats, à la recherche d'un nouveau modèle, d'une nouvelle règle de conduite qui régisse les relations internationales.

261. Tels sont les motifs qui ont inspiré les deux grandes conférences multilatérales de Genève et de Vienne : celle pour la sécurité et la coopération en Europe et celle pour une réduction réciproque et équilibrée des forces en Europe centrale. Dans ces deux conférences, les pays d'Europe — à qui l'histoire a forgé une destinée commune, mais qu'elle a aussi tant de fois opposés les uns aux autres — jouent un rôle de premier plan, convaincus qu'il faut trouver les moyens de surmonter les barrières artificielles de méfiance et d'hostilité.

262. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe vise à traiter en profondeur les problèmes communs d'un groupe de pays dont les ententes ne pourront reposer sur un terrain solide que si elles s'accompagnent d'une amélioration des rapports entre les peuples et entre les individus. Cette rencontre européenne — qui se déroule au moment où viennent d'être pris les premiers contacts entre la Communauté économique européenne et le Conseil d'assistance économique mutuelle — est issue de la prise de conscience de certaines réalités qui sont maintenant établies et dont la reconnaissance est le fondement d'une paix durable. Dans cet esprit, dont l'intention implicite est de mettre un terme à l'état d'incertitude politique qui duré depuis 1945, il est hors de doute que les dispositions des Articles 53 et 107 de la Charte des Nations Unies doivent être considérées comme périmées.

263. La sécurité et la coopération en Europe ne peuvent se dissocier de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, où l'Europe a son prolongement politique et économique naturel. L'Italie a constamment soutenu qu'il existait un lien entre la sécurité de ces deux zones — et ce dès juin 1972 et à nouveau au mois de novembre de la même année, c'est-à-dire au début des entretiens préparatoires de la Conférence européenne. Cette action a conduit à faire figurer, dans les résolutions adoptées à Helsinki, plusieurs paragraphes qui, invoquant ce lien, ont notamment consenti à ce que certains pays méditerranéens non

européens présentent leurs vues à la Conférence de Genève.

264. Dans cette intervention, déjà très longue, je n'aborderai pas d'autres thèmes, tel notamment celui de l'Alliance atlantique, à laquelle l'Italie participe en toute loyauté, convaincue que son rôle demeure indispensable au maintien de la stabilité internationale et à l'ouverture progressive de perspectives plus vastes et plus fécondes de coopération entre les peuples, même dotés de régimes politiques différents.

265. Mention spéciale doit être faite de l'ouverture d'un dialogue euro-arabe, initiative issue de la Conférence arabe au sommet d'Alger et des réunions de Copenhague, et auquel vous avez, Monsieur le Président, ainsi que le pays que vous représentez, pris une part importante. En favorisant cette initiative, la Communauté a pris une orientation conforme à son caractère ouvert et qui représente un développement logique de sa politique méditerranéenne. L'objectif de ce dialogue est de concentrer les efforts en vue d'une compréhension toujours plus pleine et d'une coopération toujours plus active, dans un cadre qui soit à la fois organique et complet. Les nouveaux rapports qui en résulteront pourront ainsi s'inscrire dans une perspective d'évolution à long terme qui tienne compte des liens historiques, culturels et sociaux, de la complémentarité économique — en un mot, des intérêts qui sont communs aux deux groupes de pays.

266. Je voudrais terminer cette intervention en soulignant combien les observations que je viens de faire à propos de ces multiples problèmes internationaux prouvent que la Communauté européenne est une réalité concrète et agissante, tant dans le domaine économique que dans le domaine politique. Les résultats obtenus doivent encourager de nouvelles réalisations. En fait, l'Italie est convaincue qu'il faut poursuivre les efforts afin de mener à bien le processus d'unification européenne amorcé il y a 25 ans pour que puisse effectivement prendre naissance un nouvel ordre politique en Europe et que l'Union européenne devienne un facteur plus déterminant encore de la stabilité et du développement économique harmonieux de la communauté internationale toute entière.

267. M. AL-SABAH (Koweït) [*interprétation de l'arabe*] : C'est pour moi un grand plaisir, Monsieur le Président, que de vous présenter, au nom du Gouvernement et du peuple de l'Etat de Koweït, nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection au poste de président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Votre élection unanime est un hommage rendu à la position élevée dont vous jouissez dans les cercles internationaux en tant qu'homme d'Etat ayant une grande expérience. J'ai eu le privilège de travailler avec vous au cours de réunions arabes et au cours de sessions du groupe de pays non alignés, ainsi que lors d'autres conférences. Qu'il me soit permis de dire que j'ai de vous l'impression d'un homme dont l'expérience, la perspicacité et l'intelligence sont appréciées de tous. J'ai également eu l'occasion de travailler avec vous en tant que collègue et ami au cours des 10 années passées, cela a confirmé mon impression première. Je vous présente mes félicitations et je vous souhaite tout le succès possible au cours de la présente session.

268. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Leopoldo Benites, pour la façon dont il a conduit les travaux de l'Assemblée générale lors de sa vingt-huitième session et lors de la sixième session extraordinaire, qui a été marquée par une grande efficacité et impartialité.

269. Je voudrais aussi féliciter le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour renforcer le rôle des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que pour l'intérêt qu'il porte aux problèmes des pays en développement.

270. Le Koweït se félicite de l'admission de la République populaire du Bangladesh en qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies. J'ai eu l'honneur de participer aux efforts qui ont mené à la conclusion de l'accord entre le Bangladesh et le Pakistan alors que je dirigeais une mission envoyée par la Conférence islamique de Lahore à Dacca. Je suis très heureux de voir le Bangladesh parmi les Membres des Nations Unies.

271. Je me félicite également de l'admission de la Grenade en tant que Membre de l'Organisation. Qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que la participation de ces deux pays renforcera l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que sa capacité à mettre en pratique les principes inscrits dans la Charte et à parvenir à l'universalité.

272. Je me félicite également de l'admission de la République de Guinée-Bissau en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies après que la lutte de son peuple eut été couronnée par la pleine indépendance. Le Koweït a été parmi les premiers pays à reconnaître la Guinée-Bissau car il avait foi en la capacité de son peuple à triompher dans sa lutte contre les forces du colonialisme et avait foi en les principes élevés qui exigent la liquidation des vestiges du colonialisme où que ce soit.

273. Le monde a fait de grands progrès dans divers domaines d'activité depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, le seul domaine dans lequel on a enregistré peu de progrès est celui de la paix et de la sécurité internationales. Le monde est toujours menacé par la guerre et les petits pays sont en proie à l'ingérence, parce qu'ils ne trouvent pas dans l'Organisation ou dans le cadre des relations internationales quoi que ce soit qui puisse les rassurer quant à leur existence, quant à leur destin et à leur droit de maintenir leur indépendance et leur intégrité territoriale.

274. Il y a deux ans, j'avais accueilli avec satisfaction les symptômes de détente qui se manifestaient dans les relations entre les grandes puissances et je me félicite à nouveau de cette évolution de la situation qui minimise les chances de déclenchement d'un conflit mondial et épargne au monde tant de craintes et de souffrances. Je dois cependant déclarer en passant que cette coopération entre les grandes puissances a été limitée dans sa portée, qu'elle n'a pas comporté le renforcement de la paix et de la sécurité, ni l'amélioration de l'efficacité des Nations Unies, non plus que le renforcement de son prestige.

275. La meilleure preuve que l'on puisse donner de l'échec des grandes puissances de s'acquitter de leurs

obligations internationales est l'impuissance du Conseil de sécurité, son incapacité constante d'agir en temps de crise et d'assurer la paix et la sécurité aux petits pays. Les grandes puissances, et en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité, sont au premier chef responsables d'avoir sapé le Conseil, porté tort à son prestige et nui à sa capacité d'appliquer les principes de la Charte. Les membres du Conseil de sécurité devraient agir de manière consciencieuse en tant que représentants de la communauté internationale. Ils doivent également se rendre compte que la position éminente dont ils jouissent et le privilège qui leur incombe doivent entraîner de leur part un sens des responsabilités, qu'ils doivent faire honneur à leurs obligations internationales et adhérer à la lettre et à l'esprit de la Charte.

276. Le Koweït a toujours préconisé le désarmement général et complet dans les forums internationaux, parce qu'il estime que la course aux armements mène nécessairement au désastre. La qualité des armes à notre époque et les progrès de la science et de la technique ont fait de la guerre un instrument dangereux de règlement des différends entre les grandes puissances en même temps qu'une méthode qui ne mène à rien. Le désarmement général et complet demeure un rêve, un idéal lointain. Les accords bilatéraux de désarmement conclus récemment entre l'Union soviétique et les Etats-Unis ont transformé la course aux armements et d'une course de quantité en ont fait une course de qualité. Bien que 11 années se soient écoulées depuis la signature du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau<sup>13</sup>, les puissances nucléaires ne se sont pas encore mises d'accord pour interdire les expériences nucléaires souterraines et certaines puissances procèdent encore à des essais dans l'atmosphère. La mesure la plus importante dans le domaine du désarmement a été la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [résolution 2826 (XXVI), annexe]. Nous voulons encore espérer que les puissances intéressées parviendront à un accord sur l'interdiction des armes chimiques, de façon à parvenir à des résultats sérieux dans le domaine du désarmement en éliminant les armes de destruction massive et non point seulement en limitant leur production et leur utilisation.

277. Mon gouvernement s'est félicité dès le début de la proposition tendant à convoquer une conférence mondiale du désarmement, car nous pensons que c'est là une question vitale qui intéresse tous les pays. En même temps, nous sommes heureux des préparatifs qui sont faits pour la tenue de cette conférence; leur caractère complet et méticuleux est la meilleure assurance que l'on puisse avoir du succès dont sera couronnée cette tâche essentielle en laquelle tant de confiance a été placée.

278. Nous nous félicitons également de la proposition tendant à créer dans la région du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. Nous espérons que cette proposition recevra toute l'attention qu'elle mérite et mènera à la conclusion d'un accord international semblable au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, traité qui s'est révélé utile en tant que moyen d'épargner à ce

continent le danger d'une guerre nucléaire et que méthode efficace de convaincre les grandes puissances de la nécessité de respecter les aspirations des pays qui ne souhaitent nullement se trouver engagés dans quelque conflit entre les grandes puissances.

279. Le Koweït a également toujours appuyé la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. Nous espérons que le rapport que fera le Secrétaire général sur la présence militaire et navale des grandes puissances dans l'océan Indien servira de stimulant à un débat constructif qui mènera à la conclusion d'un accord international visant à démanteler les bases militaires étrangères dans cet océan et à empêcher tout déploiement naval près de ses côtes. Cela présuppose naturellement un accord, une compréhension et une coopération constructive entre tous les pays de l'océan Indien qui doivent utiliser la solidarité et l'unité qui règnent entre eux comme moyen d'obliger les grandes puissances à respecter leur volonté et leur désir profond de paix. Nous ne devons pas perdre de vue les aspects économiques du désarmement, étant donné que les armements dissipent des ressources matérielles et humaines qui devraient précisément être utilisées à des fins pacifiques, c'est-à-dire pour bâtir des maisons, produire des aliments, fabriquer des vêtements et des produits pharmaceutiques pour les peuples qui souffrent de la pauvreté et de la privation.

280. Les organes des Nations Unies se sont préoccupés l'an dernier d'une évaluation de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Les études et délibérations conduites dans ce domaine ont clairement démontré que les pays avancés n'ont pas rempli leurs engagements, mais hésité plutôt à prendre les mesures nécessaires pour fournir leur aide aux pays en développement et améliorer les termes de l'échange. Tant que la Stratégie internationale n'est pas appliquée, on peut en venir à la conclusion que l'obstacle principal est le manque de volonté politique de la part des pays développés. Le Koweït est un pays en développement et cependant il a consacré un pourcentage important de son produit national brut, au cours de l'année écoulée, à aider des pays en développement moins fortunés, à appuyer leurs efforts pour qu'ils parviennent à se suffire à eux-mêmes et à se libérer de leur condition de pauvreté et de privations.

281. Il convient de féliciter les Nations Unies de leurs efforts en vue d'accélérer le rythme du développement économique et social dans les pays en développement, en dépit des faibles ressources financières dont elles ont disposé. J'aimerais mentionner tout particulièrement la sixième session extraordinaire, au cours de laquelle l'Assemblée générale a adopté le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international destiné à renforcer le rôle des Nations Unies dans le domaine de la coopération économique internationale et à favoriser les objectifs de la Stratégie internationale. Je tiens également à remercier l'Organisation pour la rapidité avec laquelle elle a fourni son aide aux pays affligés par la sécheresse et par les catastrophes naturelles. La préoccupation de la communauté internationale pour la situation difficile de pays affectés par de telles catastrophes est une nou-

velle manifestation de la coopération internationale véritable en même temps que la preuve du fait que l'amitié et la fraternité règnent entre toutes les nations.

282. Certains pays industriellement avancés ont une fois encore parlé de la question de l'augmentation des prix du pétrole et de ses effets sur l'inflation qui affecte l'économie internationale. Ces pays ont peut-être oublié, sinon tout simplement ignoré le fait indiscutable que les compagnies pétrolières, les intérêts qu'elles servent et les pays auxquels elles appartiennent avaient depuis longtemps gelé délibérément le prix du pétrole à un niveau très bas. Pendant plus d'un quart de siècle, ces prix sont ainsi demeurés statiques en comparaison avec d'autres sources d'énergie, tandis que les prix de tous les produits de base, des produits manufacturés et des services exportés par les pays industriellement avancés ont augmenté de façon constante pendant toute cette période. En fait, augmenter le prix du pétrole revenait à corriger une situation inéquitable qui persistait depuis fort longtemps; cette décision était dictée par la responsabilité des pays producteurs de pétrole envers leurs peuples. L'insistance des pays industriellement développés pour maintenir à un niveau bas le prix du pétrole visait à perpétuer la pratique de l'épuisement des ressources naturelles et économiques des pays en développement au bénéfice des pays industriellement avancés, sans donner aux pays en développement ce qui leur revient.

283. L'inflation qui affecte le monde à l'heure actuelle est endémique dans les pays industriellement développés qui essaient d'échapper à leurs responsabilités en rejetant le blâme sur les pays en développement. Le dernier prétexte avancé par eux a été d'attribuer leurs maux économiques à l'augmentation du prix du pétrole. L'inflation avait sévi dans les pays industriellement développés depuis la fin de la seconde guerre mondiale. C'est un problème inhérent à la politique économique de ces pays et à leur incapacité de gérer convenablement leurs affaires intérieures. Les pays industriellement développés ont même exporté l'inflation dans les pays en développement par l'augmentation constante des prix de leurs exportations d'équipements industriels, de produits alimentaires et des différents articles et services dont dépendent entièrement les pays en développement.

284. Les pays en développement ont constamment lutté pour reconquérir leur souveraineté sur leurs ressources naturelles et pour avoir le droit de décider comment exploiter ces ressources et utiliser leurs revenus à édifier leur économie et à élever le niveau de vie de leurs peuples. Les pays en développement s'efforcent toujours d'établir un rapport équitable entre les prix de leurs exportations de matières premières, produits bruts, manufacturés et semi-manufacturés et les prix de leurs importations de produits alimentaires manufacturés, semi-manufacturés, équipements industriels et services.

285. Prétendre que l'énergie est utilisée à des fins politiques suscite de l'étonnement. Les pays qui rejettent maintenant le blâme sur les pays producteurs de pétrole sont ceux qui ont commencé à classer les marchandises en catégories, certaines d'entre elles étant considérées comme du matériel stratégique soumis à des règles commerciales spéciales qui interdisent leur exploitation à certains pays. De cette

façon, ils ont assujéti les échanges commerciaux à des considérations politiques et idéologiques et les ont utilisés comme un instrument de pression et d'intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats. Lorsque les Arabes ont mis l'embargo sur les exportations de pétrole aux pays qui soutiennent Israël et l'ont encouragé à persister dans sa folle politique d'agression, leur objectif véritable était de redresser une situation qui était contraire aux principes fondamentaux de la justice, de restaurer des droits usurpés et de rappeler à ces pays leur responsabilité envers le peuple de Palestine qui a été privé de sa souveraineté dans sa patrie et dépouillé de ses droits nationaux et humains. Ainsi il n'y a pas de comparaison possible entre la pression exercée par les grandes puissances pour atteindre leurs fins égoïstes et les efforts des pays arabes visant à mettre fin à l'occupation, à résister à l'agression et à rendre des droits usurpés à ceux à qui ils reviennent de droit.

286. De plus certains pays industriellement développés essaient maintenant de créer un lien entre ce que l'on a appelé la crise de l'énergie et les crises des produits alimentaires. Examinons la politique agricole de ces pays et leurs plans pour réduire la surface des terres cultivées et restreindre ainsi la production agricole. Il est à peine croyable que certains de ces pays versent une subvention aux paysans en échange de leur engagement de laisser incultes de grandes parties de leurs terres pour que la production diminue et que les prix augmentent. Cette politique a été appliquée dans des pays connus pour leur énorme potentiel agricole et qui sont équipés des techniques agricoles et d'irrigation les plus avancées. On est par conséquent amené à conclure que si les fermiers de ces pays étaient libres et étaient encouragés à accroître plutôt qu'à restreindre leur production, il y aurait un grand rendement agricole qui dépasserait les besoins du marché intérieur et qui rendrait les produits alimentaires disponibles à des prix peu élevés.

287. Combien inhabituelle est la politique de ces pays qui préfèrent laisser incultes des terres fertiles et jeter le surplus des produits agricoles dans les rivières ou les laisser pourrir dans des entrepôts et des magasins plutôt que de les offrir aux pays en développement qui en ont désespérément besoin et dont le seul tort est de ne pas pouvoir acheter les produits agricoles avec des devises fortes. Supprimer les restrictions existant sur la production agricole des certains pays industriellement développés ne contribuerait pas seulement à faire diminuer l'inflation dans ces pays par le biais d'une réduction des prix des produits agricoles, mais aurait également des avantages étendus pour tous les pays en développement dont les plans de développement sont souvent bouleversés et qui doivent utiliser leurs maigres ressources à l'importation de produits alimentaires à des conditions très onéreuses.

288. On ne peut pas placer l'énergie et les produits alimentaires sur le même pied, car la source des produits alimentaires est renouvelable et inépuisable, alors que le pétrole, du fait de sa nature même, peut être gaspillé et épuisé. Le pétrole est aussi la seule source de revenus pour un bon nombre de pays en développement et cependant nous sommes constamment soumis à des pressions pour accroître sa production, bien que la consommation de toute goutte

supplémentaire de ce produit équivaut à priver nos futures générations d'une vie de liberté et de dignité.

289. Le Koweït a une conscience aiguë des difficultés créées pour les pays en développement par les problèmes économiques internationaux, y compris le problème de l'énergie. Le Koweït s'est toujours efforcé de promouvoir le développement dans les pays en développement et de les aider à parvenir à une croissance autonome. Point n'est besoin que j'énumère les détails de l'aide fournie par mon pays dans le passé. Qu'il me suffise de dire que l'aide fournie par le Koweït, qui est lui-même un pays en développement, a représenté 7 à 8 p. 100 de son produit national brut, ce qui dépasse de loin le volume de l'aide fournie par les pays industriellement développés à n'importe quel moment et les obligations imposées aux pays industrialisés par la seconde Décennie des Nations Unies pour le développement.

290. Au cours de la sixième session extraordinaire, j'ai eu l'honneur d'annoncer que le Fonds du Koweït pour le développement économique arabe passait de 600 millions de dollars à plus de 3 milliards de dollars<sup>14</sup>. En vertu de son nouvel acte constitutif le Fonds fournira une aide économique et technique à tous les pays en développement alors que sous sa forme ancienne ses activités se limitaient aux pays arabes. Le Koweït a montré sa préférence pour une aide fournie sur une base bilatérale plutôt que multilatérale, car sa longue expérience lui a enseigné que la plus grande partie des pays en développement préfère une aide bilatérale pourvu qu'elle ne soit pas teintée de considérations politiques et qu'aucune obligation n'y soit attachée. Ces considérations sont très compréhensibles si on pense à quel point les organisations internationales sont chargées d'une bureaucratie qui entrave leur capacité de livraison et épuise le gros de leurs ressources.

291. Bien que l'assistance du Koweït ait toujours revêtu un caractère à long terme, les difficultés récentes de certains des pays en développement ont incité le Koweït à accorder une aide à court terme dans le cadre des mesures d'urgence destinées à soulager les pays en développement douloureusement atteints.

292. La caractéristique de notre époque est la rareté des ressources naturelles et leur incapacité de répondre aux besoins de l'explosion démographique dans certains de ces pays. La Conférence mondiale sur la population, qui s'est tenue récemment à Bucarest, a traité de ce problème et a recommandé qu'il soit considéré comme une partie des plans économiques et sociaux des pays intéressés qui doivent chercher à parvenir à une juste distribution des ressources pour assurer la prospérité à toutes les couches de la population. L'Organisation des Nations Unies doit être félicitée de traiter le problème alimentaire comme une question urgente dont la solution nécessite un effort concerté et la collaboration de tous les pays. Le Koweït se félicite des recommandations de la Conférence mondiale de l'alimentation et fournira l'aide nécessaire conformément aux positions qu'il a adoptées précédemment à l'appui du Programme alimentaire mondial.

293. Nous attachons une importance spéciale aux travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer tendant également à explo-

rer de nouvelles ressources naturelles dans le fond des mers et à établir un régime juridique réglementant l'exploitation de ces ressources, principes qui ont déjà été proclamés par la Déclaration des principes régissant le fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale [résolution 2749 (XXV)], dans laquelle l'Assemblée générale déclare solennellement que le fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale, et les ressources de la zone, sont le patrimoine commun de l'humanité. Nous espérons que l'exploitation de ces ressources aidera à combler le fossé entre les pays en développement et les pays développés. La Conférence vise également à régler les différends existant de longue date entre les pays se trouvant à l'intérieur des limites de la juridiction nationale et à rédiger de nouvelles normes juridiques plus adaptées à l'esprit de notre époque et aux vœux des pays en développement qui constituent la plus grande partie de l'humanité. Nous espérons sincèrement que la Conférence réussira pendant sa prochaine session — en dépit de nombreuses difficultés auxquelles elle doit faire face — à concilier des points de vues divergents et à rédiger une seule convention sur le droit de la mer, qui rectifie les iniquités historiques et établisse un nouvel ordre juridique.

294. Les événements survenus à Chypre cet été rappellent à notre esprit l'importance des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies qui proclame le droit des Etats à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et au respect de leurs structures constitutionnelles. Le Koweït aimerait exprimer son espoir sincère que la paix et l'amitié seront restaurées dans cette île afin que soient sauvegardés les droits des communautés qui y vivent à une existence fondée sur l'égalité et la justice.

295. Il ne faut jamais oublier le colonialisme et l'*apartheid*, vestiges du passé qui devraient à notre époque être éliminés. Nous sommes très satisfaits d'observer les changements survenus dans la politique du nouveau régime du Portugal et les efforts que fait ce pays pour reconnaître les mouvements de libération dans les territoires qui étaient auparavant sous sa domination. Nous espérons également que le Portugal reconnaîtra sans plus de retard l'indépendance de l'Angola, afin de compléter le programme de travail qu'il a entrepris lorsqu'il a reconnu l'indépendance de la Guinée-Bissau et du Mozambique. C'est une source de grand regret de voir que le régime raciste minoritaire de la Rhodésie du Sud s'en tient toujours à sa politique inhumaine et que le Gouvernement de l'Afrique du Sud continue de persécuter avec ténacité les patriotes autochtones en Afrique du Sud et en Namibie. Nous sommes confiants que la cause de la justice prévaudra et que ces gouvernements de domination comprendront bientôt que l'oppression et la tyrannie ne paient plus, qu'il leur faut reconnaître le droit des peuples à la libre détermination et renoncer à l'*apartheid*, qui est un crime contre l'humanité.

296. Le débat sur le colonialisme, la ségrégation raciale et la subjugation nous conduit une fois de plus à la discussion de notre région, le Moyen-Orient, qui, depuis plus d'un quart de siècle, est la scène sur

laquelle ces maux qui sont liés entre eux ont joué leur sinistre rôle.

297. L'année dernière à cette époque, les événements qui se sont déroulés dans notre région ont, une fois de plus, attiré sur celle-ci l'attention du monde avec une gravité renouvelée; ces événements ont convaincu ceux qui ne l'étaient pas encore que la sécurité ne saurait exister au Moyen-Orient — ni, d'ailleurs, dans le reste du monde — tant que les maux causés par la dispersion et les privations, l'occupation du territoire des autres, le non-respect du droit international et des principes de la Charte et la violation des droits de l'homme, des droits des peuples et des droits des Etats, continueraient à sévir dans cette région.

298. Bien que le champ de bataille soit tranquille aujourd'hui, ce serait une erreur d'en conclure que les sources de troubles et les causes d'inquiétude pour le destin de la région et de l'ordre international tout entier ont disparu. En effet, tant que des personnes continueront à être déplacées et privées de tout, l'acte original d'usurpation qui a mené à leur dépossession et à leur dépouillement continue d'être perpétré. Aussi longtemps que le territoire des autres continuera à être occupé, l'agression qui, à l'origine, a mené à cette occupation existera. L'époque actuelle de calme relatif n'est rien de plus qu'une façade derrière laquelle existe une situation inadmissible, qui repose sur un mal auquel on n'a pas remédié et qui, certainement, engendrera de nouveaux troubles.

299. Depuis que l'Assemblée générale s'est saisie de ce que l'on a appelé "la situation au Moyen-Orient", à la suite de l'agression de juin 1967, nous avons signalé, année après année, qu'il fallait faire une distinction entre les deux principaux éléments de la situation, à savoir, la question de Palestine et le destin de ce pays et de son peuple, et le conflit entre Israël et les Etats arabes, dont la dernière manifestation a été l'occupation par Israël du territoire de certains Etats arabes.

300. Dans les déclarations que j'ai faites au cours du débat général lors des sessions régulières successives de l'Assemblée générale depuis 1967, j'ai toujours souligné que pour traiter du problème du Moyen-Orient, cette distinction devait servir de point de départ, que la tragédie qui s'est abattue sur la Palestine et sur son peuple était le péché originel et le problème sous-jacent, et qu'aucune solution aux graves problèmes qui en ont résulté dans cette région depuis lors ne saurait être complète ou durable à moins qu'elle ne soit accompagnée d'une solution radicale et complète de la tragédie du peuple palestinien, à savoir une solution qui rétablit les droits, élimine les privations, met fin aux usurpations et à la dispersion, instaure la justice là où l'injustice et l'oppression règnent actuellement et, grâce à tout cela, crée les conditions de paix réelles, une paix qui soit juste et durable et qui mènerait à la sécurité et à la prospérité.

301. Ayant analysé dans le passé devant l'Assemblée générale les nombreux aspects interdépendants de la tragédie de Palestine, je me contenterai cette année de rappeler que cette tragédie consiste en l'occupation de la Palestine dans sa totalité et en l'usurpation de toutes ses ressources, dans la dépossession et le déplacement de la masse du peuple arabe

palestinien et son remplacement par des colons étrangers qui ont été mis en mesure d'exploiter les ressources usurpées des Palestiniens et de créer sur le territoire de la Palestine et aux dépens de son peuple dépouillé et déplacé une société importée et un régime étranger qui ont opprimé les Palestiniens qui étaient demeurés dans leurs foyers. En bref, la tragédie de la Palestine est la tragédie d'une terre occupée et usurpée et d'un peuple qui a été privé, par le déplacement ou l'oppression, des possibilités de jouir du plus sacré et du plus élémentaire de ses droits humains et nationaux et qui a été empêché de mener une vie normale. La tragédie de la Palestine est le produit d'un processus d'installation coloniale qui a été consommé à l'âge de la décolonisation; c'est la conséquence de l'établissement d'un régime raciste, précisément à l'époque où la réalisation du mal que représente le racisme s'est répandue à travers le monde et où la conscience humaine a rejeté et condamné tous les régimes racistes.

302. La description que je viens de faire de la tragédie de la Palestine ne serait ni complète ni tout à fait franche, cependant, si je ne mentionnais pas l'un des éléments les plus pénibles de cette tragédie, à savoir que l'Organisation des Nations Unies, et cette assemblée en particulier, méritent une portion importante du blâme pour le destin du peuple palestinien et pour la tragédie de son existence. Car, en dernière analyse, la situation dans laquelle ce peuple se trouve depuis plus d'un quart de siècle et qui constitue un non-respect des principes sacrés inscrits dans la Charte des Nations Unies, est une situation dans laquelle les Nations Unies elles-mêmes ont joué un rôle décisif dans sa création, son aggravation et sa continuation, soit par des actions incompatibles avec l'esprit et la lettre de la Charte, ou parfois, par l'inaction, alors qu'une action internationale était une obligation prescrite par les dispositions de la Charte.

303. Ainsi, la tragédie de la Palestine qui a persisté tout au long de cette période — une période très longue dans la vie de la génération palestinienne contemporaine — a été depuis le début l'un des éléments de la tragédie des Nations Unies elles-mêmes. Trouver une solution pour remédier à cette tragédie est et continuera d'être, aussi longtemps que dureront l'agonie et les privations des Palestiniens, une obligation des Nations Unies. Le temps, par lui-même, ne diminue pas les conséquences de la tragédie sur ses victimes et n'absout pas les Nations Unies de leur devoir de trouver une solution hardie et corrective.

304. Nous sommes convaincus que l'examen de la question de Palestine en tant que point séparé de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, indépendamment des autres points traitant, soit des ramifications de cette question, soit d'autres questions qui lui sont liées, est bien plus qu'une question de procédure. C'est un acte important qui touche à l'essence même du problème, car il corrige l'approche précédente en vertu de laquelle la question originale était ignorée et où l'on ne parlait que de certaines de ses ramifications.

305. Nous sommes également convaincus que, si nous voulons considérer cette question d'une façon responsable et avec tout le sérieux et toute la clarté de vision nécessaires, il faut inviter le peuple palestinien à participer aux discussions, par l'intermédiaire de ses représentants légitimes qui, seuls, peuvent

présenter ses points de vue avec autorité, proclamer ses aspirations et définir ses objectifs.

306. On se rappellera que la tragédie de la Palestine est née des circonstances dans lesquelles le peuple palestinien a été empêché de participer aux discussions et aux décisions qui, plus tard, ont exercé une influence décisive sur son destin et son existence même. Dans ces conditions, l'absence imposée au peuple palestinien fut à la fois le symptôme et la cause de sa tragédie. La recherche d'une solution permettant de corriger cette tragédie ne peut être véritablement efficace et ne peut produire des résultats utiles si elle ne commence pas par redonner au peuple palestinien la place qui lui revient, par assurer sa présence et sa participation aux délibérations de l'Assemblée générale en tant que partie qui, seule, possède le droit d'exprimer sa propre volonté et ses aspirations, et de définir ses objectifs.

307. Il est par conséquent nécessaire que l'OLP — que mon gouvernement, conjointement avec les gouvernements de la majorité des Etats Membres, reconnaît comme le seul représentant légitime du peuple de Palestine — soit invitée à participer aux délibérations de l'Assemblée générale sur la question de Palestine. Inviter cette organisation est la première décision que doit prendre l'Assemblée générale lorsqu'elle étudiera cette question de son ordre du jour.

308. Nous espérons que les Nations Unies sauront, en 1974, corriger les erreurs qu'elles ont commises en 1947.

309. M. SARDON (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, d'ajouter ma voix à celles, nombreuses, qui se sont déjà fait entendre pour vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection au poste important de président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Ma délégation se réjouit de vous voir occuper le fauteuil présidentiel. Nous vous connaissons bien, nous connaissons le travail que vous avez accompli en tant que Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, cette grande nation avec laquelle mon pays a des liens étroits et amicaux. Nous vous respectons également pour le rôle éminent que vous avez joué et la contribution positive que vous avez apportée au mouvement des pays non alignés et aux conférences des nations islamiques, mouvements dont les aspirations et les objectifs sont pleinement partagés et fermement soutenus par mon gouvernement. Nous sommes convaincus que vous mettrez en œuvre votre compétence et votre sagesse dont nous avons si souvent été les témoins et que vous exercerez votre patience et votre persévérance infinies bien connues pour assurer le succès de cette session. Permettez-moi d'ajouter que ma délégation est prête à vous apporter son entière coopération.

310. Puis-je aussi saisir cette occasion pour rendre hommage à M. Leopoldo Benites, de l'Equateur, qui en tant que président non seulement de la vingt-huitième session ordinaire, mais aussi de l'historique sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, a grandement contribué aux fructueuses délibérations de ces sessions ? Qu'il me soit donc permis d'exprimer l'admiration et la gratitude de ma délégation à M. Benites pour la direction habile qu'il a donnée

à nos travaux, l'énergie et la sagesse dont il a fait preuve et qui ont permis de mener à bien la vingt-huitième session ordinaire et la sixième session extraordinaire.

311. Egalement en son nom et au nom du Gouvernement de la Malaisie, ma délégation voudrait souhaiter chaleureusement la bienvenue aux délégations et aux Gouvernements de la République du Bangladesh, de la République de Guinée-Bissau et de la Grenade, à l'occasion de leur entrée dans cette grande assemblée des nations. Leur association à nos travaux nous rapprochera du but tendant à l'universalité des Nations Unies.

312. En partie à cause de notre proximité géographique, mais essentiellement à cause de nos intérêts et de nos objectifs communs, mon pays a été parmi les premiers à tendre une main amicale au peuple et au Gouvernement du Bangladesh, au moment de la naissance de ce pays. Nous sommes par conséquent très heureux que le Bangladesh soit admis aux Nations Unies. En fait, en tant que nation qui ne nourrit que des sentiments d'amitié et de bonne volonté à l'égard de tous les pays du sous-continent indien, nous sommes encore plus heureux de constater l'appui unanime à son admission.

313. C'est dans le même esprit familial que nous souhaitons la bienvenue aux Nations Unies à la République de Guinée-Bissau, Mon gouvernement n'a pas hésité à reconnaître la déclaration d'indépendance que le peuple de Guinée-Bissau a proclamé avec fierté l'année dernière. La ténacité, le courage et la conviction dont a fait preuve le peuple de Guinée-Bissau au cours de sa longue et juste lutte pour l'indépendance constituera sans aucun doute un exemple que pourront suivre les peuples colonisés du monde et un rappel au monde entier que l'autodétermination des peuples ne peut être retardée indéfiniment, encore moins déniée à jamais.

314. Ma délégation attend avec intérêt de travailler avec la délégation de la République de Guinée-Bissau dans cette instance, comme nous l'avons d'ailleurs fait à l'extérieur, dans le cadre des divers mouvements auxquels mon pays participe.

*M. Potolot (République centrafricaine), vice-président, prend la présidence.*

315. Enfin, pour ce qui est de la Grenade, je m'empresse d'assurer les membres de la délégation de ce pays que nous les accueillons aussi chaleureusement aux Nations Unies et que nous attendons avec autant d'intérêt la possibilité de travailler avec eux. L'admission de la Grenade aux Nations Unies est encore, sans aucun doute, une étape importante dans le processus continu de décolonisation.

316. Nous nous réunissons aujourd'hui dans une atmosphère moins assombrie par la menace d'une conflagration mondiale. Cette atmosphère, bien que légèrement améliorée, est cependant réconfortante. Comme un des nombreux pays qui n'a pas créé la menace d'un conflit global et qui n'a pas d'autre choix que de vivre constamment dans cette crainte, nous nous félicitons naturellement des nouvelles relations des principales puissances qui ont contribué, comme elles peuvent seules le faire, à atténuer la tension existante. La détente, si nous devons nous

en féliciter, ne doit pas signifier simplement l'éloignement d'un conflit total et direct au niveau des grandes puissances. Si la détente doit contribuer aux changements cosmiques, elle ne doit pas annoncer seulement le début de la coopération entre deux grandes puissances sur toutes les questions et dans tous les domaines, à l'exclusion et aux dépens d'autres puissances moins importantes. Toutes les nations, qu'elles soient grandes ou petites, nanties ou dépourvues, ont le droit et la responsabilité de participer à la création d'un ordre mondial plus sûr. Le respect et la modération devraient présider aux rapports entre toutes les nations, indépendamment de leur étendue ou de leur situation.

317. En conséquence, il est encourageant pour ma délégation de voir que le processus déclenché par les grandes puissances a abouti à de nouvelles initiatives importantes prises par les puissances moyennes et plus petites, consistant à accepter ce défi et à saisir cette occasion d'œuvrer en vue de la solution de leurs propres problèmes. Il est vraiment encourageant qu'à la suite de cela les événements survenus au cours de l'année écoulée et au début de cette année aient grandement contribué dans l'ensemble à l'atténuation de la tension internationale, accroissant les perspectives de coexistence pacifique et de relations constructives. Nous espérons et nous sommes décidés à faire en sorte que se débloque un nouveau type de relations durables diminuant la nécessité de s'affronter et augmentant la volonté de coopérer.

318. C'est dans ce cadre que ma délégation se félicite des initiatives salutaires prises par tous les intéressés pour consacrer le meilleur de leurs efforts et de leurs énergies à la recherche d'une solution juste au problème du Moyen-Orient. Nous sommes encore plus encouragés lorsqu'on nous dit que le processus d'une solution juste se poursuit et se poursuivra jusqu'à ce que le problème du Moyen-Orient dans son ensemble soit résolu. Nous nous félicitons des accords de dégagement et de la séparation des forces au Moyen-Orient. Mais, ainsi qu'il est reconnu à juste titre par chacun, le dégagement n'est qu'un point de départ. Une paix juste et durable au Moyen-Orient ne surviendra que par le retour des territoires illégalement occupés — territoires acquis par la force —, aux pays auxquels ils appartiennent légitimement, par le retour du peuple palestinien dans sa terre natale, et, élément tout aussi important, par la fin de l'occupation israélienne de la ville sainte de Jérusalem.

319. Ma délégation a toujours estimé que le fond du problème du Moyen-Orient porte sur la Palestine. Aujourd'hui, les Palestiniens connaissent encore la vie dans les camps et l'exil forcé. Ils se voient encore refuser leur droit inaliénable à disposer d'eux-mêmes. C'est dans un effort en vue de transformer cette situation, de telle sorte que justice soit faite, que ma délégation appuie sans réserve l'inscription à l'ordre du jour de la question intitulée "Question de Palestine". Ma délégation espère également que cette question sera débattue en séance plénière de l'Assemblée générale et qu'elle sera examinée dès que possible, afin que le problème reçoive l'attention et l'audience qu'il mérite. Mais ma délégation espère surtout que cela nous rappellera la tâche urgente à laquelle doit faire face la communauté internationale et nous amènera à prendre des mesures rapides pour accélérer

le processus permettant de parvenir à une juste solution de ce problème.

320. Dans plusieurs régions du monde, le processus de décolonisation n'a pas encore pris fin. A cet égard nous nous félicitons de l'attitude nouvelle et positive adoptée par le nouveau Gouvernement portugais. Sa volonté de reconnaître l'indépendance de la Guinée-Bissau et d'accorder le droit à l'autodétermination et à l'indépendance aux peuples du Mozambique et de l'Angola, constitue un apport important à la cause de la décolonisation en Afrique et dans le monde.

321. Alors que ma délégation se félicite de l'attitude positive et constructive du nouveau Gouvernement portugais, les mesures que celui-ci a déjà prises en ce qui concerne l'indépendance de la Guinée-Bissau et celles qu'il a promis de prendre à l'avenir quant à l'autodétermination et à l'indépendance du Mozambique et de l'Angola, sont des mesures salutaires qui contribueront grandement, nous en sommes certains, à la paix et à la sécurité mondiales. Toutefois, ma délégation se souvient constamment du fait qu'en Afrique du Sud et en Rhodésie du Sud des régimes minoritaires blancs ne représentant que leurs propres intérêts égoïstes, poursuivent des politiques inhumaines et répugnantes, et qu'ils demeurent néanmoins au pouvoir. La brutalité et l'injustice qui sévissent en Afrique du Sud et en Rhodésie du Sud, le déni systématique des droits fondamentaux à la grande majorité des Africains, ne permettent aucune ambiguïté dans notre attitude concernant l'*apartheid*. Il ne peut y avoir de zones d'ombre à l'égard d'une politique ayant pour unique but de perpétuer la domination et la discrimination envers les populations dont la couleur de la peau est noire, par ceux dont la peau est blanche. Refuser de condamner les régimes d'Afrique du Sud et de Rhodésie du Sud revient à tolérer leurs politiques pernicieuses; leur permettre de s'obstiner dans leur action maléfique et répressive, revient à leur laisser la latitude de saper les fondements de la paix et de la sécurité dans ce continent. Et aussi longtemps que l'Afrique du Sud restera en Namibie, aussi longtemps que ces régimes racistes pourront encore exister, la paix ne sera qu'une simple promesse. C'est pourquoi nous voudrions insister pour que ceux qui ont le pouvoir de nous aider à faire disparaître ces institutions d'injustice, ne prétendent pas qu'ils n'ont pas le pouvoir de le faire.

322. Les événements qui se sont produits récemment sur le sous-continent indien nous permettent de nous réjouir. Nous croyons que ce nouveau climat et cet esprit de détente permettront un dialogue continu et des relations constructives. Nous espérons que les progrès déjà accomplis se poursuivront et prépareront le terrain à une plus grande coopération entre les pays de cette région et que ce processus aboutira à la solution de tous les problèmes en suspens.

323. C'est dans ce même esprit que ma délégation envisage la question de la Corée. Nous demandons instamment que le dialogue constructif déjà entamé, mais malheureusement interrompu, soit repris dès que possible. Nous reconnaissons que les deux parties devront faire face à de nombreuses difficultés, mais nous, qui avons des relations amicales avec la République de Corée aussi bien qu'avec la République populaire démocratique de Corée, croyons fermement qu'il y a encore possibilité de dialogue et qu'il doit

être possible de concilier les divergences, ce qui pourrait aboutir à la réunification des deux Corées. Tout progrès dans ce domaine renforcerait le climat déjà amélioré des relations internationales.

324. Tout en reconnaissant les progrès réalisés jusqu'à présent, nous devons savoir que nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers et nous laisser aller à un sentiment d'insécurité réduite. Si les antagonismes dangereux des grandes puissances ont été réduits, la poursuite de l'agression, l'affrontement et le conflit règnent malheureusement encore dans plusieurs parties du monde.

325. Au Viet Nam, en dépit de l'accord pour mettre un terme à la guerre, celle-ci continue. Bien qu'elle soit moins dévastatrice, elle n'en est pas moins tragique. Nous estimons que l'accord constitue une base réaliste pour régler le problème et, ce qui est plus important, constitue une base pour édifier la paix dans notre partie du monde. En conséquence, nous demandons fermement que tous les intéressés appliquent pleinement, dans l'esprit et dans la lettre, cet accord. Et nous soulignons, encore une fois, que le peuple vietnamien doit pouvoir décider de son avenir sans ingérence étrangère.

326. C'est dans ce même esprit que nous envisageons les problèmes qui se posent au peuple de la République khmère. Le vœu le plus cher de ma délégation est que le peuple de la République khmère bénéficie rapidement du retour de la paix dans son pays. Le problème de la République khmère, de l'avis de mon pays, étant donné notre proximité géographique — la Malaisie et la République khmère se trouvant dans la région de l'Asie du Sud-Est — est essentiellement un problème de conflit de pouvoirs, et ma délégation croit qu'il s'agit là d'un problème que seule la République khmère est en mesure de résoudre. Nous sommes ici en présence d'un problème fondamental qui, pendant tous nos débats sur cette question, ne devrait jamais être oublié. L'Organisation des Nations Unies, dont le rôle principal est la promotion et le maintien de la paix, ne devrait pas se permettre d'adopter des positions qui seraient incompatibles avec cet idéal élevé. Cet auguste organe, dans sa recherche de la paix, ne devrait pas se permettre de laisser de côté les lignes de démarcation très ténues entre des positions permises et d'autres qui ne le sont pas.

327. Nous estimons que cette assemblée de devrait jamais oublier que la question de la représentation de la République khmère dans l'Organisation doit être étudiée avec la plus grande prudence afin de ne pas porter atteinte au principe sacro-saint de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain et indépendant. Les Nations Unies peuvent contribuer au mieux au bien-être du peuple khmer en exprimant leur désir sincère de voir restaurer la paix dans ce pays et en fournissant toute l'assistance possible au peuple khmer pour qu'il soit en mesure de résoudre lui-même ses problèmes.

328. En dépit de la réduction de la tension et de l'insécurité dans tous les domaines de conflit, de nouveaux conflits ont surgi. Récemment, la mort et la destruction se sont abattues sur l'île de Chypre. Ce conflit n'est pas moins tragique et ne constitue pas moins une menace à la paix mondiale. Il est clair

qu'une solution satisfaisante dans ce cas appartient aux parties directement intéressées. En conséquence, nous sommes encouragés par le fait que les dirigeants des deux communautés de Chypre se soient rencontrés et que cette rencontre ait eu pour résultat que les aspects humanitaires du problème ont, dans une certaine mesure, fait l'objet de négociations et d'accords en vue d'aider les parties directement intéressées. A cet égard, ma délégation voudrait rendre hommage au Secrétaire général pour les initiatives opportunes qu'il a prises, initiatives qui, en un sens, témoignent du rôle constant que les Nations Unies jouent et doivent jouer. Mais les perspectives de paix à Chypre sont encore sombres. Ma délégation invite donc toutes les parties intéressées à diriger leurs efforts, de toute urgence, vers une solution rapide et équitable de ce problème.

329. Si j'en viens maintenant au sujet du désarmement, c'est parce que ma délégation attache une grande importance à ce problème. Encore une fois, j'aimerais réitérer l'appui de mon gouvernement à la Conférence mondiale du désarmement sous les auspices des Nations Unies, et ma délégation se féliciterait de tous efforts positifs tendant à la convocation d'une telle conférence mondiale. Il est peut-être fantaisiste de parler aujourd'hui de la crainte d'une guerre nucléaire. Mais n'oublions pas que les armes nucléaires existent encore, que leur puissance est constamment améliorée, qu'un nombre croissant de nations peuvent s'en procurer et que l'utilisation de ces armes représente encore un danger, aussi éloigné fût-il. L'amélioration constante de ces armes de destruction massive et leur acquisition par un nombre croissant de pays augmentent la possibilité de leur utilisation. Même si la menace d'une retombée nucléaire qui nous détruirait tous a diminué, la menace pour l'environnement que constituent les essais nucléaires limités n'a pas diminué. Nous devons donc, de toute urgence, mettre un terme à cette course au suicide qui semble être notre lot, car l'échec du désarmement aujourd'hui équivaut à la destruction de demain.

330. Nous sommes particulièrement en faveur des initiatives visant à la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix dans diverses régions du monde, tout comme nous sommes en faveur de faire de l'Asie du Sud-Est une zone de paix, de liberté et de neutralité, car ces zones reflètent le désir sincère et l'un des nombreux efforts déployés par les nations en vue de faciliter un ordre international plus stable.

331. Nous estimons que la responsabilité primordiale en vue de faciliter la paix et la stabilité dans une région du monde incombe aux pays qui appartiennent à cette région. Inspirée par de telles considérations, la Malaisie, de concert avec ses voisins immédiats qui sont également membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), s'est lancée dans une série d'études et de consultations en vue d'établir une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est.

332. Notre propre proposition, qui figure dans la Déclaration de Kuala Lumpur, ainsi que cette assemblée en a été informée à plusieurs reprises, vise, dans le cadre du climat politique amélioré qui existe sur le plan international, à retirer l'Asie du Sud-Est de la

scène d'un conflit possible entre grandes puissances. Elle s'efforce également de renforcer la coopération entre les Etats de la région et de développer, en outre, un certain sens du régionalisme, de sorte que ceux qui appartiennent à la région n'aient pas le sentiment de se trouver dans un milieu hostile. Ainsi, nous espérons dégager une solidarité qui empêcherait que nos divergences prennent les proportions qui, dans le passé, ont abouti à leur exploitation par d'autres qui se trouvaient à l'extérieur de la région, et ce à nos dépens.

333. Tout en continuant à appuyer les propositions visant à l'établissement de zones dénucléarisées et de zones de paix et tout en les accueillant favorablement, ma délégation pense que de telles propositions et initiatives devraient d'abord recueillir l'appui des pays qui se trouvent dans la zone proposée. Ferme et convaincue que la création de zones dénucléarisées et de zones de paix contribuerait grandement à la paix et à la sécurité mondiales, la Malaisie est prête à appuyer et à encourager des initiatives et des propositions similaires prises ou faites par d'autres.

334. Nous espérons aussi que les grandes puissances qui sont également intéressées à la paix et la sécurité mondiales et qui sont convaincues de leur nécessité appuieront et encourageront des propositions de ce genre et contribueront d'une façon positive à leur mise en œuvre. En conséquence, mon gouvernement voit avec une grave préoccupation les activités militaires et navales des grandes puissances dans l'océan Indien et il les déplore profondément. Le respect et la mise en œuvre de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)] par les grandes puissances s'imposent de toute urgence.

335. Tandis que des efforts ont été déployés pour réduire les risques de guerre et rechercher la paix, aucun effort comparable n'a été fait pour résoudre les problèmes sociaux et économiques qui se posent au monde. Il existe, d'une part, le problème de l'inflation galopante qui constitue toujours une sérieuse menace pour la stabilité financière et l'économie mondiale alors que toutes les nations s'efforcent de trouver une méthode pour le résoudre. Il existe, d'autre part, les problèmes posés par le réaligement et le flottement des taux de change, l'augmentation des prix des combustibles, la pénurie des céréales et d'engrais, et le ralentissement du taux de croissance dans les pays industrialisés. Pour les pays en développement, ces problèmes sont aggravés par une chute des prix d'une grande quantité de leurs produits de base. Lorsque les prix de ces produits ont été augmentés, les effets de l'inflation ont pu être amortis, mais, étant donné que ces prix ont maintenant diminué et que les coûts des biens d'équipement importés des pays développés restent très élevés, la charge imposée aux pays en développement est intolérable.

336. Venir à bout de l'inflation constitue un problème très complexe, étant donné surtout qu'il n'existe aucune méthode pour enrayer cette inflation. Les coûts des salaires et des prix de même que leurs effets sur l'emploi en font un problème politique très aigu pour toutes les nations. En outre, ce problème ne peut être traité isolément car, quelles que soient les mesures prises par les pays industrialisés en particulier, les pays en développement seront inévitablement

affectés. Jamais auparavant, la communauté mondiale n'a affronté un problème d'une telle ampleur en temps de paix.

337. Nous, dans les pays en développement, sommes très préoccupés car, tandis que les pays développés traiteront des problèmes immédiats que pose l'inflation, ils relèguent à l'arrière-plan les questions fondamentales qui nous ont préoccupés plus directement au cours de deux décennies. Les problèmes relatifs au taux de l'aide officielle au développement qui doit atteindre 0,7 p. 100 du produit national brut en 1975 par les pays développés, la réforme du système monétaire international avec une plus grande participation des pays en développement, les mesures de libéralisation du commerce, les prix rémunérateurs, l'accès de nos produits de base, semi-manufacturés ou manufacturés, aux marchés des pays développés et une plus grande participation au commerce mondial exigent une attention des plus urgentes, de même que les problèmes permanents de la faim, de la maladie, de l'analphabétisme et du chômage.

338. Tous ces problèmes ont, une fois de plus, été examinés à la sixième session extraordinaire tenue ici en avril de cette année sur l'initiative du Président de l'Algérie. Cette session a été un jalon posé par les pays en développement dans leurs efforts en vue de corriger le déséquilibre dans les relations économiques entre les pays développés et les pays en développement. A cette session, l'Assemblée générale, par sa résolution 3201 (S-VI), a unanimement accepté d'instaurer un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance, l'intérêt commun et la coopération entre tous les Etats. Ce faisant, l'Assemblée générale reconnaissait clairement que l'ancien système qui a été établi bien avant que les pays en développement aient accédé à l'indépendance n'était pas approprié pour répondre au nouveau défi auquel devait faire face le monde, notamment les pays en développement. L'Assemblée a donc proclamé sa volonté commune de travailler de toute urgence en vue d'établir un nouvel ordre économique. Cela impliquait une plus grande coopération entre les pays développés et les pays en développement.

339. Une coopération accrue s'impose, car les problèmes auxquels nous devons faire face sont des problèmes liés entre eux et leurs effets se répercutent à l'échelle mondiale. Toute solution devrait être trouvée dans un contexte mondial. Si l'on veut une coopération véritable, il faut alors que cette coopération soit fondée sur l'association et les avantages mutuels. Il ne peut en être autrement. Toutefois il faut reconnaître que, selon les règles du jeu, les pays en développement sont les pays handicapés et qu'en conséquence ils méritent un traitement préférentiel spécial et une considération particulière. Si cela n'est pas reconnu, les termes d'interdépendance et d'intérêts mutuels ne seront alors que de purs euphémismes pour l'exploitation des pauvres et des faibles par les riches et les forts.

340. Nous avons souvent entendu dire que la volonté politique est nécessaire si les pays développés veulent s'acquitter de leurs obligations et de leurs engagements dans le cadre de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et contribuer

à la création d'un réel ordre économique nouveau. En fait, le problème est essentiellement un problème politique et le moment est venu pour les pays développés de montrer la science de gouvernement qu'ils possèdent pour traduire dans la pratique les diverses résolutions, les stratégies, les déclarations et les programmes. Le problème est aussi moral, car les pays développés se doivent, en tant qu'anciens maîtres coloniaux qui ont exploité les ressources humaines et naturelles et bâti ainsi les fondements de leur propre prospérité, d'apporter aux pays en développement la stabilité économique et sociale. Comme vous nous l'avez dit si éloquemment, Monsieur le Président : "Pour déterminants que soient les rapports des forces, les considérations morales ont également leur poids, qui peut être décisif" [2233<sup>e</sup> séance, par. 31].

341. Une question sur laquelle il est nécessaire d'exercer une volonté politique est le niveau de l'aide officielle au développement. On sait, par exemple, qu'au lieu d'atteindre l'objectif prescrit de 0,7 p. 100, l'aide officielle au développement est tombée à 0,35 p. 100 du produit national brut des pays développés. En demandant que ce niveau soit maintenu ou même augmenté, nous ne demandons pas aux pays développés d'abandonner leur prospérité. Ce qu'on leur demande, comme l'a souligné M. McNamara, président de la Banque mondiale, c'est de consacrer une toute petite fraction de l'augmentation de leur revenu, c'est-à-dire le revenu au-delà du revenu qu'ils connaîtront et qui leur reviendra au cours de la décennie de 1970. Les problèmes actuels auxquels font face les pays développés ne devraient pas être utilisés comme argument contre l'aide étrangère, étant donné que ces pays se trouvent dans une meilleure position pour faire face aux tempêtes.

342. Par contre, les pays en développement, avec une très faible résistance, risquent de s'embourber de plus en plus dans leurs difficultés. Même une opération de sauvetage sur une échelle globale arrivera beaucoup trop tard. Au lieu de donner des millions pour une assistance en cas de catastrophe, les pays développés devraient envisager que les pays en développement obtiennent des prix plus équitables et rémunérateurs pour leurs exportations. Ceci aurait un effet salutaire bien plus grand sur les économies des pays en développement. D'autre part, l'augmentation des prix des denrées essentielles d'importation ou le déclin des prix de leurs exportations primaires pourraient annuler tous les bénéfices provenant de l'aide étrangère.

343. Un autre exemple de cette prétendue lassitude de l'aide est la réaction à l'opération d'urgence lancée par le Secrétaire général en réponse à la résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale pour faire face aux besoins immédiats et urgents des pays les plus gravement affectés par la crise actuelle. Pour dire le moins, la réponse a été médiocre. On a estimé que l'assistance économique à ces pays devrait atteindre trois à quatre milliards de dollars pour les 12 premiers mois. Or, l'assistance bilatérale et multilatérale déjà annoncée par les gouvernements ne représente qu'un milliard de dollars.

344. A propos de la question de l'assistance extérieure pour l'agriculture dans les pays en développement en vue d'atténuer la crise alimentaire, il a été estimé que l'assistance dans les années à venir devra

être augmentée jusqu'à cinq milliards au lieu de 1,5 milliard de dollars actuellement disponibles. On a mentionné que plus de 460 millions de personnes ont faim en permanence et que leur capacité de mener une vie normale ne peut être réalisée. Au moins 40 p. 100 d'entre elles sont des enfants. On peut se poser la question suivante : quel genre de monde construisons-nous pour ces enfants ?

345. La Banque mondiale lance un avertissement encore plus menaçant dans son rapport pour 1974; elle prévoit dans ce rapport que plusieurs pays en développement connaîtront un déclin de leur taux de croissance du produit national brut en-deça de l'objectif de 6 p. 100 fixé pour la Stratégie internationale du développement, et que pour les pays les plus pauvres, les taux de croissance seront si faibles que les revenus par habitant seront stagnants ou augmenteront très peu entre maintenant et 1980. Pour ces pays, notamment ceux ayant des taux de croissance démographique élevés, les perspectives sont terrifiantes. Le rapport parle également des sombres perspectives de la mobilisation de capital supplémentaire et affirme :

"qu'il semble presque inévitable — en tout cas à court terme — que le courant d'aide dans des conditions de faveur décline en termes réels. Ceci arrivera au moment où les besoins des pays qui dépendent lourdement d'une telle aide seront plus grands que jamais."

Quelles sont les possibilités pour ces pays d'assurer leur développement économique et social ?

346. Le président Ford, des Etats-Unis, a dit dans sa déclaration devant cette assemblée : "Il nous faut trouver des méthodes nouvelles de coopération internationale afin de répondre efficacement aux problèmes qui se posent à nous" [2234<sup>e</sup> séance, par. 22].

347. Pourtant, le Secrétaire général, dans sa conférence de presse donnée à la veille de cette session, affirmait : "Il n'existe pas de tendance vers une coopération internationale meilleure, mais il y a plutôt une tendance à un retour au nationalisme..."

348. En conséquence, il est clair que ce qu'il nous faut c'est l'engagement ferme de la part des pays développés qu'ils négocieront sérieusement et véritablement en ayant à cœur les intérêts et le bien-être des pays en développement. Tout ceci est encore plus applicable dans les négociations multilatérales commerciales où la question de l'amélioration de la position commerciale des pays en développement est examinée. Le progrès de ces négociations a été lent. Nous, en Malaisie, comptons beaucoup sur ces négociations, car notre commerce d'exportation constitue plus de 40 p. 100 de notre produit national brut. Et pourtant les négociations commerciales multilatérales, par exemple, qui devraient aboutir en 1975, ont à peine commencé. D'autres retards dans les négociations sont prévus, alors que les pays développés sont préoccupés par leurs propres problèmes. De tels retards, comme l'a signalé notre premier ministre lorsqu'il a pris la parole à la session spéciale de l'OIT à Genève en juin dernier, sont moralement insoutenables. Il a demandé aux pays développés de négocier honnêtement avec les pays en développement.

349. Les progrès dans la réalisation des réformes du système monétaire international ont été lents.

En demandant une réforme urgente du système monétaire, nous avons réclamé, avec d'autres pays en développement, une plus grande participation des pays en développement dans le processus d'adoption de décisions, l'établissement de liens entre les droits de tirage spéciaux et le financement additionnel au développement, et le transfert des ressources réelles des pays développés aux pays en développement. Si importantes soient-elles, ces questions semblent être éclipsées par les événements actuels sur la scène financière. Pourtant, la nécessité de ces réformes ne peut être plus évidente.

350. Les négociations pour une charte des droits et devoirs économiques des Etats ont également été entravées, parce qu'il y avait absence d'accord sur des questions clés telles que la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, les investissements étrangers, les sociétés transnationales, les nationalisations et les compensations. La charte sera un document important régissant les relations économiques entre Etats. Le succès dans la recherche d'une solution des problèmes encore en suspens dépend de la question de savoir si une décision politique a été arrêtée par certains des pays intéressés pour mettre la dernière main à ladite charte. S'il en était autrement, la discussion de cette question à cette session se transformerait en un autre débat fort long à la fin duquel peu de progrès seraient enregistrés.

351. Il semble que nous ayons abouti à une impasse dans nos efforts en vue d'établir un ordre socio-économique plus juste et plus équitable. Nous savons tous comment on peut y parvenir. Il ne reste plus aux pays développés qu'à modifier leur attitude afin que nous puissions sortir de cette impasse. Nous nous sentons encouragés par le fait que quelques-uns de ces pays ont appuyé les aspirations et les espoirs des pays en développement et ont pris des mesures concrètes pour tenir leurs engagements et respecter leurs obligations. Les efforts de ces pays sont dignes de nos louanges. Cela nous permet de penser que tout n'est pas encore perdu.

352. Si nous voulons construire une structure durable de paix, il est impératif, non seulement d'améliorer le climat politique mais encore, et simultanément, d'essayer sincèrement d'aboutir à la justice économique et sociale pour les pays en développement. S'il n'en allait pas ainsi, et comme le souligne le Secrétaire général dans l'introduction au rapport sur l'activité de l'Organisation, nous courrions le risque d'anéantir les quelques progrès réalisés sur le plan politique et nous ouvririons la voie à une nouvelle période de désespoir, de chaos et d'affrontement. Nous pensons que l'enjeu est trop grand pour permettre qu'il en soit ainsi. La Malaisie, quant à elle, s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir à cette fin et demande aux autres de faire de même.

353. M. AGUSTSSON (Islande) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi de féliciter le Président à l'occasion de son élection à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Je lui souhaite plein succès à ce poste élevé et il peut être assuré de la pleine confiance et de l'entier appui de ma délégation.

354. Qu'il me soit permis également de rendre hommage au Secrétaire général et à son personnel pour leurs efforts inlassables en faveur de la cause

des Nations Unies et, par là même, de la cause de la paix dans le monde.

355. Je désirerais saisir cette occasion pour me joindre à mes collègues qui ont accueilli chaleureusement les nouveaux Membres des Nations Unies : le Bangladesh, la Grenade et la Guinée-Bissau. Nous attendons beaucoup de leur coopération et de la contribution qu'ils apporteront aux travaux de l'Organisation.

356. Un nouveau gouvernement a été récemment formé en Islande. La participation aux travaux des Nations Unies constitue l'un des éléments fondamentaux de la politique étrangère de ce nouveau gouvernement, comme cela a d'ailleurs été le cas pour tous les gouvernements d'Islande depuis que ce pays est devenu Membre des Nations Unies, en 1946. Le peuple islandais se rend parfaitement compte de la nécessité d'une coopération mondiale dans tous les domaines des activités de l'homme. Nous pensons que les Nations Unies sont l'instrument approprié pour rendre cette coopération fructueuse. Nous comprenons également que cette coopération n'est possible que si la communauté internationale accorde aux Nations Unies un appui politique complet et efficace.

357. Les récents événements ont montré, une fois de plus, la nécessité qu'il y a de rendre les Nations Unies plus efficaces en temps de crise. De fait, il est tragique qu'une fois de plus, le problème de Chypre doive nous occuper. Il y a 15 ans, la solution n'a été trouvée qu'après beaucoup d'effusions de sang et les combats récents ont ajouté un nouveau chapitre à une histoire déjà assez triste. Nous espérons que toutes les parties intéressées respecteront scrupuleusement le cessez-le-feu maintenant établi et permettront aux forces des Nations Unies pour le maintien de la paix de mener à bien leur tâche importante et difficile.

358. Qu'il me soit permis, à ce stade, de présenter mes sincères condoléances aux gouvernements dont les soldats ont été tués ou blessés dans l'accomplissement, pour l'Organisation, de leur devoir de maintien de la paix.

359. Nous sommes fermement convaincus que ce n'est que par des moyens pacifiques et conformément à la Charte des Nations Unies que l'on pourra trouver une solution durable au problème de Chypre. Il est de la plus haute importance que, dans toutes les négociations à venir, les résolutions du Conseil de sécurité soient pleinement appliquées. Naturellement, toute solution doit être fondée sur le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de Chypre.

360. La situation au Moyen-Orient reste extrêmement complexe et précaire. La sagesse et la patience dont il a été fait preuve dans les récents accords de dégagement indiquent une tendance heureuse qui, nous l'espérons, mènera à une solution d'un caractère plus permanent. Toute solution devra tenir compte de toutes les données du problème, y compris les droits légitimes des Palestiniens. Là encore, dans ce domaine, on ne saurait surestimer le rôle très utile des forces de maintien de la paix des Nations Unies.

361. La question de la décolonisation figure depuis de nombreuses années à l'ordre du jour des Nations

Unies. En cette vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, nous sommes heureux de pouvoir accueillir la Guinée-Bissau en tant que Membre et nous nous félicitons de l'établissement d'un gouvernement provisoire au Mozambique. Par le passé, dans cette enceinte, nous avons entendu des critiques sévères à l'égard du Gouvernement portugais en raison de sa politique coloniale. Aujourd'hui, il est extrêmement réconfortant de pouvoir féliciter le nouveau Gouvernement portugais pour les mesures importantes qui sont prises, conformément aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, en vue d'octroyer l'indépendance aux populations des territoires coloniaux.

362. Malheureusement, dans d'autres parties de l'Afrique australe, la population africaine est toujours soumise à une répression sévère. Il faut prendre toutes les mesures raisonnables pour mettre fin, le plus rapidement possible, à la violation flagrante des droits de l'homme dont cette région est le théâtre.

363. La question de Corée a été discutée, pendant la dernière session de l'Assemblée générale, d'une façon peut-être plus utile que ce que l'on aurait pu prévoir. La conclusion, acceptable pour les deux parties au différend, exprimait l'espoir que de nouvelles discussions bilatérales visant à une réunification pacifique pourraient avoir lieu. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi. Nous espérons que les discussions au cours de la présente session nous permettront de nous rapprocher davantage d'une solution de cette question. Mais, de toute façon, espérons que d'autres progrès concernant ce problème qui nous occupe depuis longtemps pourront être réalisés dans un proche avenir et aboutir à une réunification pacifique de la Corée.

364. La situation mondiale exige que tous les efforts soient déployés afin de renforcer la détente, d'accroître la coopération et de réaliser un désarmement réel. Malgré de longues discussions, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe n'a pas encore produit de résultats satisfaisants. Une certaine incertitude règne quant à son issue, mais nous estimons qu'il est d'une grande importance que des solutions soient trouvées aux grands problèmes dont la Conférence traite.

365. La situation est semblable pour ce qui est des entretiens encore plus complexes qui ont lieu à Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées en Europe centrale. Les progrès ont été lents. Nous espérons que ces discussions aboutiront sans trop tarder à des résultats positifs, et nous considérons leur issue comme un test significatif en vue des développements futurs.

366. De même, peu de progrès ont été accomplis dans les discussions sur la limitation des armes stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique depuis la dernière session de l'Assemblée générale, mais la reprise des négociations ranime nos espoirs pour la conclusion d'un accord.

367. Les essais nucléaires se sont poursuivis et développés. Nous y voyons un nouveau signal d'alarme qui indique à quel point il est urgent de parvenir à un accord international sur une interdiction totale de la production et de la mise à l'essai d'armes nucléaires. Il est essentiel aussi que les accords de désarmement

contiennent des dispositions pour l'interdiction de la fabrication et de la possession d'armes chimiques.

368. Alors que des tentatives sont faites pour résoudre tous ces problèmes d'armements, si importants soient-ils, il est nécessaire de regarder vers l'avenir et d'essayer de voir aussi quelles sortes de problèmes nouveaux peuvent se poser dans les années futures, afin de tenter, dans la mesure du possible, de les prévenir avant qu'ils ne deviennent aigus. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons des initiatives visant à la discussion, au cours de cette session de l'Assemblée, des nouvelles menaces potentielles dans ce domaine.

369. Jamais encore dans l'histoire des Nations Unies on n'avait discuté des problèmes économiques à un niveau aussi élevé que lors de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Celle-ci a aidé à mieux faire comprendre encore l'interdépendance économique croissante du monde entier. Nous espérons que l'on pourra accélérer sensiblement les efforts visant à réduire le fossé économique qui existe entre les pays industrialisés et les pays en développement. C'est là l'une des questions les plus urgentes confrontant la communauté internationale.

370. Le Programme spécial pour fournir aux pays en développement les plus gravement touchés des secours d'urgence et une aide au développement [voir résolution 3202 (S-VI), sect. X] n'a démarré que lentement. La plupart des pays du monde connaissent actuellement de sérieux bouleversements économiques, certains même à un degré désastreux, leur développement économique étant remis en question, ce qui accroît encore la faim et la misère de millions d'hommes. Le peuple islandais est particulièrement sensible à cette épreuve humaine, et mon gouvernement a tenu, en juin dernier, à contribuer au Programme spécial.

371. Mon pays a lui aussi été durement touché par les récents développements économiques. Nous dépendons plus encore que la plupart des pays du commerce international, car nous devons importer tout notre pétrole, presque toute notre nourriture et pratiquement toutes les matières premières dont nous avons besoin. Notre principale exportation — les poissons et les produits de la pêche — a souffert, d'une manière générale, d'une réduction considérable des prix. Cela a entraîné dans mon pays de sérieuses difficultés économiques s'accompagnant de pressions inflationnistes considérables.

372. L'un des aspects importants de ce genre de problème est évidemment la question d'une utilisation rationnelle et équitable des ressources mondiales, et il n'a jamais été plus urgent qu'aujourd'hui de la résoudre, étant donné d'une part les moyens techniques dont nous disposons et d'autre part l'accroissement rapide de la population mondiale.

373. Le problème des ressources énergétiques est venu au premier plan, ces temps derniers, avec l'augmentation énorme du prix des produits pétroliers. Le fait que ces ressources sont potentiellement limitées exige que d'autres sources d'énergie soient développées. Nous pensons que les Nations Unies ont un rôle à jouer dans ce domaine et qu'elles doivent agir comme un coordinateur dans la recherche. A cet égard, je voudrais souligner les possibilités énormes

que laisse espérer l'utilisation du potentiel géothermique, dont l'utilisation ne fait que commencer.

374. Mon pays, qui dépend presque entièrement des ressources de la mer pour sa survie économique, s'intéresse particulièrement, aux travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. De l'avis de mon gouvernement, la session qui vient de se terminer à Caracas a réalisé son objectif en précisant les options de base et en réduisant leur nombre. Nous sommes tous reconnaissants au Gouvernement du Venezuela pour avoir mis à la disposition de la Conférence d'excellentes installations et aussi pour avoir fourni les services de M. Andreas Aguilar, qui s'est acquitté à la perfection de ses fonctions de président de la deuxième Commission de la Conférence.

375. Soixante Etats qui n'avaient pas participé aux travaux du Comité préparatoire de la Conférence devaient avoir la possibilité d'exposer leurs points de vue et d'être intégrés au processus de négociation; cet objectif a été admirablement accompli. Il était clair qu'aucune solution définitive ne serait trouvée à la session de Caracas étant donné que l'on a procédé aux travaux sur la base du principe du consensus et qu'il faudrait davantage de temps pour le processus de négociation. Toutefois, dans tous les domaines, les problèmes fondamentaux sont maintenant bien établis et il faut espérer que la session qui se tiendra à Genève au printemps prochain passera à l'adoption d'une solution d'ensemble raisonnable.

376. Sur la base des discussions de Caracas, il est déjà maintenant possible d'envisager les grandes lignes d'une telle solution d'ensemble. A notre avis, elle consistera en une mer territoriale de 12 milles, une zone économique exclusive allant jusqu'à 200 milles, une solution raisonnable pour ce qui est du plateau continental au-delà de 200 milles, la liberté de navigation dans la zone économique, le passage sans restrictions dans les détroits utilisés pour la navigation internationale, une solution équilibrée en matière de juridiction de l'Etat côtier dans le domaine de la pollution et de la recherche scientifique, la reconnaissance de droits équitables pour les pays sans littoral, et pour la zone internationale du fond des mers, l'établissement d'une autorité solide qui veillerait sur les intérêts des pays en développement aux bénéfices tirés de cette zone.

377. Pour mon gouvernement, la question la plus importante est celle de l'adoption officielle d'une zone économique exclusive allant jusqu'à 200 milles, concept maintenant fermement établi, qui jouit de l'appui de l'écrasante majorité des membres de la communauté internationale. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la satisfaction de mon gouvernement en ce qui concerne la politique adoptée par de nombreux gouvernements qui étaient auparavant opposés à ce concept, mais lui ont maintenant donné leur appui. Nous attendons beaucoup de la poursuite des travaux de la Conférence sur le droit de la mer et nous sommes confiants qu'une solution à ces problèmes est maintenant à notre portée. Nous espérons que, l'année prochaine, on parviendra à un accord sur une zone économique exclusive allant jusqu'à 200 milles et autres questions connexes, lors de la Conférence sur le droit de la mer, afin que les gouvernements qui ont l'intention d'étendre leur juridic-

tion côtière à cette distance puissent le faire sur la base d'une convention internationale.

378. Je ne dis pas que l'autre option créerait le chaos total, car il existe déjà maintenant un appui suffisant pour que des mesures unilatérales soient prises dans ce domaine au cas où les efforts coopératifs échouent, éventualité que nous devons tous nous efforcer d'empêcher. Une solution dans un proche avenir, dans le sens indiqué par les travaux de la Conférence sur le droit de la mer, serait le résultat logique et raisonnable du travail énorme qui a été consacré aux problèmes qui se posent dans ce domaine. Etant donné ce fait, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer l'admiration de mon gouvernement pour la manière compétente dont M. Amerasinghe, président de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, en a dirigé les travaux. La communauté internationale lui est profondément reconnaissante des efforts qu'il a faits et qui, j'en suis certain, seront couronnés de succès par l'achèvement des tâches confiées à la Conférence. Nos remerciements vont également aux présidents des diverses commissions de la Conférence ainsi qu'au personnel qui a fait preuve d'un grand dévouement dans l'exercice de ses fonctions. Je leur souhaite plein succès dans l'exercice futur de leurs lourdes responsabilités.

379. Cette session est la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Vingt-neuf années, c'est en vérité une bien courte période dans l'histoire de la civilisation. Cela étant admis, nous nous rendons tous compte des fondations importantes qu'ont créées les Nations Unies au cours de cette période relativement brève pour accroître et renforcer la coopération entre les nations du monde pour le bénéfice de l'humanité.

380. Nous reconnaissons en particulier l'importance exceptionnelle des Nations Unies, car aucun d'entre nous n'aimerait à l'heure actuelle voir le monde privé de cette organisation. Tant que nous sommes persuadés de la nécessité des Nations Unies, nous sommes sur la bonne voie qui nous conduira à un monde meilleur et plus juste, bien que nous n'ayons pu progresser aussi rapidement que les plus optimistes l'avaient espéré et que parfois, par conséquent, nous ayons dû, au cours des années, enregistrer de grandes déceptions.

381. A cet égard, je crois qu'il est encourageant pour nous tous de rappeler ce qu'était la situation mondiale il y a 29 ans. A cette époque, près des deux tiers des 138 Membres aujourd'hui représentés dans cette salle étaient des colonies et leurs peuples n'avaient pas la liberté, la souveraineté et l'indépendance dont fort heureusement ils jouissent maintenant. A la même époque, il n'y avait que peu de coopération internationale pour le développement des droits de l'homme, peu d'efforts pour abolir la faim et la pauvreté dans le monde. Il n'y avait alors aucune institution internationale pour servir de médiateur entre les nations en cas de conflit armé et agir en tant que force de maintien de la paix.

382. Grâce à l'existence des Nations Unies, nous vivons maintenant dans un monde bien meilleur qu'il y a 29 ans. C'est pourquoi nous devons tous continuer à renforcer l'Organisation dans la ferme conviction que nous contribuons à créer pour demain

un monde meilleur. Cette conviction est pour nous tous de la plus haute importance, étant donné qu'elle est acceptable tant par les pays en développement que par les pays développés, par les nations pauvres que par les nations riches, et que, par conséquent, nous pouvons nous unir sous son drapeau pour la création d'un monde plus pacifique et plus juste.

*La séance est levée à 22 h 25.*

---

#### NOTES

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 402, n° 5778, p. 73.

<sup>2</sup> Voir *Basic Documents of Asian Regional Organizations*, édité par Michael Haas, Oceana Publications, Inc., Dobbs Ferry, New York, 1974, vol. IV, p. 1269.

<sup>3</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, n° 9068, p. 283.

<sup>4</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément n° 24*, par. 84.

<sup>5</sup> *Ibid.*, par. 73.

<sup>6</sup> Voir A/9330, p. 113.

<sup>7</sup> Voir *Rhodesia: Report of the Commission on Rhodesia Opinion under the Chairmanship of the Right Honourable the Lord Pearce*, Cmnd. 4964 (Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1972).

<sup>8</sup> *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif*, C. I. J., *Recueil* 1971, p. 16.

<sup>9</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément n° 30*, p. 25, point 41.

<sup>10</sup> Comité du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international pour la réforme du système monétaire international et les questions connexes.

<sup>11</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes*, annexe n° 8 (première partie), document A/5800/Rev.1, chap. IX, par. 112.

<sup>12</sup> Adoptée ultérieurement en tant que résolution 3281 (XXIX).

<sup>13</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 480, n° 6964, p. 43.

<sup>14</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session extraordinaire, Sessions plénières*, 2217<sup>e</sup> séance, par. 164.